L'EVENEMENT

JOURNAL POPULAIRE

Comp. DE L'EVENEMENT, PROP. MERCREDI, 11 JANVIER 1905 38E ANNÉE—No 201

Le Séminaire
15mai1905

THOS. DONOHUE

LINGERIE
DU PRINTEMPS
Maintenant Reçue

JUPONS de dessous en Nansouk garnis de dentelle et de broderies, de
55 cts à $11.50

ROBES DE NUIT en Jaconas très fin, garnis d'insertions et de Dentelles
90 cts à $5.50

CACHES CORSETS de qualité supérieure.
45 cts à $2.50

PANTALONS, de
45 cts à $3.50

Spécialité : Sets de Trousseaux

Venant d'être reçue de St-Gale, Suisse : une ligne complète de Broderie et d'Insertion sur Lawn et Mousseline.

THOS. DONOHUE
188 RUE ST-JEAN

Le commerce anglais

Pendant l'année 1904

Londres, 10.—Le rapport du Board of Trade pour décembre montre des augmentations de $2,628,500 dans les importations et de $17,298,000 dans les exportations.

Les principales augmentations dans les exportations sont celles des tissus de coton, $8,848,810 ; des tissus de laine, $2,109,480.

Les augmentations pour l'année, sont de $43,809,175 en importations, et de $50,088,945 en exportations.

Le total des importations, $2,756,810,620 et le total des exportations, $1,504,089,485, pour 1904, sont de beaucoup supérieurs à tous les chiffres antérieurs.

A part la grande augmentation dans l'exportation des tissus de coton et de la laine, les choses les plus remarquables dans le commerce ont été une diminution de $1,557,845 dans le fer et l'acier, et de $9,055,000 dans les vêtements. La première est due en grande partie à une baisse des prix, le poids de l'acier et du fer exportés n'ayant été que de 300,000 tonnes de moins qu'en 1903.

La diminution dans les vêtements est expliquée par la diminution des envois de hardes au sud de l'Afrique.

Dans l'importation de produits alimentaires, il y a une diminution de $2,500,000. Elle aurait été beaucoup plus forte, s'il n'y avait eu une augmentation de $14,000,000 dans la valeur du sucre, bien que l'augmentation en quantité n'ait été que d'environ un million de quintaux.

Fumez le Cigare Laurier

L'entreprise du "Montcalm"

Un vaisseau qui commence à être considéré comme une nuisance dans le port de Québec

Un correspondant du "Daily Telegraph", qui signe "Argus," proteste énergiquement contre l'action du brise-glace "Montcalm" qui depuis quelques jours, sans égard pour les communications entre Québec et Lévis, met en oeuvre toutes ses forces pour rompre le barrage de glace au Cap Rouge.

Le "Telegraph" lui-même partage les vues de son correspondant et estime que l'entreprise du "Montcalm" est préjudiciable au port de Québec.

Sur la rive sud, le "Quotidien" de Lévis, proteste également en des termes non moins énergiques.

C'est-à-dire que la protestation que "l'Evénement" a été le premier à faire entendre à ce sujet, lundi, a du retentissement, qu'elle se généralise, et nous en concluons qu'elle est l'écho fidèle de l'opinion générale en ce district, particulièrement du commerce et du public voyageur qui ont tout spécialement intérêt à ce que le service de la traverse entre Québec et Lévis soit aussi facile, aussi regulier et aussi rapide en hiver qu'en été.

Les autorités fédérales qui commandent au "Montcalm" d'aller briser la glace au Cap Rouge, sous prétexte d'assurer des avantages fort problématiques à Montréal, commettent une injustice envers Québec. Dans le but de favoriser Montréal, elles causent un tort sérieux au commerce de notre ville, même du district, puisque l'action du "Montcalm," comme nous l'avons démontré lundi et hier, ne peut avoir d'autre effet que d'entraver les communications dans notre port entre Québec et Lévis.

On est sous l'impression à Montréal, paraît-il, que c'est ce barrage de glace au Cap Rouge, qui retarde l'ouverture de la navigation sur cette partie du fleuve, le printemps, et qu'il est même une des causes de l'inondation qui se produit avec des dégâts plus ou moins considérables lors que la débâcle a lieu.

La première de ces impressions est erronée. Quant à la seconde, elle est tout simplement absurde.

Le barrage de glace au Cap Rouge n'a jamais retardé l'ouverture de la navigation de ce côté-là, car il cède immédiatement dès que se produit la débâcle sur la partie supérieure du fleuve. Il ne résiste pas à la pression de la glace qui descend du lac St-Pierre ou de plus haut. D'ailleurs, ce barrage de glace ne se forme pas tous les hivers, et nous nous rappelons fort bien que dans le passé, lorsqu'il n'avait pas fermé notre port de ce côté-là durant la saison rigoureuse, la débâcle ne se produisait pas plus tôt sur la partie supérieure du fleuve et la navigation n'était pas ouverte plus à bonne heure.

Mais en supposant que son absence aurait pour résultat d'avancer de huit ou dix jours l'ouverture de la navigation, serait-ce là une raison suffisante pour entraver le service de la traverse durant tout l'hiver dans le port de Québec ?

Assurément non. Si l'entreprise du "Montcalm" pouvait avoir pour effet d'assurer l'établissement d'un service régulier de communications maritimes en hiver, entre Québec et Montréal, nous comprendrions alors sa raison d'être et son utilité. Mais l'on ignore pas que c'est impossible, et impraticable, pour le présent, du moins.

Si le "Montcalm" parvenait à se frayer un chemin à travers la glace jusqu'à Montréal et revenir ensuite à Québec, on ne pourrait même pas en conclure que le problème de la navigation d'hiver fluviale est résolu. Cette expérience ne serait pas suffisante. Elle démontrerait bien la possibilité de l'entreprise, mais il resterait encore après cela, à donner une solution pratique au problème, comme cela a été fait pour la traverse entre Québec et Lévis, par l'établissement d'un service régulier. Et nous estimons que cette dernière partie de la question serait beaucoup plus difficile à résoudre que la première.

Nous croyons avoir démontré par ces quelques observations que l'entreprise du "Montcalm" est non seulement tout à fait inutile pour Montréal et d'aucun effet pour l'ouverture plus à bonne heure de la navigation, mais qu'elle est surtout sérieusement préjudiciable au commerce et au public voyageur de Québec et du district, puis qu'elle a pour résultat d'encombrer notre port de glace et d'entraver le service de communications entre Québec et Lévis.

La compagnie de la Traverse a fait déposer sur la table de la Chambre de Commerce une énergique protestation à ce sujet.

Pour notre part, nous l'appuyons de toutes nos forces, car elle est juste et absolument dans l'intérêt public.

Nous prions donc la Chambre de Commerce et les autorités municipales d'étudier la question afin d'intervenir au plus tôt, en faisant comprendre au ministre de la marine, à Ottawa, que son fameux brise-glace, qui a coûté si cher au pays, et qui a été pourtant construit dans un but d'utilité public, est en train de devenir une véritable nuisance dans le port de Québec.

Le Mal dans le Dos

Jaunisse, Langueur, Abattement, Biliosité, Nervosité, Mal de tête, Palpitation du cœur, Dyspepsie et ce qu'on appelle Maladies des Femmes sont causés par le foie inactif et la maladie de rognons.

Le Warner's Safe Cure guérit les maladies de rognons et du foie inactif.

Si vous avez des douleurs dans le dos, le rhumatisme, l'urine empoisonnée par l'acide la goutte rhumatismale, le diabete, la maladie de Bright, l'enflamation de la vessie et des voies urinaires, des douleurs lorsque vous urinez, l'eczema, la jaunisse ; si une femme ressant une pesanteur, des faiblesses, ce qu'on appelle maladies des femmes, des périodes douloureuses, ce sont là les symptômes que les rognons sont malades depuis longtemps. Le Warner's Safe Cure fait agir le foie et guérit les maladies de rognons.

Le "Safe Cure" est purement végétal et ne contient aucune drogues dangereuses, ne contient aucun sédiment et est agréable à prendre. C'est un tonique puissant et effectif, un stimulant pour la digestion et prévient les maladies du foie. Il répare les tissus, enlève l'inflammation et l'irritation, renforcit les organes affaiblis et guérit en même temps. Il reconstruit le corps, donne la force et procure l'énergie. Vous pourez vous procurer le Safe Cure chez tous les pharmaciens. $1.00 la bouteille.

Tenez vous en garde contre ces remèdes qu'on dit guerir les maladies de rognons, qui contiennent des principes dangereux et ont une mauvaise odeur, ils sont certainement dangereux et ne guérissent pas.

LE WARNER'S SAFE PILLS agissant sur les intestins et aident à la guerison.

BOUTEILLE D'ESSAI GRATIS

Pour l'avantage de tous ceux qui souffrent de la maladie des rognons, du foie, de la vessie et du sang, le Warner's Safe Cure les guérira et une bouteille d'essai leur sera expédiée gratuitement à n'importe quelle adresse. Consultation de médecin gratuit, ainsi que pamphlet médical qui vous renseignera sur les maladie corription ces pour cela chacune, comprenant de plus une foule de certificats reçus chaque jour de milliers de personnes qui ont été guéries par le Safe Cure Tout ce que vous avez à faire c'est d'écrire à la Warner Safe Cure Co., 44 rue Lombard, Toronto, Ont., et mentionner le nom de ce journal. Cette guarantie est endossée par les éditeurs.

F. SIMARD & CIE

A NOTRE GRANDE

VENTE DE LINGERIE

VOUS ECONOMISEREZ
UN TIERS A UNE DEMIE

Le succès immense remporté nous a décidé de continuer nos offres exceptionnelles de lingerie, si appréciées que nous avons suffi qu'avec peine à répondre aux dames qui se sont présentées à nos comptoirs.

Nous voudrions que chacune profite de nos offres de Sous-Vêtements dont les qualités et le fini n'ont jamais été égalés.

Nous vous engageons à comparer notre lingerie avec celle offerte ailleurs aux mêmes prix, pour vous convaincre que la nôtre, est non seulement supérieure, mais encore elle excelle dans tous ces détails ce qu'on vous offre au double du prix.

NOUS VENDONS DES

Cache-Corsets, depuis 23, 31, 46, 57c, jusqu'à $3.00
Chemises Longues depuis 65, 80c, $1.00, 1.25, 2.00 jusqu'à $5.00.
Pantalons depuis 27, 35, 49c jusqu'à $2.50.
Robes de Nuit depuis 48, 53, 59, 67c jusqu'à $6.25
Jupons depuis 42 50, 63, 75c jusqu'à $13.00.

Ne Manquez-pas l'Occasion de vous procurer de Magnifiques Lingerie dour Enfants à des Prix Extraordinairement Bas

Le plus grand choix de sous-vêtements pour enfants, encore vu, Garnis de riche Dentelles, Points ajours Petits Plis, et nouvelles broderies.

Flanelle Française

125 pièces de FLANELLE Française toute laine 27 pouces de largeur, dans les couleurs bleu, rouge et vert, ainsi que tout les plus jolis patrons de fantaisie, valeur de 50 cts à 60 cts la verge pour............ 37c

F. SIMARD & CIE
137 rue St-Joseph, St-Roch

A L'HOTEL DE VILLE

Séances de Comités et du Conseil

A 7 heures 30, hier soir nos échevins se retrouvaient tous ensemble dans les couloirs de l'hôtel de ville, pour la première fois cette année. Etaient présents : Son Honneur le maire Parent, les échevins Taschereau, Duquet, Martineau, Rancour, Jobin, Clément, Donalue, Picard, Marois, Savard, Tanguay, Samson, Lahan, Hogan, Pfeiffer, Fortier, Martineau, Drolet, Cantin, Turgeon, Cummings, Gauthier, Leonard, Griffin et Drouin.

Avant la séance régulière du conseil de ville, il y eut trois séances de comités : 1o. Au comité des Règlements ; 2o. au comité des marchés ; 3o. au comité des Finances.

Comité des Règlements

L'échevin Taschereau préside. Son Honneur le maire soumet une requête des charretiers du poste de St-Sauveur, à St-Sauveur, par laquelle ils demandent que leur poste soit transféré, de l'endroit où il est actuellement, à la rue St-Ambroise. Accordée.

L'échevin Duquet parle des griefs des charretiers du poste Chauveau. Ceux-ci voudraient avoir leur poste transféré à la rue Ste-Anne, près de l'hôtel Clarendon. Le comité décide qu'ils doivent présenter une requête à cet effet.

Comité des Marchés

L'échevin Vincent préside. Le rapport de la dernière séance du comité est lu et adopté. Le secrétaire fait lecture de trois lettres adressées aux membres du dit comité :

1o. Lettre de MM. Coulombe et Fils, demandant le bois nécessaire pour entourer leur étal, à la halle Champlain, comme ceux des autres bouchers dont les étaux ont été entourés de planches aux frais de la cité ; et s'engageant, moyennant cet octroi, à faire l'ouvrage à leurs frais. Cette demande est refusée.

2o. Une lettre du Révérend Frère Supérieur des Franciscains, demandant la permission d'utiliser gratuitement la salle Jacques-Cartier, du 13 au 25 février prochain, pour une Tombala que veulent organiser des dames de cette ville, et dont le produit doit aider à la construction et au parachèvement de la chapelle des Révérends Frères.

A la suggestion de Son Honneur le maire, attendu que des demandes analogues sont souvent faites au comité des marchés, le comité décide d'accorder, dans ces cas, l'usage de la salle Jacques-Cartier et de la halle St-Pierre, moyennant un loyer d'une piastre par jour, et aux conditions que les bénéficiaires y gardent un gardien, se chargent des frais de luminaire et de chauffage, se rendent responsables vis-à-vis des compagnies d'assurances.

Ce règlement adopté, le comité accède à la demande du Révérend Frère, mais aux conditions du règlement ci-haut.

3o. Une lettre du président de la Compagnie Dramatique d'Iberville, demandant à louer, au nom de la dite Compagnie, la salle Jacques-Cartier pour l'année 1905, moyennant $300.

Il est décidé, quant à cette demande, que la dite Compagnie pourra louer la salle Jacques-Cartier, d'ici au mois de mai, époque où elle sera mise à l'enchère ; et qu'alors seulement, en donnant des garanties de paiement, la compagnie pourra louer pour un an, ou plus.

Le greffier parle d'une plainte des bouchers, adressée au conseil. Cette plainte porte que non seulement les cultivateurs, mais même des commerçants sans licence, font le commerce des viandes et du lard dans les cours particulières de certains épiciers, au grand détriment des bouchers qui payent taxes et sont contribuables en la cité de Québec, et on demande un règlement interdisant un tel état de chose.

L'échevin Pfeiffer fait remarquer qu'au cas où l'on accorderait cette demande aux bouchers, on s'en servirait, sans doute, comme d'un précédent pour demander, par exemple, qu'on interdise aussi aux femmes de la campagne qui viennent chercher le linge en ville pour le laver chez elles, cette coutume qui fait tort aux propriétaires de buanderies. La requête des bouchers est envoyée au conseil de ville.

Son Honneur le maire parle ensuite du tarif encore chargé aujourd'hui aux vendeurs des marchés de la ville, tarif en force depuis quarante ans, et qui ne répond plus aux besoins d'à présent. Il propose que les aviseurs de la cité soient chargés d'en élaborer un nouveau, plus pratique et plus conforme aux besoins de notre temps. Ce projet est adopté.

Comité des Finances

L'échevin Tanguay préside. Le président donne lecture aux membres du comité d'une lettre de la Compagnie du Terminal. La Compagnie écrit que, par un jugement de M. le Recorder Déry, l'évaluation de son élévateur rouge, bâti sur la jetée près du bassin Princesse Louise, a été réduite et la taxe réduite à $1,000 par année ; que la taxe jusqu'ici chargée avait été de $2,800 ; et la Compagnie demande que la taxe des deux dernières années ne lui soit chargée que d'après la nouvelle évaluation, soit à $1,000 pour chacune de ces années.

Lors de la construction de cet élévateur, le conseil de ville s'était fait autoriser, par un acte de la Législature, à pouvoir exempter de la taxe municipale la dite bâtisse. Mais comme cet élévateur ne fut jamais mis en usage, et partant comme la ville ne bénéficiait pas de cette entreprise, l'exemption de taxe ne fut jamais accordée. Aujourd'hui, la Compagnie du Terminal allègue qu'elle avait loué son immeuble dès la première année à la Compagnie du Grand-Nord, que cette dernière ne s'en servit point et même ne paya qu'en partie le prix de la location. La requête est accordée.

Séance du Conseil

Son Honneur le maire Parent occupe le fauteuil.

Le rapport de la dernière séance, lu par le greffier, est adopté.

Le greffier donne lecture d'une lettre du Dr L. Catellier, médecin du Bureau de Santé, dans laquelle il conseille, à la suite d'une résolution du Bureau d'Hygiène, "d'encourager par exemption de taxe, ou autres faveurs municipales, l'établissement d'usines pour fabriquer la glace artificiellement, et ce, vu la difficulté qu'on a dans les villes à se procurer une glace saine et non dangereuse pour la santé de ceux qui s'en servent." Cette lettre est envoyée au Comité de Santé.

Lecture d'une autre lettre, de M. Chs. Baillargé, autrefois ingénieur de la cité, par laquelle il demande sa nomination officielle comme ingénieur consultant de la cité. Renvoyée au comité des chemins.

La requête de l'Association des Bouchers et des marchands de lard, requête dont il a déjà été question à la séance du comité des marchés. Elle est renvoyée au dit comité.

Lecture d'une lettre importante du secrétaire de la Chambre de Commerce de cette ville. En voici le résumé : "La compagnie du chemin de fer du Grand-Nord, après l'incendie de ses usines, à la Basse-Ville, a définitivement quitté Québec et fixé son principal bureau d'affaires à Montréal. Elle n'a pas jugé à propos de reconstruire ses usines à Québec, comme elle y était obligé par contrat. La Chambre de Commerce demande donc au conseil de ville de la forcer à rembourser à la cité les $200,000 d'actions prises dans la dite entreprise."

En réponse à cette demande de la Chambre de Commerce de cette ville, Son Honneur M. le maire Parent fait remarquer aux membres du conseil que ces valeur ne sont pas en danger, la compagnie du "Canadian Northern," propriété des MM. Mackenzie et Mann, ayant consenti, au cours d'une réunion du bureau de ses directeurs, à garantir les obligations du Grand-Nord. Son Honneur M. le maire espère que cette affaire sera bientôt réglée et d'une manière satisfaisante pour la cité de Québec. La ville verra reconstruire les usines.

Il est proposé par l'échevin Taschereau, secondé par l'échevin Tanguay, que le règlement passé au comité des Règlements, en rapport avec le changement de place du poste des charretiers de St-Sauveur, soit lu une première fois ; que copies en soient envoyées tant aux journaux anglais que français, de cette ville, pour être publié ; et que seconde lecture en soit faite à la prochaine séance du conseil. Adopté.

Sur proposition de l'échevin Drouin, secondé par l'échevin Tanguay, le conseil est ajourné au 20 janvier courant.

Les chars du C. P. R. qui seront à la disposition des excursionnistes samedi prochain, sont de première classe et des plus confortables. Départ à 11 heures p. m.

L'Industrie des lainages

Une comparaison entre les fabricants canadiens et les fabricants anglais

Londres, 10.—Dans un article sur la fabrication des lainages au Canada, le "Manchester Guardian" dit :

"Rien de ce qu'on pourrait dire à présent n'influencerait l'intention qui semble bien arrêtée chez les manufacturiers de lainages au Canada. La conclusion est virtuellement certaine et nous pouvons nous attendre, suivant la prédiction du professeur Flux à une réduction de £250,000 à £500,000.

Quant aux salaires, le "Guardian" dit :

"Pour garder de bons ouvriers dans l'Ontario, il est nécessaire de leur payer à peu près les mêmes salaires qu'aux Etats-Unis. Le manufacturier canadien est forcé de payer de 50 à 60 pour cent de plus en gages que les manufacturiers du Yorkshire. Autrement, il n'y a que peu de différence entre les positions des deux, et la taxe de trente pour cent, plus les commissions du fret océanique, devrait neutraliser le désavantage du travail canadien. A ces conditions, le Canadien a le champ libre pour montrer ce qu'il peut faire et le cri pour une plus forte protection ressemble trop à une confession d'infériorité. Il est vrai qu'au point de vue technique, la pratique canadienne n'est pas égale à celle de l'Angleterre. Leurs machines ne produisent pas autant que les machines anglaises, et les ouvriers n'ont pas appris à faire le meilleur usage de la laine. Les Canadiens ne savent pas utiliser judicieusement les restes de laine dans le filage.

"Dans le tissage, ils n'ont pas produit cette variété infinie que produit le Yorkshire. Ils ont quelque chose à apprendre dans l'art de finir les étoffes."

CHARMES ET SEDUCTIONS

La femme qui a une figure charmante, fascinatrice, laisse d'elle-même un long souvenir après qu'elle a disparu du théâtre de la vie, ou qu'elle a quitté ceux qu'elle captivait par ses charmes. Le plus souvent la "Lotion Persienne" n'a pas peu contribué à ses succès.

Almanach Hachette

		Par Malle
Edition Simple, Brochée.	45c	50c
Edition Simple, Cuir.......	90c	$1.00
Ed. Complète, Cartonnée	90c	1.00
Edition Complète, Cuir..	$1.25	1.35
Almanach du Peuple.......	10c	14c
Amanach Des Familles....	5c	7c
Almanach Agricole, Commercial....	5c	7c

Agenda (ou Diary) de 15c à $1.50.
Ordo et Calendrier de la Province.
Cartes pour Euchre, Programmes, Menus, Cartes à jouer, Crayons, etc.
PRUNEAU & KIROUAC.

Examen de Barreau

Voici les questions de la première séance des examens du Barreau, qui se font actuellement à Montréal :

DROIT CIVIL

1o. Qu'est-ce qu'une succession ab intestat ?

2o. En quoi diffère la transmission des biens par voie de succession régulière et irrégulière ?

3o. Où et à compter de quel moment la succession s'ouvre-t-elle ?

4o. Quid du cas où plusieurs personnes, respectivement appelées à la succession l'une de l'autre, périssent dans un même événement ?

5o. Quelles sont les qualités requises pour succéder ? Quelles sont les causes d'exclusion des successions ?

6o. Qu'est-ce que le retrait successoral et quelles sont les conditions requises pour l'exercer ?

7o. D'où proviennent la solidarité et la divisibilité des obligations et quelles en sont les effets ?

8o. Qu'est-ce qu'un délit, un quasi-délit, et quelles sont les obligations qui en résultent ?

9o. Quelles sont les conditions requises pour la prescription trentenaire, décennale, et pour les courtes prescriptions ?

DROIT CRIMINEL

1o. Définissez l'incendiat, le parjure, et le faux prétexte.

2o. Lorsque l'accusé est mis en demeure de plaider, quelles défenses peut-il offrir, et s'il refuse de plaider, ou ne veut pas répondre, que peut faire la Cour ?

DROIT ROMAIN

1o. Qu'est-ce que la propriété (dominium) et comment est-elle acquise, exempli, jure quiritium ?

2o. Comment s'éteignent les obligations ?

3o. Quel était l'objet de la loi Aquilia ?

DROIT INTERNATIONAL

1o. Quelles sont les différentes espèces d'états ?

2o. Quels sont les droits d'un état ?

3o. Deux personnes, domiciliées à New-York, y contractent mariage, et viennent plus tard s'établir dans la province de Québec, quelle est la loi qui régit leurs biens, et leur capacité à contracter ?

Ce sont les meilleurs amis, les cigares DIXIE et POLO.

L'argent est rare

Mais avec peu d'argent vous pourrez avoir beaucoup de marchandises chez

FAGUY, LEPINAY & FRERE.

Rien ne fera plus plaisir a un ami qu'une boite fameux cigares DIXIE ou POLO, pour cadeau des fetes.

Les élections municipales

Dans la province de Québec

Voici quelques-unes des élections municipales qui viennent d'avoir lieu dans les diverses municipalités de notre province :

STE-HENEDINE

Ste-Hénédine, 10.—MM. Pierre Roy et Félix Dumont ont été élus conseillers, succédant à MM. Joseph Lacasse et Joseph Labbé.

A ST-ROMUALD

MM. Paul Gagnon, Joseph Roberge et Philippe Pâquet, ont été élus conseillers de la municipalité de St-Romuald.

A ST-AGAPIT

A une assemblée tenue lundi, MM. Frs Roger, Alp. Demers et Arsène Bergeron ont été élus conseillers pour la paroisse de St-Agapit.

LES EBOULEMENTS

Les Eboulements, 10.—MM. Robert Tremblay et Maurice Desgagné ont été réélus unanimement conseillers pour la municipalité des Eboulements.

M. Léon Bouchard a été élu unanimement en remplacement de François Tremblay, sortant de charge.

NICOLET

Nicolet, 10.—L'élection municipale d'aujourd'hui s'est terminée comme suit : M. Ph. Rousseau, M. A. Beaubien, fils ; M. Eug. Proulx ont été élus conseillers à l'unanimité.

LAC AU SABLE

Lac au Sable, 10.—M. J. B. Darveau, sortant de charge, et M. P. Renaud, ont été élus par acclamations, ce dernier en remplacement de M. Ogerin.

KAMOURASKA

Kamouraska, 10.—MM. Cyrias Ouellette, Johnny Thibault, Philibert Dubois, Louis Gagné, Etienne Pelletier, Joseph Michaud et Joseph Beaulieu ont été élus conseillers aujourd'hui.

D'ISRAELI

Disraéli, Qué., 10.—MM. Louis Gilbert et Alp. Labrecque sont élus conseillers pour le village, et MM. Napoléon Gosselin et Théo. Paradis pour la paroisse.

A WARWICK

Warwick, 10.—Pour le village, A. Normand, Octave Fréchette et Pitre Kirouac, sont élus.

Jérôme Paré, Siméon Charest et Jean Lemelin sont élus pour la paroisse.

A MAGOG

Magog, 10.—Pour la paroisse, Daniel Murray, C. C. Manning, et R. R. Merrill.

Pour la ville, Dr J. O. Goyette et E. D. Smith.

GRANBY

Granby, 10.—Le résultat de l'élection tenue ici aujourd'hui est le suivant : quartier Est, M. W. D. Bradford, ex-conseiller, a été réélu par acclamation ; quartier Ouest, MM. Louis Lassonde et Hector Paré ont été mis en nomination, en remplacement de M. Beauregard, conseiller sortant de charge. M. Paré s'est retiré et M. Lassonde a été déclaré élu par acclamation.

Dans le canton de Granby MM. P. D. Seale, a été réélu par acclamation, ainsi que M. Jos. Topp, en remplacement de M. Stevenson, ex-conseiller. M. F. W. Band a, comme adversaire, M. Magloire Wowen, jr.

SUTTON

Sutton, Québec, 10.—MM. L. E. Dyer et Moïse Bonneau ont été élus par acclamation au conseil du village et MM. F. L. Safford et H. Larivière se disputent l'autre siège. A la ville, J. S. Upton et R. Ruiter sont acclamés et MM. E. Poissant et P. Lassonde font la lutte pour la troisième division.

ST-PIERRE-LES-BECQUETS

St-Pierre-les-Becquets, 10.—MM. Zéphir Malot, Alphonse Delisle et Albert Lafond, ont été élus conseillers en remplacement de MM. Moïse Baril, Alfred Saint-Cyr et Jeffrey Corrette.

FARNHAM

Farnham, 10.—L'élection municipale pour la paroisse a donné le résultat suivant : MM. Francis Potvin, réélu maire ; M. Jos. [illegible] remplace M. Pierre Demers ; M. William Fillson remplace M. Georges Darby. Tous élus par acclamation.

UPTON

Upton, Qué., 10.—Les élections municipales ont eu lieu aujourd'hui et S. Legault et Jos. Tremblay ont été nommés à la place de Xavier Lapierre et R. Loiselle.

GENTILLY

Gentilly, Qué., 10.—Les conseillers élus pour le village sont Joseph Pepin, et Ludger Trottier ; pour la paroisse Médéric Lebeau, Sam. Sévigny, et Nérée Brulé. Ces messieurs ont été élus à l'unanimité.

A BONAVENTURE

Bonaventure, Qué., 10.—A l'élection des conseillers, aujourd'hui, ont été élus : MM. Géo. Forest, John Gallaher et Stanislas Poirier, tous par acclamation.

GRONDINES

Grondines, 10.—Charles Arcand, Libert Sauvageau et Ludger Auger ont été élus par acclamation en remplacement de MM. Samuel Rivard, Anthime Portelance et Augustin Trottier.

NOTRE-DAME DE QUEBEC

MM. J. Mercier jur, D. E. Drolet et Walter Sharpe, ont été élus. Le vote a été enrégistré comme suit : Mer[illegible] 117 ; Drolet, 112 ; Sharpe, 91 ; Jolicoeur, 65.

A KNOWLTON

Knowlton, Qué., 10—A. W. Petts, et Fred England, ont été élus par acclamation conseillers pour le village de Knowlton.

A L'ILE VERTE

Ile Verte, 10—Conseillers élus pour la municipalité de l'Isle Verte : Calixte Michaud, Borromée Côté et Horace Talbot.

A SOUTH-STUCKEY

South-Stuckey, Qué., 10—MM. Alpha McPherson, Howard Blake et Mathew Dunlop, conseillers sortant de charge, ont été réélus par acclamation.

MASKINONGE

Maskinongé, 10—Les élus d'hier sont : MM. Victor Brousseau, Arthur Bastien et Alphonse Beaulieu.

LOUISEVILLE

Louiseville, 10—La nomination a eu lieu hier et la votation aura lieu, lundi, le 16 janvier courant. Sont en nomination pour la mairie, M. Jos. Labonté, sortant de charge et M. Maxime Damphouse, M. Adrien Lacerte, M. Ephrem Lesage et Henry Adams ont été élus conseillers en remplacement de MM. A. Bussières, J. E. Barber et Jos. Carpentier. La lutte pour la mairie sera chaude.

A ST-MALO

MM. S. C. Marquis, Onés. Blondeau et Justinien Chouinard, ont été élus conseillers pour le village de St-Malo.

CAP ST-IGNACE

Cap St-Ignace, 10—M. Arthur Bélanger et Azode Méthot, ont été réélus conseillers et M. Alphonse Bernier a été élu unanimement en remplacement de M. Damase Bernier. L'élection a été bien passable.

NEW CARLISLE

New-Carlisle, Qué., 10—MM. Fletcher Blois et Arthur B. Caldwell, les deux conseillers sortant de charge ont été réélus aujourd'hui par acclamation.

PASPEBIAC

Paspébiac, 10—MM. Frank G. Scott et Théophile Chapados sortaient de charge comme conseillers. M. Scott a été réélu par acclamation. M. Benjamin Joseph a été élu par acclamation en remplacement de M. Chapados.

L'excursion de l'Union des Commis Marchands à Montréal, sera un succès. Retenez immédiatement vos billets. C'est le plus agréable voyage de la saison.

APPAREILS TELEPHONIQUES
DE PREMIERE CLASSE
A Vendre à $5.00 par Appareil

AYANT PEU SERVI ET EN PARFAIT ORDRE

S'ADRESSER AU DEPARTEMENT DES VENTES
176 rue de la Montagne, Montréal, Qué.
OU A N'IMPORTE QUEL AGENT LOCAL DE LA
BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA

L'électricité

Traces curieuses de décharges d'électricité atmosphérique sur certains arbres

Depuis quelques années, l'attention des sylviculteurs bavarois a été attirée sur un phénomène pathologique présenté par certains conifères, notamment par ceux placés isolément dans les endroits bien découverts. A un moment donné, on voit les branches supérieures de ces arbres se dessécher et mourir. Les parties mortes sont toujours au stade hivernal, de sorte que la cause morbide doit agir en hiver.

De prime abord, on avait attribué ces accidents, désignés sous le terme de Gipfedurre, à l'action de certains insectes, notamment "Bostrychus." Le professeur de pathologie végétale von Tubeuf, était au contraire d'avis qu'ils résultaient de décharges d'électricité atmosphérique. Cette hypothèse es admissible, attendu que des orages éclatent parfois en hiver, mais il semble probable que dans le cas présent le dessèchement du sommet de l'arbre résulte, non de l'éclair ordinaire, qui produit plutôt une action brisante, mais d'un éclair moins intense, s'étendant sur une plus grande partie de l'atmosphère, et que les météorologistes allemands nomment "Flachenblitz."

Ces éclairs, intermédiaires entre l'éclair ordinaire et le feu Saint-Elme, sont, paraît-il, fréquents en hiver et se produiraient à la place de l'éclair linéaire chaque fois que le milieu diélectrique offre une résistance moindre. Telle est du moins l'opinion émise par S. Gunther dans son "Traité de géophysique."

Restait à démontrer que des décharges électriques faibles mais nombreuses affectent réellement les arbres. C'est ce que vient d'établir le professeur von Tubeuf, à l'appui de son hypothèse. Il a exposé pendant quelques secondes de jeunes conifères à une véritable pluie d'étincelles électriques faibles mais répétées. Au bout de quelques semaines, l'influence de cette opération devint nettement visible, car tous les sujets mis en expérience avaient leur couronne desséchée. Le développement de leurs bourgeons s'était en outre arrêté. Ils portaient aussi des lésions internes notamment dans le cambium. Le résultat de cette expérience corrobore donc l'idée de von Tubeuf, et il semble probable que les décharges d'électricité atmosphérique peuvent être nuisibles au xarbres, même quand elles ne prennent pas la forme de l'éclair ordinaire. Il serait fort intéressant de savoir sous quelle forme ces décharges électriques se produisent dans la nature.

Chose curieuse, le phénomène décrit ci-dessus n'a, jusqu'à ce jour, été observé que chez les résineux. De plus, on ne l'a pas signalé, que nous sachions, ailleurs qu'en Bavière.—("Ciel et Terre") V. D. L.

La Bronchite

Devient Chronique

ET REVIENT D'ANNEE EN ANNEE OU SE DEVELOPPE EN ASTHME OU EN CONSOMPTION. LE REMEDE EST LE

Sirop de Graine de Lin et de Térébenthine du Dr Chase

La bronchite est une maladie trop grave pour la traiter à la légère.

Les enfants sont très sujets à contracter la bronchite et, si elle est négligée, elle devient chronique et revient d'année en année jusqu'à ce qu'elle abatte le patient ou se développe en quelque maladie mortelle des poumons.

Les frissons et la fièvre, le catarrhe nasal ou de la gorge, la vitesse du pouls, la perte de l'appétit et la sensation de fatigue et la langueur sont parmi les premiers symptômes.

La toux est sèche et harassante. Il y a des douleurs à la poitrine lesquelles sont aggravées par une respiration pénible et la toux. L'expectoration est d'une nature écumeuse, filandreuse, tenace et parfois sanguinolante.

Les douleurs dans les membres ou les articulations une dépression et une faiblesse extrêmes sont le fait de la persistance de la maladie.

Le Sirop de Graine de Lin et de Térébenthine du Dr Chase est, croyons-nous, le traitement le plus efficace contre la bronchite, qu'on puisse se procurer.

C'est le traitement le plus efficace contre la bronchite, car ses effets se font sentir sur tout l'organisme, calmant non seulement les toux pénibles, sèches, mais guérissant si réellement et si parfaitement la maladie qu'elle ne revient plus.

M. William Davidson, St-André, Qué., déclare : "Le Sirop de Graine de Lin et de Térébenthine du Dr Chase m'a guéri de la bronchite que j'avais sans succès essayé de guérir avec beaucoup de remèdes durant les six années passées. L'hiver dernier lorsque j'eus une grave attaque et que j'étais incapable de travailler, je me procurai une bouteille de Sirop de Graine de Lin et de Térébenthine du Dr Chose et je suis heureux de déclarer que la troisième bouteille m'a rendu à la santé."

Le Sirop de Graine de Lin et de Térébenthine du Dr Chase, 25 cts la bouteille, grandeur pour famille trois fois autant, 60 cts, chez tous les marchands ou d'Emanson, Bates et Cie, Toronto. Pour vous protéger contre les imitations, le portrait et sa signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur du livre de recettes, sont sur chaque boîte.

BONNE OCCASION

Maison de campagne superbe

UNE EXCELLENTE MAISON de 30 pieds carrés construite en madriers sur plat avec cuisine annexée à la maison, le tout fini première classe à l'extérieur et à l'intérieur, une écurie et remise à deux étages, située à deux pas du quai St-Nicolas et à trois milles de la voie ferrée, ancienne résidence du capt. Baker. A vendre pour être enlevée.

S'adresser à M. JOS. GOSSELIN,
Entrepreneur, Lévis.

5janv—

CANADA,
Province de Québec, }
District de Beauce. } Cour Supérieure.
No. 1.

Dame Evéline Blanchet, épouse de Charles Blais, boulanger, de la paroisse de St-Evariste de Forsyth, en le district de Beauce, duement autorisée à ester en justice par l'honorable Juge H. C. Pelletier, l'un des Juges de la Cour Supérieure pour le dit district,
Demanderesse;
vs
Le dit Charles Blais,
Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le troisième jour de janvier mil neuf cent cinq.

St-Joseph, Beauce, 3 Janvier 1905.
AUGUSTE BOLDUC,
5-1m Procureur de la demanderesse.

Le plus précieux des minéraux

Il existe des erreurs courantes que l'on se donne rarement la peine de réfuter. Les choses sont comme les personnes ; elle vivent parfois sur leur réputation. Demandez, par exemple, à la première bonne femme venue : "Quel est le plus précieux des minéraux ?" Neuf fois sur dix et sans que la personne interrogée soit une mondaine aimant la toilette, elle vous répondra sûrement : "Le plus précieux des minéraux ! Voilà une question superflue. Nul n'ignore que c'est le diamant."

Et non, Messieurs qui mettez audessus de tout ce qui s'échange en belle monnaie courante. Non, Mesdames, qui faites d'abord la part si belle à tout ce qui brille ; le plus précieux minéral n'est pas cette rivière chatoyante qui pare si bien votre cou ; ce n'est pas cette étoile scintillante qui fait valoir les reflets de votre chevelure blonde ou brune ; le plus précieux minéral, c'est le vulgaire petit cristal qui passe tous les jours entre les mains rugueuses de votre cuisinière. En un mot, c'est un grain de "sel."

N'en déplaise à toutes les femmes qui raffolent de ce qui brille, il y a moyen de vivre sans diamants et sans pendeloques. Nous ne saurions vivre sans sel. C'est une denrée universelle. Son usage semble avoir été de tous les lieux, de tous les temps et de toutes les civilisations. Les Juifs l'offraient à Jéhovah avec les prémices des moissons et des fruits de la terre ; les poètes grecs le qualifient de divin et le font figurer aux repas des héros ; les historiens racontent les guerres que se livraient les tribus germaniques pour la possession des sources salées ; les anciens offraient le pain et le sel ces deux substances nécessaires à la vie, comme signe d'hospitalité ; le soldat romain recevait sa ration en huile, en viande, en froment et en "sel," et c'est de là que sa solde a pris le nom de "salaire", étendu plus tard à toute rémunération de travail matériel

Le besoin de sel "la faim du sel" ne sont pas limités à l'homme. Nombre d'animaux recherchent cette substance. Une prédilection aussi générale n'est pas un simple accident, elle correspond à un besoin naturel. Dans la nourriture de l'homme, il entre beaucoup de substances minérales qui se trouvent naturellement dans les aliments et qui tiennent une plus grande place dans la composition du corps humain ; par exemple les sels de chaux et le phosphate de soude. Et cependant aucun peuple n'a eu l'idée d'employer la chaux et la soude en cuisine. Pourquoi cette exception en faveur du sel ? Nous mettons du sel partout. Peu ou beaucoup, mais nous en mettons.

Un savant physiologiste de Bâle, M. Bunge, a fait une vaste enquête historique et géographique, d'où il a conclu que l'usage du sel dépend du régime. Parmi les animaux, ce sont les herbivores qui aiment le sel. Chez l'homme, celui qui se nourrit de légumes et de céréales a surtout du goût pour ce condiment ; tandis que les nomades, les tribus pastorales, qui tirent de leurs troupeaux le lait et la viande dont elles se nourrissent, et les peuples chasseurs et pêcheurs ont à leur portée le sel auquel ils ne tiennent pas. Toutes les tribus du nord de la Russie consomment peu de sel. Les Kamtschadales et les Tungouses vivent habituellement d'un affreux mélange de poissons amassés dans d'énormes silos, qui s'y corrompent à loisir en attendant d'être consommés. Le gouvernement russe a voulu améliorer ces habitudes alimentaires répugnantes et malsaines. Il a enseigné à ces peuplades l'art de saler le poisson pour le conserver ; il a établi des salines dans le voisinage des campements et leur a livré le sel à un prix fort bas. Il a perdu son temps. Les populations dociles ont obéi ; ils ont salé le poisson, mais elles ne l'ont pas mangé.

Voici maintenant un exemple pour les végétariens qui est tout aussi concluant. En Afrique, les populations nègres agricoles ont, au contraire pour le sel une avidité extraordinaire. Le sel est le régal par excellence. C'est pour l'Européen un spectacle curieux de voir un enfant sucer un bâton de sel comme si c'était du sucre. Quoique le sel soit cher et manque dans le pays au point que pour désigner un homme riche, on dit qu'il mange du sel à ses repas ; tout le monde éprouve le besoin de sel et fait ce qu'il peut pour s'en procurer. L'observation de M. Bunge est donc basée sur l'expérience ; mais il est allé plus loin. Il a cru pouvoir affirmer que si nous aimons le sel de cuisine ou si nous le détestons, c'est la potasse qui en est responsable. Le régime végétal livre à l'économie végétale beaucoup de potasse ; le régime animal en fournit peu. Monsieur Bunge, fait là-dessus toute une théorie et a saisi un rapport entre la potasse et le sel. Mais les savants discutent fort l'ingénieuse explication du chimiste bâlois et, sans tant raisonner, les cuisiniers prétendent tout simplement que la plupart des aliments sont fades et que pour les absorber plus volontiers, il faut y ajouter un grain de sel. Nous livrons les savants au jugement de nos lecteurs ; mais nous inclinons fort à croire que ce sont les cuisiniers qui ont raison.

D'ailleurs les médecins justifient l'appréciation de ces derniers. Le rôle des assaisonnements ne consiste pas seulement à rendre agréable la corvée alimentaire et à transformer en un plaisir la nécessité du repas. Le goût est chargé d'une mission importante dans le fonctionnement de l'appareil digestif. Les condiments provoquent la sécrétion d'un suc gastrique actif et le sel se trouve ainsi en dehors de la gourmandise, en assurant et en maintenant le bon fonctionnement de l'estomac. Il fait même quelque chose de plus ; il fournit les matériaux de ce suc gastrique nécessaire. Il est un des aliments constituants des organismes animaux. Il existe partout. Le sang a un goût de sel plus ou moins prononcé : toutes les sécrétions sont salées ; les larmes elles-mêmes sont plus salées qu'amères, quoi qu'en disent les bonnes gens. Les particules vivantes baignent en général dans l'eau de sel. Chez certains animaux saignés à blanc, la vie peut être entretenue pendant quelque temps si l'on remplace le sang par une solution salée. Une tortue, une grenouille, dans les veines desquelles circule une liqueur continue de vivre assez longtemps. C'est pourquoi on utilise maintenant le procédé pour les personnes anémiées. Voyez cette jeune fille pâle, étiolée, presque mourante à la suite d'un crachement de sang abondant. Tous les diamants de la terre ne sauraient la rappeler à la vie ; mais si le médecin lui infuse dans les veines une solution de chlorure de sodium (c'est le nom scientifique du sel) elle reprendra force et vigueur et ne disputera plus au sel la première place parmi les minéraux précieux.

L'Europe a des mines de sel. Les plus célèbres salines sont celles de Vieliczwa, en Pologne. Il y en a aussi en France dans l'Est, dans les Basses-Pyrénées. Le sel, trouvé à l'état solide, qui n'est qu'un dépôt des mers anciennes, se nomme "sel gomme." On l'extrait de sources ou puits salés. Ces eaux salées sont traitées par le feu et produisent des cristaux parfaitement blancs. Dans le Midi de la France, à peu de distance des frontières de l'Océan, on trouve 189 fabriques de sel alimentées par trente sources d'un redement de plus de 37,000 quintaux métriques.

Mais c'est surtout à l'eau de mer qu'est emprunté le sel alimentaire. Sur le littoral, cette denrée s'extrait par l'évaporation naturelle. Les plages peu élevées audessus du niveau de la mer présentent par milliers des systèmes de marais salants, dont chacun se compose : 1 d'un bassin vaste et profond où arrive à marée haute une grande quantité d'eau de mer : 2 de rigoles conduisant cette eau salée dans des bassins secondaires ; 3 d'aires rendues imperméables par un enduit de terre glaise et où arrive par de nouvelles rigoles l'eau de mer déjà concentrée par une première évaporation. Les rayons du soleil activent cette évaporation : ce sel est ensuite retiré et disposé en morceaux sur les levées des fosses. D'autres rigoles permettent à l'eau salée de s'écouler ; une nouvelle eau de mer est introduite et l'opération se continue ainsi pendant toute la belle saison. Le sel marin vaut ainsi produit 60 centimes le quintal métrique, tandis que le sel de sources et de puits se paie 5 frs 50 Mais le sel de mer, fabriqué en plein air est soumis à toutes les influences atmosphériques et il éprouve des déchets pour lesquels il faut payer un impôt qui absorbe la totalité des bénéfices d'extraction.

En Afrique, les régions côtières ne manquent pas de sel sel impur que les populations se procureraient facilement. Dans l'intérieur des terres, cette ressource fait défaut et les indigènes en sont réduits à fabriquer le "sel de cendres." Sur les côtes d'ailleurs, même le sel marin est fourni par les traitants européens. Le sel français y figure dans une mesure très restreinte. Hambourg y amène quelques milliers de tonnes de sel allemand, et tout le reste est du sel anglais, recueilli aux portes de Liverpool. On peut évaluer cet apport à 40,000 tonnes. Cette masse de sel n'alimente que faiblement le centre de l'Afrique. La raison en est que le sel est une substance qui subit un déchet notable en magasin, et un déchet plus considérable encore pendant les transports. Il fond dans les sacs exposés à l'humidité, à la rosée, aux accidents de voyage par eau. D'autres fois, les enveloppes se percent, se déchirent et laissent échapper leur contenu. Aussi, le Soudan, les régions du Niger, du lac Tchad et du Congo belge sont alimentées par le sel en plaques venues de Sahara. Le sel en pains d'Angleterre ou sel comprimé, obtenu par compression du sel humide et de séchage à l'étuve, s'effrite sous l'action des chocs et des frottements et n'offrent pas la résistance des barres de sel du Sahara. Ces plaques d'un poids moyen de 25 à 35 kilogrammes, d'un mètre de long sur 0,30 de large et d'une épaisseur de 5 à 8 centimètres contiennent un sel brut chargé de terre coloré par l'oxyde de fer ou d'autres matières étrangères, gris, rouge ou noir ; elles peuvent voyager à nu. On se contente d'assujettir les plaques avec des planchettes ou des bâtons. Tel qu'il est, suivant la longueur du voyage, ces barres de sel atteignent des prix très élevés. Plus le sel voyage, plus il est cher. On le transporte à deux mille kilomètres. Aussi, ce qui coûte un franc le kilogramme à Tombouctou, en vaut deux sur le haut Niger, quatre à Kong, et encore au delà, lorsqu'il est de première nécessité. La Société marseillaise du sel aggloméré, dirigée par M. Pierre Vincent, a réussi à mettre le sel très pur, sous forme de blocs compacts présentant l'aspect du marbre blanc. Les visiteurs de l'Exposition de 1900, ont pu voir dans le pavillon du Soudan ces barres de sel, destinées à faire concurrence aux plaques du Sahara. L'administration des colonies a encouragé ces efforts. Le général de Trentinian s'est inspiré des anciens Romains. Il a donné à ses tirailleurs du Soudan l'appoint de leur solde en barres de sel. Ces tirailleurs, qui traînent après eux leurs femmes, leurs enfants, leurs provisions et tout ce qu'ils possèdent, trafiquent avec les tribus dont ils traversent le territoire, et popularisent l'usage du sel aggloméré auprès de ces peuplades. La mission Marchand, que nous faisions connaître, il y a quelques années, a pu distribuer aussi des barres de sel en cadeaux aux chef indigènes. Les missionnaires catholiques ne négligent pas non plus de faire connaître le sel français. Ce serait là un immense débouché pour une industrie nouvelle dans le centre africain. On en consomme près d'un million de tonnes chaque année. Et maitenant, dira quelque esprit grincheux, pourquoi, sur le littoral, toutes ces ammipulations ? Ne serait-il pas plus simple d'utiliser simplement de l'eau de mer en cuisine ?

Si l'eau de mer ne contenait que du sel, la chose, en effet, serait toute simple. Mais elle contient diverses substances qui se déposent par couches distinctes et permettent d'en retirer le sel pur et sans mélange. Le premier dépôt est formé de particules terreuses ; ensuite viennent le carbonate de chaux, le sulfate de chaux ou gypse. Après cela, c'est le chlorure de sodium ou le sel proprement dit qui se montre. Par dessus tout, arrivent encore le chlorure de potassium et le sulfate de magnésium. C'est cette dernière matière qui rend l'eau de mer si amère, impotable et absolument impropre aux usages culinaires. Le sel comestible n'en retient qu'une proportion minime, qui n'altère pas le goût du sel. Toutefois, elle ne compromet la conservation. Plus il y a de magnésium dans le sel, plus il fond rapidement. C'est sur cette donnée que M. Vincent a obtenu son sel aggloméré. Ce sel pur débarrassé des substances qui lui enlèvent sa saveur et l'exposent à fondre plus vite, devient ainsi matière à exportation lointaine et une précieuse ressource pour un commerce nouveau. On le voit, le sel est une denrée aussi nécessaire que le pain. La vie d'un homme peut tenir à un grain de sel. Il est de fait que le Créateur y a pourvu en mettant ce grain au naturel dans la plupart des aliments. Le sens du goût réclame presque toujours contre l'exiguité de la portion. Aussi l'industrie humaine y supplée. Mais quelle est la jeune mondaine qui oserait encore dire que le diamant est le plus précieux des minéraux ? Tout est relatif en ce monde et il reste acquis par cette petite étude que le brillant, qui scintille au doigt d'une jolie femme, peut avoir été donné en échange d'une liasse de billets de banque, mais qu'il ne vaut pas au fond, un grain de sel.

X. DE PREVILLE.

PERE KOENIG'S TONIQUE NERVEUX

GRATIS un livre précieux sur les maladies des nerfs et une bouteille échantillon de notre remède sont envoyés gratuitement à ceux qui en font la demande, aux pauvres surtout.

KOENIG MED. CO.,
100 Rue Lake, CHICAGO.
En vente chez les pharmaciens
[illegible] ; $1.00 la bouteille, 6 pour $5.00.

Dans les temps primitifs l'on manquait certes de bien des choses, mais l'instinct naturel suppléait souvent avec avantage à ce qu'on est convenu d'appeler le progrès de la civilisation.

Voyons, par exemple, l'Indien dans sa misérable hutte, exposé à toutes les intempéries, l'existence ne lui était certainement pas aussi à charge que chez la plupart d'entre nous.

A voir sa rude stature, sa prestance magnifique, son embonpoint naturel, cet œil éveillé, front haut et pied ferme, l'on sent qu'il est plein de vie, qu'un sang généreux l'anime et que rien ne dérange aucunement l'état paisible de ses nerfs.

Que faisait donc cet enfant de la forêt pour se maintenir toujours en cet état de santé si florissant ?

A l'approche de chaque saison, il avait soin de se nourrir de racines et d'herbages appropriés au changement de température, d'air et de travaux à venir.

Le printemps surtout, l'homme des bois, l'Indien toujours intrépide et prudent, s'ingurgitait des tisanes, mangeait des feuilles et des racines médicales ; c'est ainsi qu'il tenait constamment ses organes digestifs, aussi bien que son estomac, sa tête et tous ses membres en cet état florissant de santé et de vigueur tel qu'il est partout représenté.

"Il faut prendre son bien où on le trouve." Partant de ce principe, ne serait-il pas sage d'imiter l'Indien dans cet exemple si frappant qui assure évidemment le bien-être et la joie de vivre ?

Néanmoins, la civilisation a fait son chemin et nous ne sommes plus au temps où chacun cherchait dans les bois, sous les souches et au sommet des montagnes, la médecine que la nature lui préparait.

Aujourd'hui, la science et le progrès ont su concentrer dans une préparation, sous un tout petit volume, mis à la portée de tout le monde, les mêmes vertus, les mêmes effets et la même force d'action de ces herbages multiples et de maintes racines que seul un homme de l'art pourrait maintenant distinguer entre toutes ces plantes anodines et de nul effet. Nous avons nommé les Pilules Moro, le grand remède universel spécialement pour LES HOMMES. Pour mieux vous en convaincre, lisez les noms suivants qui sont ceux d'hommes guéris par les Pilules Moro. Ces hommes souffraient soit des reins, de l'estomac, du cœur, de grande faiblesse générale ou de toutes autres maladies si communes chez ceux qui ont à travailler fort. Ces noms sont les derniers reçus et nous en avons une foule d'autres à nos bureaux. Voyez ces hommes eux-mêmes, nous donnons leur adresse complète, ils peuvent être de vos voisins ou de vos amis ; ils vous diront de quelle manière merveilleuse les Pilules Moro ont agi sur leur constitution. Tous s'étaient fait traiter par un grand nombre de médecins avant de recourir aux Pilules Moro.

Arthur Marchand, Milton, N. H., Boîte 243.
Louis Payeur, St-Pierre Baptiste, Qué.
Gédéon Bergeron, 95, rue Clinton, Woonsocket, R.I.
Alfred Cornellier, 173, rue Julian, Providence, R. I.
Emery Harette, Boîte 16, Spring Valley, Ill.
Régis Loiselle, 75, rue Melrose, Fitchburg, Mass.
Victor Bérubé, 184 rue Drolet, Montréal.
John Dupré, Stafford Springs, Conn., Boîte 415.
Napoléon Hébert, Williamstown, Mass.
Fortunat Bourdeau, Valleyfield, Qué.
Louis Marcille, Ste-Martine, Qué.
Benjamin Gaudet, South Nelson, N. H.
Uldéric St-Jean, Ste-Angèle de Laval, Qué.
Noël Decerf, Spring Valley, Bureau Co., Ill.
Louis Hébert, Desaulniers, Ont.
François Giard, Ware, Mass., Boîte 1036.
Joseph Bernier, Lisbon, Maine.
Henri Delay, Torrington, Conn.
Liguori Lorion, Winchendon Spring, Mass., B. 20.
Joseph Blier, 41, rue Pierce, Lewiston, Maine.
Honorius Clairmont, Williamstown, Mass.
Emmanuel Lafleur, Bowes, Hack Co., Mich.
Gustave Gabrielle, Routledge, Manitoba.
Louis Bédard, Ste-Agathe, Co. Lotbinière, Qué.
Louis Langevin, Racine Ely, Qué.
Phidime Gagné, Biddeford, Maine.
P.-C. Beaumier, 1854, rue Ste-Catherine, Montréal.
Joseph Vézina, Sturgeon Falls, Ont.
Olivier Bourgeois, 23, rue Pearl, Manchester, N.H.
Adolphe Robert, Brantford, Spring Co., Conn.
Alphonse Bouchard, 467, Division St., Fall River, Mass.
Wilfrid Ringuette, Republic, Mich.
Adelard Cregheur, Montpellier, Co. Labelle, Qué.
Ulric Poirier, St-Samuel de Horton, Co. Nicolet, Q.
Joachim Charpentier, Salmon Falls, N. H.
Louis Thériault, Menominee, Mich.
Ferdinand Guimond, Cap St-Ignace, Qué.
Ubald Grenier, 24, Pierce St., Dover, N. H.
Herménégilde Rodier, 93, Park St., Holyoke, Mass.
Joseph Monette, 1143, rue St-Jacques, Montréal.
George Paradis, 4, Kossuth St., Biddeford, Maine.
Nap. Gaudreau, St-Jérôme, Lac St-Jean, Qué.
E. Landry, Upper Pockmouche, Gloucester, N. B.
Omer Brazeau, St-Eugène, Co. Prescott, Ont.
Adrien Ouellette, 4123, Olivier Ave, Minneapolis, Minn.
Pierre Veilleux, fils, St-Odilon de Cranbourne, Co. Dorchester, Qué.
Michel Roy, Whitefield, N. H.
Amédée Saumur, 47, rue Wilcox, Springfield, Mass.
George Couture, Fournierville, Ont.
J. B. Richer, 37, rue Dupont, Lachine, Montréal.
Rév. Jules Emile Teston, Ptre, O.M.I., Green Lake, Saskatchewan, T.N.O.
Louis St-Pierre, St-Etienne des Grès, Co. St-Maurice, Qué.
Ambroise Thibault, Windsor Mills, Qué.
Adélard Dépatie, Shefford Vale, Qué.
H. H. Robichaud, Rivière des Caches, Co. North, N.-B.
Louis Bachand, Jewet City, Conn.
Joseph Belisle, Ste-Edwidge, Qué.
Ernest Fortin, Chambord, Co. Lac St-Jean, Qué.
L. O. Gariépy, 201, rue Visitation, Montréal.
Eusèbe Côté, West Brougham, Co. Mégantic, Qué.
Eustache Clément, Monte-Bello, Qué.
M. S. Boucher, 4, rue Ivrett, Nashua.
Jos. Bédard, St-Fabien, Co. Rimouski, Qué.
Jos. Gendron, Cedar Hall, Co. Matane, Qué.
Arsène Brisson, St-Donat de Montcalm, viâ Ste-Agathe des Monts, Qué.
Ludger Roy, 449, rue Front, Woonsocket, R. I.
Jos. Francœur, Berlin Mills, Co. Coos, N. H.
Henri Venne, St-Jacques de l'Achigan, Co. Montcalm, Qué.
Vital Dandurand, West Farnham, Qué.
Pierre Bélanger, Pointe à la Frégate, Qué.
François D'Haene, Longue-Pointe, Qué.
Olivier Arcand, Notre-Dame des Anges, Co. Portneuf, Qué.
Sylvio Alarie, Ste-Agathe des Monts, Qué.
Fabien Bérubé, Maria, Co. Bonaventure, Qué.
Auguste Trépanier, St-Ulric, Co. Matane, Qué.
Xavier Laprès, Racine, Qué.
Josaphat Guidon, Ripon, Co. Labelle, Qué.
Camille DeBande, Matthews, Co. Grand, Ind.
François Beauchêne, Dayton, Minn.
Joseph Perrault, Rochester, N.-Y.
Thomas Barrette, Waucedah, Mich.
George Grinsell, Arbod Vitae, Wis.
Gédéon Authier, West Kennebunk, Me.
Aimé Martin, 2011, rue St-Jacques, Montréal.
M.-F. Papillon, 595, rue Marie-Anne, Montréal.
Julien Grand Jean, Abercorn, Co. Brome, Qué.
Arthur Mathieu, 450, rue Ontario, Montréal.
Isaïe Demeule, St-Gédéon, Lac St-Jean, Qué.
Joseph B. Nadeau, 29, rue Water, Augusta, Me.
Amable Simard, St-Gédéon, Qué.
Charles Larouche, St-André Avelin, Qué.
Paul Joly, Lachute, Co. Argenteuil, Qué.
Henry Valois, New Bedford, Mass.
J.-A. Béland, 66, avenue Labelle, Montréal.
David Morin, St-Didace, Qué.
A. Grisay, Boîte 215, Manchester, Conn.
Pierre Peltier, St-Sévère, Co. St-Maurice, Qué.
Albert Fournier, St-Casimir, Co. Portneuf, Qué.
H. Deguire, Brompton Falls, Qué.

Pour les Fêtes !

La bière Labatt India Pale Ale, devrait être dans toutes les résidences québécoises, à l'occasion des fêtes du jour de l'an. C'est un breuvage inoffensif, et des plus en vogue.

Fume-t-il ?

Quels cigares acheter ?

Une boîte de cigares PRIMEROS, C. W. A. GOLD STAR où WASHINGTON-COLUMBUS constituera un cadeau agréable pour un amateur de cigares à l'occasion des Fêtes de la saison.

Chaque boîte porte un défi de $1,000. Vous assurant que le manufacturier H. D. Barry, emploie du tabac importé seulement dans la fabrication de tous ses cigares. CHAQUE CIGARE EST GARANTI.

Ayez confiance dans les fameuses marques de cigares DIXIE ou POLO, elles sont garanties.

Ce journal est possédé, imprimé et publié par la Compagnie de l'Evénement, incorporée par lettres patentes.

VENTE ANNUELLE A REDUCTION !

15 à 50 %
DE REDUCTION
SUR LES PRIX REGULIERS

L'Escompte est donné que pour de l'Argent Comptant ou payable sur livraison.

GLOVER, FRY & CIE

Trois destinées

I

Le petit village de B....dans la Gruyère fribourgeoise a conservé les moeurs et les vertus d'autrefois. La civilisation, dans le sens mauvais et démoralisant du mot n'y a pas encore entamé les robustes croyances et le sens chrétien d'une population pour laquelle le catéchisme et les traditions familiales ont encore force de loi. Le pays n'a pas d'industrie. De grands et beaux paturages sont toute la richesse des propriétaires, fermiers ou métayers qui élèvent le bétail, fabriquent du fromage, vivent au grand air, dépendant uniquement de Celui qui prodigue à son gré la pluie et le soleil, ne demandant en retour de ses créatures qu'une vie honnête mélangée d'adorations pour le Dispensateur de tous biens.

B...en ce jour de fête de la Vierge Marie ne faisait pas banqueroute à ce grand devoir primordial. Tout ce qui était debout et valide en cette fête du 15 août sortait ce matin là de l'office paroissial. Les chefs de famille, debout sur la place de l'église attendaient le crieur public, qui profitait de ce moment de réunion pour annoncer les assemblées communales et les objets perdus. Les gamins, suspendus aux courroies des cloches, se balançaient sous le porche en se disputant quelque peu, et les jeunes filles en toilettes claires, fichus de linons et bonnets gaufrés, devisaient joyeusement entre elles, leurs livres de prières sous le bras.

Parmi elles, deux fillettes de seize à dix huit ans s'étaient rapprochées confidemment et formaient un parfait contraste. L'une, grande, au visage sérieux jusqu'à la tristesse, était vêtue de deuil. L'autre souriante, frisée, gaie, rose et blonde, à l'aspect à la fois candide et étourdi, ralentit le pas, se laissant dépasser par ses compagnes et, tirant une lettre de sa poche, arrêta son amie au seuil du cimetière qui entourait la vieille petite église.

—Ecoute Suzanne, chuchotta-t-elle. J'ai reçu hier une lettre de Berthe.

La jeune fille en deuil s'arrêta visiblement intéressée.

—Ah ! dit-elle. Lis vite, Madeleineé Elle se déplait là bas ? Elle revient n'est-ce pas ?

—Allons donc ! Elle est enchantée. Ecoute plutôt.

Elle déplia le papier. Une grosse écriture irrégulière remplissait les quatre pages. La lettre était gribouillée de taches d'encre. Le style et l'ortographe, laissaient à désirer ; mais les détails ne manquaient pas.

" Ma Madeleine, disait la lettre : si tu savais comme Vienne est grand. Mais aussi, comme ils disent ici, c'est la capitale de l'Autriche. Si je ne t'ai pas écrit plus tôt, c'est que j'en ai vu du pays depuis que j'ai quitté B....D'abord le voyage ! Que c'est long ! Et puis j'ai déjà fait quatre places. C'est beaucoup pour six mois de séjour. Les trois premières, on était bien mal. Beaucoup d'ouvrage, mal payé et pas même à manger à sa faim. Mais maintenant je suis si contente que je ne regrette plus ce grande B....

" Je suis chez un grand marchand de fer de la " strasse. (Ici, un grand pâté d'encre empêchait de lire le nom exactement). Ce n'est pas loin du " Prater," une belle promenade où je vais tous les jours avec mes élèves. Mes élèves ! Cela te parait drôle, hein ?

" Moi, à qui notre vieux régent voulait toujours mettre le bonnet d'âne. Mais, Dame ! Vois-tu, quand les Viennois désirent apprendre le français, on n'a qu'à dire qu'on est institutrice pour qu'ils vous croient. J'ai trois petites filles de quatre, sept et dix ans. Je leur parle français comme chez nous, je les promène, je soigne un peu leur linge, je raccommode leurs vêtements et j'ai pour cela 40 florins par mois. C'est autre chose que de conduire tous les matins la vache de grand'mère au paturage. Il y a encore une cuisinière et trois commis du magasin, rapport aux fers qui sont lourds et qu'il faut du personnel pour les manier. On a beaucoup de rôti et de compote de pommes. Je mange à table avec les maîtres et les commis. L'un d'eux, M. Victor est gentil. Il parle français et me sert poliment. La dame est un peu " quinteuse " (comme dit M. Victor). Elle gronde souvent ; mais comme c'est en allemand je n'y comprends rien et je ne me fâche pas. Monsieur ne dit rien. C'est un vieux bonhomme qui aime follement les trois petites et qui n'ouvre la bouche qu'une fois par semaine pour dire que le commerce ne va pas. Et pourtant, quels beaux magasins il y a par ici, chère Madeleine ! Où l'on vend des étoffes, que c'est tout de la soie dans les devantures. Je m'en achèterai pour une robe le mois prochain. Passé six heures, après le souper, je suis libre de faire ce que je veux. J'ai une chambre tout en haut de la maison ; pas dans l'étage des maîtres. Les commis aussi, et M. Victor m'a dit qu'il m'accompagnera au théâtre quand je voudrai. Les maîtres ne s'occupent pas de nous. D'ailleurs cela ne les regarde pas. Maintenant que je suis un peu au courant, je me plais bien ici. Penses-tu toujours, chère Madeleine, à te placer aussi ? Viens. Viens à Vienne. Nous ferons de belles parties ensemble et je te trouverai facilement un place. Quand je pense que ma grand'mère s'opposait à mon départ, je lui en veux encore. Donne lui le boujour quand même et dis-lui que mes frais d'installation ne me permettent pas encore de lui envoyer quoique ce soit. Tu comprends que mes bonnets et mes fichus gruyériens ne me servent pas ici à grand'chose. Au revoir. Je t'embrasse et surtout je t'attends.

Ton amie
BERTHE LENOIR.

P. S.—Il n'est pas nécessaire de lire malettre à Suzanne Vidoux ; Dieu sait tout ce que cette pleurade y trouverait à redire ! "

Arrivée au " Post scriptum " la trop tard pour observer la consigne, Madeleine s'arrêta net.

—Eh bien, après ? dit Suzanne.

Après, c'est tout, répliqua Madeleine en repliant le papier.

Et, poussant un soupir à mettre en branle un moulin à vent.

—Qu'elle a de la chance cette Berthe ! Je suis tout à fait décidée. Ils diront ce qu'ils voudront à la maison. Moi aussi je partirai.

Suzanne leva sur sa compagne un regard stupéfié, et ses yeux se remplirent de larmes.

—Ce n'est pas possible Madeleine. Tu ne parles pas sérieusement. Toi ! L'aînée de la famille, qui remplace au logis ta mère morte il y a six ans. Que feraient ton père et les petits ?

—Ils feront ce qu'ils voudront. Il y a longtemps qu'ils m'ennuient. Mon père n'a pas d'énergie. Il parle tout le temps de Maman. Les petits sont toujours à réclamer : Madeleine par ci Madeleine par là. Je n'ai pas un moment à moi et de l'ouvrage comme un cheval. J'en ai assez à la fin.

—Tais-toi, fit Suzanne presque rudement. Si tu étais comme moi orpheline, sans famille à qui tu puisses te dévouer, tu aurais peut-être le droit de te plaindre. Moi, seule dans la vie, sans parents, je suis obligée de m'expatrier et cela me rend si malheureuse. Quitter mon pays, mes compagnes, n'y laisser personne qui vous regrette, errer dans le monde en pensant que nulle âme ne vous attend nulle part. Voilà une croix, ma pauvre amie. Et il faut vraiment tout le courage que donnent le bon Dieu et les pensées de la foi, comme dit Monsieur le Curé, pour l'accepter.

Un petit sourire sceptique erra sur les lèvres de Madeleine.

—Les curés disent ce qu'ils veulent ! Je voudrais bien l'y voir, lui. Faire la cuisine, soigner les bêtes, laver et raccommoder les mioches, et économiser sou par sou, pendant deux ans pour s'acheter une coiffe de rechange. Tu as entendu ce que dit Berthe ? Quarante florins par mois ! Avec cette somme, j'enverrais trente francs à mon père par mois, je garderais le reste et cela nous ferait du bien à tous. Ma soeur Marie a quatorze ans. Elle est grande et forte assez pour tenir le ménage du père. Avec ce que j'enverrai, ils seront tous plus à l'aise.

—Peut-être que tu sais compter, fit Suzanne pensivement ; mais comme me disait l'autre jour Mlle dde L... il faut aussi savoir décompter. Dans les grandes villes, tout coûte plus cher. Les vêtements qui suffisent au village ne sont pas de mise dans les capitales. La monnaie étrangère perd toujours au change, les envois par le poste diminuent les profits et il reste, en somme, moins des quarante forins que des vingtà vingt-cinq francs pagnés par une femme de chambre à Berne ou à Fribourg. Tu en as la preuve avec Berthe. Elle n'a pas envoyé depuis six mois dix centimes à sa pauvre vieille grand'mère qui, faute de secours, va entrer à l'hospice des Bonnes Soeurs. Tu as choisi une mauvaise conseillère, ma pauvre Madaleine, et je t'engage à bien réfléchir.

Sur ces paroles, elles se quittèrent, Madeleine pour rentrer au logis ; Suzanne, pour rejoindre la vieille mère Lenoir, qui lui avait offert depuis la mort de sa mère et le départ de Berthe, l'hospitalité du pauvre foyer, que les circonstances et la misère les obligeaient toutes deux de déserter.

II

—Mademoiselle, on a sonné. Madeleine Denuir et Suzanne Vidoux attendent au petit parloir.

Assise à son bureau encombré de lettres et de papiers, Mlle de L...se détourna, la plume en l'air, vers la femme de chambre qui venait d'entrer.

—Eh bien, Elise. Dites leur de monter.

—Ensemble, Mademoiselle ?

—Au fait, non, reprit-elle en se ravisant. Je connais ces deux jeunes filles et le sermon à faire à l'une ne convient pas à l'autre, ajouta-t-elle en sourlant. Faites monter, Suzanne d'abord. Avec elle, je m'entendrai vite. Pour Madeleine, ce sera plus long.

Mlle de L...très dévouée à toutes les oeuvres de zèle s'occupait depuis quelques années déjà de " l'OEuvre Catholique de la Protection de la Jeune Fille."

Cette oeuvre, fondée à Fribourg, en Suisse par Mme L. de Reynold, sur un plan similaire à une oeuvre protestante déjà existante, a pris bien vite une extension internationale.

Elle a pour but de protéger la jeune fille, obligée pour gagner sa vie de quitter le foyer paternel. De la protéger contre elle-même et contre les dangers si grands de l'isolement et de l'inexpérience.

" L'OEuvre," autant que possible, tâche de détourner la jeune fille de l'expatriation. Mais, lorsque par la force des choses l'expatriation s'impose, sa sollicitude prépare les départ, prémunit contre les périls du voyage, et ne place qu'auprès des renseignements puisés à bonne source la pauvre brebis errante, qui courrait trop souvent, seule et sans protection au devant de la gueule du loup.

Mlle de L... achevait un petit classement de papiers lorsque Suzanne se présenta.

—Asseyez-vous, mon enfant, dit-il avec bonté. Je suis à vous à la minute.

Spzanne avait les yeux rouges et l'air un peu anxieux.

— Je viens voir, Mademoiselle, si vous avez reçu la réponse ?

—J'en ai reçu trois, dit Mlle de L.. en tirant un paquet de lettres. Vous allez être renseignée.

Tout d'abord, ma chère enfant, j'approuve tout à fait votre départ. Vous êtes orpheline, seule au monde, vous ne pouvez compter que sur vous pour préparer l'avenir. Aucun devoir ne vous retient à B....Le grand'mère de Berthe Lenoir ne peut pas vous garder ; demeurer seule à votre âge aurait mille inconvénients. Vous savez coudre, repasser, vous êtes généralement adroite ; une place de femme de chambre dans une bonne maison ne peut que vous être avantageuse. J'ai écrit aux adresses indiquées. Voici les renseignements :

1o. Mme Mariset demande à Bâle une demoiselle de magasin. Elle est seule et veuve. Il faudrait s'occuper en même temps de la cuisine. Elle offre 25 francs par mois.

2o. Mme Dudelong, femme d'un Sous-Préfet d'un département de l'Est, désir une femme de chambre. Elle donnerait quarante-cinq francs. Elle a quatre grands fils, dont trois encore inoccupés attendent des places de fonctionnaires. On me fait observer qu'elle change souvent de femme de chambre et que, dans cette maison, le personnel n'est guère surveillé.

3o. Mme Gelradec, vieille dame, riche et infirme, marche difficilement par suite de rhumatismes. Elle vit avec sa petite-fille, orpheline de père et de mère. Elle ne donne que quarante francs, mais susceptibles d'augmentation si le service la contente. Il faut faire l'office de femme de chambre d'abord, un peu d'infirmière et quelquefois de bonne auprès de l'enfant. Mme Gelradec vit toute l'année à la campagne, dans un château en Bretagne. C'est une femme pieuse, sérieuse, mais qui exige des domestiques du travail et de la régularité.

D'ailleurs, croyez-le bien, mon enfant, personne ne prendrait chez soi d'étrangers, si l'on n'avait à beaucoup les occuper. Pour vous, Suzanne, cette dernière offre me sourit. Il me semble que vos aptitudes trouveront là à s'exercer.

—A moi aussi, Mademoiselle.

—Bien ! Je vois que vous êtes une jeune fille raisonnable. J'écrirai ce soir pour annoncer votre arrivée. Vos petites affaires sont en ordre ?

—Oui, Mademoiselle. Seulement..

—Seulement quoi ?

—Je suis embarrassée pour l'argent du voyage, souspira la jeune fille en rougissant.

—Ah ! J'oubliais ! Mme Gelradec offre de l'avancer ; quitte à retenir quelque chose sur les premiers mois de gage. Cette dame est généreuse dit-on, mais elle ne place ses générosités qu'à bon escient. Elle a été si souvent attrappée. Je crois pouvoir compter sur vous, Suzanne sur votre bonne conduite, votre fidélité, votre amour du travail et du devoir. Arrivée là bas, écrivez-moi bien simplement ce que vous faites et comment vous vous trouvez. Ne croyez pas, parce que la place est recommandable que vous n'aurez ni peines, ni soucis. La vie chez les étrangers a toujours et partout un côté très pénible. Le grand secret pour être heureux dans une position inférieure voulue par le bon Dieu, c'est d'accepter les ennemis, de les surmonter par la patience et de gagner la confiance des maîtres par un travail exact, une probité scrupuleuse et une conduite irréprochable, ensuite c'est par un caractère aimable et facile que l'on s'attire leur affection. Je crois pouvoir me fier à vous, Suzanne, ajouta Mlle de L...en tendant la main à la jeune fille.

—Mademoiselle, j'ai la bonne volonté de faire pour le mieux. Quant à supporter, j'y suis habituée. Je n'ai pas été gâtée. Merci mille fois, Mademoiselle, pour toutes vos bontés. Qu'aurais-je fait sans vous ?

—Seule je n'aurais rien fait non plus, dit Mlle de L... avec un sourire . " L'OEuvre " me facilite ma tâche. C'est en son nom que je me renseigne, que je protège et que je vous dis : Au revoir.

Suzanne salua en essuyant ses yeux humides et s'effaça près de la porte pour laisser entrer Madeleine.

—Tiens ! Tu pleures ! fit celle-ci à mi-voix. Elle t'a sermonnée, hein ? Que tu est donc sotte de te laisser mener comme cela !

Et elle s'avança vers Mlle de L... d'un air sûr de son fait.

Mlle de L...regarda longuement Madeleine sans mot dire. Devant ce regard scrutateur, celle-ci finit par baisser les yeux.

—C'est vous, mon enfant, commença-t-elle enfin, qui êtes la fille aînée du métayer Demur et qui avez demandé, par l'entremise de Suzanne Videux, des renseignements sur une place offerte en Allemagne par un journal d'annonces.

Oui Mademoiselle.

—Et pourquoi pensez-vous quitter votre père et vos frères et soeurs ?

Parce que je m'ennuie ferme au logis, Mademoiselle. C'est sur moi que tout retombe. Je suis l'aînée, j'ai dix huit ans. Si les enfants crient et se battent, si la soupe n'est pas cuite à point c'est moi que le père gronde toujours. J'en ai assez à la fin et je veux m'en aller.

Mlle de L...regarda la jeune fille avec une compassion sentie.

—Eh bien ! Oui. Je l'admets. Votre tâche n'est pas facile. Mais, quelle tâche est facile en ce monde, ma pauvre enfant ? Pour vous, la place est choisie d'avance et c'est le bon Dieu lui même qui a fixé ce croix. Cette place est à la maison, entre votre père qui a besoin de vous et ces cinq frères et soeurs qui ne sont pas encore élevés. C'est à vous, l'aînée de la famille, à servir de mère aux petits.

C'est votre devoir, mon enfant, devoir pénible souvent, j'en conviens ; mais bien consolant aussi. Il est doux de penser qu'on est utile, nécessaire au bonheur de quelqu'un. Les enfants vous aimeront, sinon en proportion de vos peines, du moins vous rendront-ils en affection ce que vous leur donnerez en dévonement. Et dussiez-vous ne pas être récompensée en ce monde, vous le serez sûrement dans l'autre.

—Cela ne me suffit pas, Maddemoiselle. C'est pendant que je suis jeune et forte que je veux faire comme les autres : un peu voir du pays, faire un peu de toilette et ne pas taut trimer. Berthe Lenoir m'écrit de Vienne comme elle a de la chance. Elle va au théâtre ; elle s'achète des robes de soie et gagne quarante florins par mois.

—Et avec cela elle laisse sa pauvre vieille grand'mère aller mourir à l'hôpital.

—Elle n'était pas obligée de rester au village pour la garder.

—Elle est et reste l'obligée du IVe commandement, répliqua Mlle de L... sévèrement. Si elle ne pouvait pas travailler dans son village du moins devait-elle dans la mesure du possible la faire profiter de son gain. Combien a-t-elle envoyé depuis six mois qu'elle est partie ?

Madeleine eut l'air un peu perplexe.

Je n'en sais rien. La vieille est cachotière : elle ne dit pas ses affaires.

—La force des choses les dévoile. Assez pour savoir, hélas ! que Berthe est une fille sans coeur, sans conscience, qui ne remplit aucun de ses devoirs. Si elle vous écrit, Madeleine, je le regrette : c'est une compagnie qui vous perdra. Vous n'avez rien de bon à gagner à cette correspondance. Elle vous trompe, ma pauvre enfant. Ses conseils vous feront faire fausse route.

—Puisque " l'OEuvre " n'a pas voulu me chercher une place, fit la jeune fille avec humeur, il faut bien que je m'adresse à qui peut me rendre service !

—" L'OEuvre ne peut et ne veut pas favoriser votre départ, et j'avoue avoir fait pour l'empêcher. Néanmoins, puisque vous voulez partir à tout prix : j'ai pris des renseignements sur cette fameuse place de Vienne..

Mlle de L...remua de nouveau son amas de lettre et en tira une large enveloppe.

—Les renseignements sont très mauvais. La place découverte par Berthe est une espèce de tripôt, entreprise de jeux clandestins où la police a déjà dû opérer plusieurs arrestations. Vous ne pouvez pas, Madeleine, aller vous fourrer dans ce guêpier. On peut promettre quatre-vingt florins sans rien risquer : on ne les paie jamais.

Pourtant Berthe m'écrit..

—Je le répète, Berthe vous trompe. J'ai écrit au " home " suisse catholique et je suis sûre de ce que j'avance. Que dit votre père quand vous lui parlez de départ ?

—Il dit que ça lui est égal que ma soeur, qui a quatorze ans peut bien à son tour faire la soupe, et que, si je lui envoie un peu d'argent pour payer le fermage, je lui serai plus utile là bas qu'ici.

Mlle de L...soupira. Elle n'était pas chargée de rectifier les idées erronées du père de Madeleine, et elle ne pouvait guère blâmer celui-ci devant la jeune fille.

—Eh bien ! dit-elle Patientez. Je m'occuperai de vous. Mais surtout ne partez pas avant que j'aie trouvé une place qui vous convienne, et pas trop éloignée d'ici.

Madeleine fit un geste vague et rejoignit Suzanne qui l'attendait dans la rue.

—Avec ça, que je veux attendre, songeait-elle très dépitée. Je saurai me passer d'elle. Berthe est sur place, elle connait les affaires. Je saurai leur montrer que je n'ai besoin ni de leur " OEuvre," ni de leur protection.

III

Deux ans s'étaient à peine écoulés que Mlle de L...un matin, en dépouillant sa volumineuse correspondance y trouvait les deux missives suivantes.

L'une était datée du château de X.. en Bretagne. Elle était signée Suzanne Vidoux.

" Mademoiselle, écrivait Suzanne, ma maîtresse, Mme Gelradec, veut que je vous écrive pour vous demander si vous ne connaîtriez pas une jeune fille de mon âge pour une dame de ses amies qui a besoin d'une femme de chambre ? Madame me prie de vous dire qu'elle est bin satisfaite de mes services. Elle n'a pas retenu, je vous l'ai écrit, le prix du voyage avancé et son amie fera de même, si la jeune fille envoyée lui convient.

" Vous savez, Mademoiselle, que j'ai eu un peu de peine à m'habituer à cause du mal du pays. Le travail ici est bien suivi. Je me lève tôt et je me couche tard à cause de Madame qui dort peu et il faut que je veille jusqu'à minuit pour lui aider à se déshabiller. Mais elle est bonne et elle s'occupe de moi. Elle m'a fait prendre un livret de caisse d'épargnes postale, j'y ai déjà trois-cent-cinquante francs.

" Je peux facilement remplir mes devoirs religieux.

" Heureusement que j'ai beaucoup à faire, car la vie n'est pas bien gaie, et que je sais, vous me l'avez tant dit, que l'on n'est pas en ce monde pour s'amuser. Ma seule distraction consiste dans les courtes promenades que je fais avec Madame qui marche difficilement et les invitations des petites amies de Mlle Pauline, que je dois surveiller. Mlle Pauline a neuf ans. Elle est gentille ; elle cause beaucoup et me fait faire un trousseau pour sa grande poupée. J'ai une bien cette petite et je commence à me plaire dans ce pays où l'on est bon pour moi. Je tâcherai d'y rester le plus longtemps possible, parce que je vois bien que c'est une bonne recommandation qu'un long service dans la même place.

" Je vous remercie, Mademoiselle, de vos lettres et de vos bons conseils. La dernière lettre m'est parvenue dans un bon moment. J'étais découragée et je songeais même à partir. Vous m'avez rappelé à temps que : pierre qui roule n'amasse pas mousse.

Votre bien reconnaissante,

SUZANNE VIDOUX."

L'autre lettre portait un cachet officiel. Elle venait du " Home " suisse de Vienne :

" Mademoiselle,

" Comme bien souvent je viens à vous pour une question de rapatriement et c'est de nouveau une triste Odyssée que j'ai à vous raconter.

" Il y a quinze jours, un commissaire de police nous amenait deux malheureuses jeunes filles de vingt ans à peine, arrêtées sans feu ni lieu dans un des faubourgs, à la recherche d'une place, disaient-elles ; se trouvant sans asile, parlant fort mal l'allemand et dans un état de dénuement et de faiblesse à faire pitié.

" Une de ces pauvres filles, qui me paraissait gravement atteinte de la poitrine, m'a dit être, ainsi que sa compagne, originaire de votre Canton. La pauvre enfant devait être aussi malade au moral qu'au physique. Ses vêtements sordides, autrefois luxueux, indiquaient plus d'une déchéance. Le vice autant que la misère avait déposé son empreinte sur ses traits flétris avant l'âge, et ses allures et ses discours n'avaient rien de sympathique. Nous avons pu la faire entrer d'urgence à l'hôpital où elle est morte avant hier, assistée par une religieuse et par l'aumônier, désolés tous deux de trouver si peu d'écho dans cette pauvre âme, lorsqu'ils lui parlaient de Dieu et de l'éternité. Elle n'avait pas de papiers et a déclaré s'appeler Berthe Lenoir.

" Sa compagne, aussi malheureuse mais moins gâtée, se nomme Madeleine Demur. Nous l'avons reçue au " Home " par charité et elle nous a raconté en pleurant ses misères et ses déceptions, pendant les deux années de son séjour en Autriche. Attirée à Vienne par son amie, qui s'était chargée de lui trouver une place, la pauvre enfant a payé cher son inexpérience et ses ambitions.

Elle a débuté comme bonne d'enfants dans un ménage bourgeois assez honnête. Sur une promenade publique, elle engagea un jour conversation avec un couple d'artistes de bas étage, qui jouaient du violon et du piano dans les cafés-concerts et qui lui promirent monts et merveilles si elle voulait se joindre à eux. Par malheur, elle avait une jolie voix, et le mari s'engagea à lui donner des leçons. La pauvre fille fut enchantée.

" Cela dura dix-huit mois. Le violoniste mourut d'un refroidissement ; la femme entra dans un petit théâtre, ambulant, et la jeune fille, restée honnête en dépit de cette promiscuité malsaine, dépensa les malheureux cent francs qui lui restaient dans les bureaux de placement. Elle finit par se caser comme " institutrice " en Russie. L'intendant de la famille, qui l'avait engagée par correspondance, fut vertement tancé par ses maîtres, lorsque huit jours après son arrivée à Arkangel, on constata que ses manières laissaient par trop à désirer et que son instruction était nulle. Rapatriée jusqu'à Vienne, elle chercha en vain de l'ouvrage et fut réduite à tendre la main. Une dame charitable, émue de compassion, lui avait donné quelques bons de fourneaux. C'est là, à la cuisine économique qu'elle retrouva un jour par hasard, Berthe Lenoir, aussi malheureuse et bien plus coupable qu'elle. Berthe habitait un bouge non loin, de là : elle offrit l'hospitalité à son ancienne compagne. Rejetées sur le pavé pour n'avoir pu payer leur terme, les deux malheureuses étaient à bout de ressources, et presque de vie, lorsque la police nous les amena.

Madeleine Demur a revu son vil-qu'il y a quinze jours, parle sans cesse de ses parents et regrette son village. Si elle n'y retourne pas, cette enfant est perdue. Elle se repend amèrement de ses torts et est corrigée pour longtemps, je crois du goût des voyages et des aventures. " L'OEuvre de la Protection " la fait reconduire jusqu'à la frontière suisse. Veuillez, Mademoiselle, avertir notre correspondante de Romanshorn et vous entendre avec elle pour le jour et l'heure de l'arrivée en gare de Fribourg de la brebis qui rentre au bercail. Elle a laissé de sa laine aux buissons de la route ; assez pour que l'envie de recommencer ne la reprenne jamais. Des exemples de ce genre sont un stimulant pour le zèle des Membres de notre chère " OEuvre," dont le travail s'accroît, sans que ses ressources, hélas ! augmentent en proportion.

WILHELMINE DE B..."

Madeleine Demur a reçu son village natal. Son père l'a accueillie d'un air un peu bourru. Les enfants, qui sont sans rancune, la comblent de caresses, et lorsqu'elle songe aux angoisses de ces deux ans d'exil, tous les ennuis du foyer dont elle se plaignait tant autrefois lui semblent autant de joies nouvelles. Le devoir scrupuleusement rempli peut seul ici-bas donner le bonheur.

M. T. JOSEFA.

LA CHUTE DE PORT ARTHUR

Et ses conséquences selon l'opinion anglaise

Destruction de l'équilibre des puissances

Londres, 10.—Les maîtres de la pensée anglaise attachent à la prise de Port Arthur beaucoup plus d'importance que n'en accordent les journaux quotidiens. A l'exemple de Goethe le soir de la bataille de Valmy, ils pensent et disent qu'une ère nouvelle commence pour l'humanité.

C'est qu'en effet cette grande victoire du Japon peut avoir de graves conséquences. Si elle consacre la suprématie japonaise en Extrême-Orient, ce qui n'est point improbable, les relations des puissances européennes peuvent se trouver profondément et péniblement modifiées par l'entrée en scène d'une nouvelle puissance de premier ordre.

La chute de Port Arthur n'est pas seulement un rude coup pour la Russie : elle constitue une menace inquiétante pour toutes les puissances européennes qui possèdent en Extrême-Orient des colonies : Philippines, Indo-Chine, Java, et même l'Inde et l'Australie.

Port Arthur devient aujourd'hui pour le Japon ce que Gibraltar fut longtemps pour l'Angleterre.

Comment le Japon usera-t-il de la suprématie qu'il semble, dès maintenant, avoir conquise en Extrême-Orient. C'est là un problème fort inquiétant.

On a parlé d'une alliance formidable de la Chine et du Japon. Cette hypothèse a bien peu de chances de réalisation. Les Japonais et les Chinois, sont aussi différents et aussi hostiles que le furent les Français et les Allemands au lendemain de 1871. Il y a entre les deux peuples des préjugés de races indéracinables et des haines séculaires.

Le " Times " disait à ce propos dans son numéro d'hier : " Le véritable péril jaune était celui de l'an dernier qui a échappé au plus grand nombre des observateurs.

L'an dernier, la Chine était en danger imminent de tomber sous la domination russe pour servir les desseins tyranniques et agressifs de la Russie.

" Même, si la Chine devait subir la suzeraineté du Japon, ce qui n'est pas prouvé, elle serait du moins dirigée par un peuple libre, éclairé et chevaleresque. Il faut bien se dire, toutefois, que si l'empire chinois était organisé sur le modèle du Japon il deviendrait en peu d'années non pas l'esclave mais le plus redoutable rival du Japon.

La chute de Port Arthur ne parait pas devoir avoir pour résultat la signature immédiate d'un traité de paix.

Le général Kuropatkin demande 200,000 hommes de troupes fraîches pour reprendre la campagne après la fonte des neiges et le gouvernement russe est prêt à les lui accorder.

Mais si les revers de la Russie en Extrême-Orient ne suffisent point à imposer la paix au czar et à ses conseillers, il est probable que c'est le peuple russe lui-même qui la réclamera.

L'appel fait au czar par le prince Troubetskoï indique mieux peut-être, encore que le mémorial des Zemstvos, que le mouvement réformiste a décidément atteint les hautes classes.

Le prince Troubetskoï n'hésite pas à déclarer que la Russie marche à grands pas vers l'anarchie et qu'une révolution ne peut être évitée que par l'abolition du régime autocratique.

* * *

Entre malade et médecin.

—Eh bien ! docteur, comment me trouvez-vous ?

—Très bien ; vous avez encore les jambes un peu enflées, mais ça ne m'inquiète pas...

—Je vous comprends, docteur. Si vous aviez les jambes enflées, ça ne m'inquièterait pas non plus.

CONSTIPATION
TABLETTES PURGATIVES
Un véritable spécifique de la Constipation sont les Tablettes Purgatives de la Cie Chimique Franco-Américaine. Elles agissent sûrement sans coliques, ni chaleurs à l'estomac. Prix partout 25 cts la boîte. Par la poste, sur réception du montant. Echantillon gratuit.
Cie Chimique Franco-Americaine, 274 rue St-Denis, Montréal.

Résultat imprévu

D'une ordonnance du Saint-Père

New-York, 10.—L'ordonnance pontificale ordonnant le renvoi des femmes de tous les choeurs de chant des églises catholiques a eu pour effet de faire perdre à des milliers de femmes et de jeunes filles, l'emploi dont elles vivaient.

Il en est résulté que les directeurs de troupes d'opéra comique se voient aujourd'hui assiégés par d'ex-chanteuses des choeurs d'église qui demandent à s'engager comme choristes d'opérette.

Cette situation est particulièrement frappante à Pittsburg. Le directeur du Théâtre Nixon a reçu des quantités de demandes d'engagement de la part de jeunes filles chantant jusqu'ici dans les églises.

On cite notamment trois chanteuses de talent qui faisaient partie du choeur de la Cathédrale Catholique de St-Paul.

Elles demandent un engagement comme choristes à $18 par semaine.

Rien de superieur

C'est un fait reconnu que la bière Labatt India Pale Ale est la plus pure et la plus soutenante. Toutes les épiceries et les meilleurs hôtels la vendent

Le dévouement d'un prêtre

L'abbé Champsaur, curé de Saint-André, à Reims, qui vient de mourir, était, en 1870, curé de Rimogne, Ardennes. Il accomplit à cette époque un acte de dévouement peu connu et qui mérite d'être rappelé.

Le 22 octobre 1870, les Prussiens arrivèrent à l'improviste à Rimogne qu'ils considéraient comme un refuge des francs-tireurs ; ils firent 300 prisonniers, choisis un peu au hasard dans la population et les dirigèrent sur Tournes. L'abbé Champsaur se joignit aux malheureux, les exhortant au courage et à l'espoir.

A Tournes, cinq otages sont désignés pour être dirigés sur le camp de Boulzicourt, où ils seront exécutés : l'abbé Champsaur implore vainement de l'officier commandant le détachement la grâce des cinq condamnés.

Sans même une minute, et malgré une assez grave blessure causée par un coup de crosse, l'abbé se rend à Reims, court à l'archevêché où est logé l'empereur Guillaume et obtient la grâce de ses cinq paroissiens.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
LES TRAINS LAISSENT LA POINTE LEVIS

7.15 A.M. Tous les jours excepté Le Dimanche
Arrive à St Hyacinthe 11.35 A.M.
" Montreal 1.00 P.M.
" Sherbrooke [illegible] A.M.
" Portland 5.50 P.M.
" Boston 9.05 P.M.

1.05 P.M. Tous les jours excepté Le Dimanche
Arrive à Montréal 6.50 P.M.
" St Hyacinthe 5.25 P.M.
" Sherbrooke 4.47 P.M.
" Boston 8.00 A.M.
" New-York 7.20 A.M.
Raccordement direct à Montréal avec le Train Rapide à tous les endroit du sud et de l'ouest.

6.35 P.M. Tous les jours
Pour Portland et tous les endroits de la Nouvelle Angleterre arrivant à Port and à 7.30 A.M Boston 12.35 midi.

CHAR DORTOIR POUR MONTREAL
Arrivant à 7.00 A.M., rejoignant avec l'International Limited, laissant à 9.00 A.M. pour Toronto et tous les endroits de l'Ouest et avec C. V. et D. et H. pour New York et Boston et tous les endroits de la Nouvelle Angleterre.

Depart des bateaux traversiers de Quebec (pied de la rue St-Paul) comme suit:
†6.45 a.m., †12.35 midi, *6.05 p.m.
(† tous les jours excepté le Dimanche * tous les jours)

Pour toutes informations, Map, Horaire, etc., s'adresser à n'importe quel Agent du G. T. R. ou au
BUREAU DES BILLETS
Coin des rues du Fort et Ste-Anne, (vis-à-vis le Château Frontenac), au Bureau de la Traverse, rue Dalhousie, et au bout de la rue St-Paul, et 349 rue St-Paul (Palais).

GRANDE EXCURSION
A
MONTREAL
Par le Pacifique Canadien
LE 14 JANVIER 1905
PAR LES
Commis-Marchands de Québec
PRIX ALLER ET RETOUR $3.35
(PREMIERE CLASSE)

Billets en vente aux endroits suivants : F. Béland, tabaconiste, rue St-Jean ; A. St-Michel, tabaconiste, rue St-Jean ; Grondin, tabaconiste, rue Buade ; A. Beaudoin, tabaconiste, rue St-Joseph ; L. E. Grondin, tabaconiste, rue St-Joseph ; Ant. Crépin, tabaconiste, coin des rues Caron et St-Joseph ; Gauvreau & Gosselin, épiciers, coin des rues de la Couronne et Richardson ; Lacroix & Frère, barbiers, 169 rue des Fossés ; Bertrand, tabaconiste, rue St-Joseph, St-Sauveur, ainsi qu'au Bureau du C. P. R.

Départ de l'excursion Samedi, le 14, à 11 p.m
Billets valides sur tous les trains, pour le retour usqu'au mardi soir suivant inclusivement.
13 déc—

CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC ST JEAN
La Nouvelle Route au célèbre Saguenay

LE ET APRES LE 30 NOVEMBRE 1904, les trains circuleront comme suit :

DEPART DE QUEBEC
8.10 a.m.—Pour Roberval et Chicoutimi, tous les jours, excepte le Samedi et le Dimanche.
8.10 a.m.—Pour Rivière à Pierre Jonction, le Samedi seulement.
5.20 p.m.—Pour St Raymond, tous les jours, excepte le Dimanche.
7.30 p.m.—Pour Roberval et Chicoutimi, le Samedi seulement (avec char dortoir pour Chicoutimi.)

ARRIVEE A QUEBEC
7.06 a.m.—De Chicoutimi et Roberval, le Lundi seulement.
8.45 a.m.—De St Raymond, tous les jours, excepté le Dimanche.
7.40 p.m.—De Chicoutimi et Roberval, tous les jours, excepté le Dimanche et le Lundi.
7.40 p.m.—De Rivière à Pierre Jonction, le Lundi seulement.

Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures p. m.

Les sièges et lits dans les chars parloirs et dortoirs se réservent au bureau de F. S. Stocking.

ALEX. HARDY, Agent Gén. F. et P.
J. G. SCOTT, Gérant-Général.
17 sept. 1904.

Quebec Railway Light & Power Co

COMMENCANT LE ET APRES LUNDI, le 26 SEPTEMBRE 1904, les trains circuleront comme suit :

Entre Quebec et les Chutes Montmorency
LA SEMAINE
Départ de Québec toutes les heures de 6.00 A.M.
Départ des Chutes Montmorency pour Québec à 6.11 A.M., et toutes les heures de 6.30 A.M. à 11.00 P.M.
LE DIMANCHE
Départ de Québec 7.00, 7.45, A.M. et toutes le demi-heures de 1.00 P.M. à 7.00 P.M. et extra à 9.30 P.M.
Départ des Chutes Montmorency pour Québec à 6.41, 11.41, A.M., de 12.26 P.M. et toutes les demi-heures de 1.30 P.M. à 7.30 P.M. et extra à 10.00 P.M.

Entre Quebec et Ste Anne de Beaupre
LA SEMAINE
Départ de Québec 7.30, 9.45, A.M., 1.45, 5.15 et 6.15 P.M.
Départ de Ste-Anne de Beaupré pour Québec 5.30, 7.30, 9.45, 11.45 A.M. et 4.00 P.M.
LE DIMANCHE
Départ de Québec 7.00, 7.45 A.M. 1.45 et 5.45 P.M.
Départ de Ste-Anne de Beaupré pour Québec 6.00, 11.00, 11.45 A.M. et 4.00 P.M.

Entre Quebec et St-Joachim
LA SEMAINE
Départ de Québec 9.45 A.M. et 5.15 P.M.
Départ de St-Joachim pour Québec 7.00 et 11.30 A.M.

J. A. EVERELL, Surintendant.
EDW. A. EVANS, Gérant Général

Traverse de Québec et Lévis

PARTIRA DE
Quebec et Levis
Tous les 30 Minutes
De 7.00 A.M. à 6.00 P.M.
et apres

De Québec	De Lévis
7, 8 30, 11.30 P.M.	7.30, 9.00 P.M., et 12.00 A.M.

LA GLACE ET LE TEMPS PERMETTANT

LE ET APRES LE 9 JANVIER 1905, LES VOYAGES mentionnés ci-dessous par la Traverse conviendront aux voyageurs sur les voies ferrées y mentionnées, (Dimanche excepté) si le temps et les circonstances le permettant—laisseront

QUEBEC	LEVIS
POUR	
Chemin de fer Intercolonial	
A.M.	A. M.
8.00 Express pour Campbellton.	7.00 Express de Montreal
11.30 Express pour Montréal.	10 30 Express de la Rivière du Loup
P. M.	P M
3.30 Express pour la Rivière du Loup.	12 00 Express direct de Halifax.
4.00 Express pour Montreal	1.30 Express de Montreal.
5.00 Express direct pour Halifax (tous les jours excepté le Samedi)	4 30 Express de Campbellton.
	5 30 Express de Montreal
Chemin de fer Québec Central	
A M	A M
8.00 Mixte pour Beauce Jonction et Mégantic	7.30 Accommodation de Sherbrooke.
PM	PM
2.30 Express pour Boston et Springfield.	1.30 Express de Boston et Springfield.
6.00 Accommod. pour Sherbrooke.	
Traverse du Grand Tronc	
LA SEMAINE	
QUEBEC	QUEBEC-SUD
A.M.	A M
6.45 Express pour l'Ouest	7.15 Express venant de l'Ouest
PM	PM
12.35 Malle pour l'Ouest	1.50 Malle venant de l'Ouest
6.05 Express pour l'Ouest	
LES DIMANCHES	
P.M.	A M
[illegible] Malle pour l'Ouest	7.15 Express venant de l'Ouest

LIGNE FRANCAISE
Compagnie Generale Transatlantique
LIGNE DIRECTE AU HAVRE—PARIS (France)

Départ tous les Jeudis, à 10 h. A.M.
De la Jetée No. 42, North River, pied rue Morton.

*La Touraine..12 Jan	La Champagne 2 Fev
La Gascogne..19 Jan	*La Touraine..9 Fev
*La Savoie....26 Jan	La Gascogne..16 Fev

*Steamers à double hélices.
Agence générale, 32 Broadway, N. Y.
AGENTS : MM. F.S. Stocking, 2 rue St-Louis Jules Hone, .. C.P.R. ; C. E. Tenny, G. T. R

QUEBEC CENTRAL RAILWAY
Les Trains laissent Levis

3.00 P. M. Express pour Boston et New-York,
Express pour St-François, Mégantic, Sherbrooke, Portland, Boston, New-York et tous les endroits du sud, tous les jours excepte le Dimanche.

7.00 P. M. ACCOMMODATION
Accommodation de Sherbrooke, Portland, Boston et tous les endroit sur le B. & M. RR., tous les jours excepte le Samedi,

8.30 A. M. MIXTE
Mixte de la Jonction de Beauce, St-François et Mégantic, tous les jours excepté le Dimanche.

LES TRAINS ARRIVENT A LEVIS

1.10 P. M. Express de Boston et New York
Express de New-York, Boston, Sherbrooke, St-François et Mégantic.

7.00 A. M. ACCOMMODATION
Accommodation de Boston, Portland et Sherbrooke.

6.55 P. M. MIXTE
Mixte de St-François, de la Jonction de Beauce et Mégantic.

Un officier de douane des Etats-Unis examine les bagages qui partent directement de Québec.
Pour réservé le Pullman et autres détails, s'adresser à F. S. Stocking, Agent des billets pour la Cité, au No. 32 rue St Louis.

FRANK GRUNDY, Gerant General.
J. H. WALSH, Agent Gen Passage

LIGNE ALLAN
ETABLIE EN 1852
Steamers de la Malle Royale
SERVICE D'HIVER

Service de Liverpool, Halifax et St Jean

De Liverpool	Vapeurs	De St Jean	De Halifax
22 Déc.	PRETORIAN......	7 Janv	9 Janv.
29 "	CORINTHIAN....	14 "	16 "
5 Janv	PARISIAN.......	21 "	23 "
12 "	SICILIAN.......	28 "	30 "
19 "	IONIAN.........	4 Février	6 Fév
26 "	PRETORIAN......	11 "	13 "
2 Février	CORINTHIAN....	18 "	20 "
9 "	PARISIAN.......	25 "	27 "

PRIX DU PASSAGE
Cabine..........................$50.00 en montans
Seconde Cabine..................$30.00 à $35.00
Entrepont—Liverpool, Londres, Londonderry, Belfast ou Glasgow..................$15.00
Suivant le steamer et la location de la cabine

Service de Glasgow

De Glasgow	Vapeurs	De Boston	De Portland
16 Déc	ONTARIAN......	....	7 Janv
23 "	MONTE VIDEAN.	14 Janv	....
30 "	HIBERNIAN.....	....	21 Janv
6 Janv	SARDINIAN.....	28 Janv	....

Pour plus amples informations s'adresser à
ALLANS, RAE & CIE,
Agents

Soulagement immédiat de
l'Asthme.

Quand vous vous sentez menacé d'une quinte de toux, faites brûler une petite quantité de Chester's Cure et aspirez-en la fumée. Le soulagement est instantané. La vapeur a un effet adoucissant sur les membranes, facilite l'expectoration, et prévient l'horrible sensation d'étouffement. Après avoir quelquefois fait usage du

Chester's Cure

vous remarquerez que les crises asthmatiques sont moins graves et plus éloignées. Vous reposerez plus tranquillement et probablement votre sommeil durera toute la nuit sans une quinte de toux. Alors vous savez que Chester's Cure vous fait du bien et qu'il vous guérira si vous le prenez fidèlement. Tel est le témoignage de milliers de personnes qu'il a guéries.

50c et $1. Si votre pharmacien ne peut vous en fournir écrivez à nos agents,

THE LEEMING, MILES CO. LTD., MONTREAL

MAISON A VENDRE

UNE MAISON en brique à deux étages, Nos. 176-178 rue du Roi, contenant deux logements, un de six chambres et l'autre de huit chambres.

S'adresser sur les lieux No. 178 rue du Roi, au second étage. 3 janv—o

A LOUER

RESIDENCES D'ÉTÉ

AU CHATEAU-RICHER

Quatre beaux Cottages meublés. S'adresser à l'abbé GINGRAS, Hôpital Général.

5 janv—6

TERRE A VENDRE

UNE TERRE de 1½ arpent de front sur environ 38 arpents de profondeur, avec maison et grange, située à St-Joseph de Lévis, au centre du village de Lauzon, à 2 milles de la ville de Lévis. Cette terre est toute en état de culture ; elle est en bon ordre ; les prairies y sont bonnes.

Prix modéré. Conditions faciles. Titres parfaits.

S'adresser à Mme Vve C. A. RUEL,
Village de Lauzon, Co. de Lévis.
Lauzon, 31 octobre 1904.

MAGASIN A LOUER

SUR la rue St-Jean, au numéro 434, possession immédiate, pour informations s'adresser à

LEFAIVRE & TASCHEREAU,
111, Côte de la Montagne, Québec
7 oct—o

A VENDRE

UNE EXCELLENTE MAISON en briques contenant deux bons logements, située au Nos 1[illegible] rue Burton.

S'adresser à ALEX. GAUVREAU,
92 rue St-Pierre
nov—o

MAISON A VENDRE

LA maison et dépendances No. 9 rue Lachevrotière près du marché Berthelot. Cette maison en brique à deux logements, quatre étages et une cour, avec hangar. Le tout en bon ordre. Un terrain adjacent, propre à y faire ériger une maison est aussi à vendre.

S'adresser à M. Ernest Lefebvre, chez MM. J. B. Renaud & Cie. 21 déc.—1 m

A VENDRE

LA magnifique résidence de feu l'hon. P. A. DeBlois, située dans la paroisse de Beauport, avec dépendences, hangars à bois, écurie, grange, et 35 acres acres de terre cultivée. L'eau dans toutes les bâtisses. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux à Mme P. A. DeBlois. 21 déc.—1 m

A LOUER

LE MAGASIN actuellement occupé par Oct. Plante & Fils, plombiers, au No. 341 rue St-Jean. Possession au premier Mai prochain.

S'adresser à G. N. BELLEAU & CIE,
4 janv—o 37 et 39 rue St-Pierre.

LE NOTAIRE
H. OCTAVE ROY
A TRANSPORTE SON BUREAU A
131 Rue St-Pierre Basse-Ville
Vis-à-vis la Banque d'Hochelaga, Quebec
22 déc—1 m

LE VEILLEUR DE NUIT

Le ciel de décembre avait des tons étranges, tantôt d'un bleu violacé, tantôt d'un gris de plomb. La neige tombait lentement sur les toits serrés du vieux Strasbourg et leur formait un revêtement pittoresque et doux. Les lucarnes rondes, les auvents à larges bosses, les saillies des croisées se couvraient peu à peu d'une fine poussière blanche, qui dissimulait leurs cassures ou leurs rides, et leur donnait un éclat féerique. Les arbres des quais, capricieusement poudrés, étendaient leurs branches légères, comme de gracieux rameaux d'albâtre, sous lesquels tranchaient, en maints endroits, le noir vif de l'écorce. La flèche dentelée de l'antique Munster paraissait encore plus svelte et plus jolie sous son capricieux manteau blanc. Une main d'artiste semblait avoir souligné avec adresse les pinacles et leurs statuettes, les galeries, les frises, les colonnettes et les clochetons. Les fumées des cheminées de la ville montaient lourdement dans l'air, où les flocons se précipitaient en course folle. Les passants frileux, les mains dans les poches ou dans leurs volumineux manchons, le collet relevé, la tête couverte de grands capuchons, piétinaient dans la neige, qui perdait bientôt, sur le sol, sa couleur idéale, et se transformait en une triste boue noirâtre. Les jeunes garçons, prestes et agiles comme une volée de moineaux prenaient à pleines mains, sur les saillies de maisons ou sur les bancs de pierre, d'amples poignées de neige qu'ils se jetaient avec de grands cris de joie. Quand ils voyaient les boules épaisses s'écraser et s'éparpiller sur la figure ou sur le dos de leurs camarades, leurs rires aigus éclataient en fusées et résonnaient dans les rues silencieuses.

—Hein ! comme ils sont contents ! dit tout à coup Jérôme Vogler, un artisan de la Dorngasse, qui les contemplait du haut de sa petite fenêtre.

Et, s'adressant gaiement à sa femme :

—Eh bien ! Kettelé, ça ne te donne pas envie d'aller jouer avec eux ?

—Si j'avais leur âge, ma foi, oui.

—Vois donc, vois donc comme ils s'amusent !

—Ils s'amuseront bien autrement ce soir !

—Ce soir ?

—N'est-ce pas la veillée de Noël ?

—C'est vrai... On va les réveiller à minuit pour leur montrer le vert sapin apporté par les anges tout couvert de lumières, de noix d'or, de sucreries, de joujoux. Ah ! l'heureux âge !

—Quel malheur, continua Kettelé, avec un gros soupir, de n'avoir pas ici un petit bonhomme auquel on pourrait faire une surprise pareille ! Mais le bon Dieu ne l'a point voulu... Ah ! mon pauvre Jérôme, quel malheur pour nous !

Là-dessus, Jérôme s'assombrit, baissa la tête et ne répondit rien. Il alla se remettre à son ouvrage : une grosse clé d'acier qu'il achevait de polir, et travailla fébrilement.

Jérôme Vogler et sa femme, Kettelé, étaient mariés depuis douze ans et n'avaient point d'enfant. L'artisan, assez habile en ferronnerie, travaillait pour quelques amateurs, et, la journée terminée, devenait veilleur de nuit, car on ne connaissait pas encore, en ce temps-là, à Strasbourg, des sergents de ville et les réverbères.

Jérôme, qui possédait une modeste aisance, avait épousé la fille d'un petit fermier de Schiltigheim, et les douze années de leur vie, si le ciel leur avait donné le petit garçon où la petite fille qu'ils avaient rêvé. Dans les premiers temps, après bien des discussions, les deux époux s'étaient entendus pour donner à l'enfant désiré le nom de Frédéric ou Frédérika.

Mais, malgré leurs voeux et leurs prières, jamais la figure réjouissante d'un gros poupon n'avait égayé leur cher foyer. Cinq ans, dix ans, puis douze s'écoulèrent lentement, et les braves gens comprirent qu'il fallait désormais renoncer à tout espoir. Ils se résignèrent, non sans tristesse. Ils se firent à une vie simple et laborieuse, lui, forgeant et ciselant des serrures ou de jolies clés, et veillant, de deux nuits l'une, sur le repos des habitants ; elle, s'occupant avec ardeur de tous les soins du ménage et de bonnes oeuvres, allant bien souvent prier à l'église voisine, ou, les jours de fête, dans la grande nef du Munster.

—Le brouillard augmente, reprit Jérôme, qui cherchait une diversion aux idées qui l'attristaient.

—Bah ! nous fêterons, nous aussi, le Christkindel, et je t'offrirai cette nuit un bon souper.

—En ce cas, tu auras la bonté de m'attendre un peu, car j'ai de la besogne, ce soir.

—Quelle besogne ? Est-ce que tu ne restes pas à la maison ?

—Hélas ! non. Le stadtmeister m'a fait prévenir que je devrai remplacer Wilhelm, mon compagnon, qui est malade.

—Quoi ! tu vas sortir par ce temps ?

—J'en ai vu d'autres... Mais, rassure-toi, la veillée ne commencera qu'après minuit, puisque c'est Noël. Les habitants ont le droit de rentrer un peu plus tard, à cause de la messe et de la fête. Ainsi mon service ne commencera réellement qu'à une heure.

—Pour durer jusqu'à 3 heures, et peut-être au-delà ?

—Non. Je tâcherai d'abréger. Le stadmeister n'en saura rien. Il est trop occupé du grand dîner qu'il donnera à ses enfants et à ses amis. Et quand je reviendrai, nous ferons comme lui. Je trouverai, pour me réchauffer, un bon feu, pour m'embrasser, une bonne femme, pour m'égayer l'appétit, un bon souper. Tu auras de la bouillie de gruau au caramel, de l'oie, des saucisses, des beignets et du vin blanc, n'est-ce pas ? Je ferai honneur à tout cela. Je me sens déjà une faim d'ogre... Ah ! si un petit Poucet était là !

—Encore, mon ami ! Ne parle plus de cela. Tu sais combien ce sujet m'attriste.

—C'est bon, c'est bon, je ne dirai plus rien... Mais soigne bien ton souper ; n'oublie pas aussi des pains d'anis.

—Oui ! oui !... Ah ! Jérôme, prends garde ce soir, prends garde à toi !

—Pourquoi ces craintes ?

—J'ai peur qu'il ne t'arrive quelque chose...

—Quoi donc ?

—Je ne sais pourquoi, il m'est venu tout à coup l'idée que, cette nuit, il se passerait quelque chose d'étrange pour toi, pour nous... Oh ! s'il allait t'arriver malheur !

—Quelle folie !

—Reste avec toi, Jérôme. C'est grande fête, et nul ne s'apercevra de ton absence.

—Il y aura, au contraire, tout porte à le croire, des ivrognes et des voleurs dans les rues...

—C'est justement pour cela que je te prie de rester.

—Ah ! je t'en prie, moi aussi, laisse-moi faire mon devoir ! Que dirait le stadtmeister s'il apprenait que je me suis dérobé à mon service ? Va, rassure-toi. Il n'y aura rien, et je reviendrai avec un appétit féroce.... Tâche de le bien satisfaire, et embrasse-moi !

* * *

Le gai carillon du Munster s'est tu. La messe de Noël est dite. Les fidèles sont rentrés rapidement dans leurs demeures. Il est une heure du matin. Jérôme Vogler a mis son vieux et chaud manteau, ses larges bottes et son bonnet de loutre, pris sa pique sa lanterne et son cornet. Il dit un joyeux "au revoir" à Kettelé," qui le supplie d'abréger sa tournée, et sort.

Au détour de la Spiesgasse, le vent éteint sa lanterne. Il la rallume à grand'peine, puis commence à inspecter, suivant son habitude, les rues, les ruelles, les impasses des deux quartiers qui lui sont assignés. La neige a cessé de tomber, mais il fait un froid qui pince les doigts.

—Chien de temps ! gronde Jérôme, qui presse sa marche.

Tout est désert. Mais, par moments, de quelques maisons, sortent de joyeuses rumeurs.

Il longe alors le château de l'évêque, passe le Schinderbrucke, suit le quai Saint-Nicolas jusqu'aux Ponts-Couverts. Là, aux coups de 2 heures tombés de la cloche du Dôme, et après la sonnerie du guetteur de la plateforme, il tire un son bruyant de son cornet et se met à chanter de sa belle voix, sous un balcon, le premier couplet de la chanson accoutumée :

Ecoutez le veilleur de nuit,
Car la cloche a sonné deux heures ;
Rentrez chacun dans vos demeures,
Fermez les portes, et sans bruit !

Vous dont l'âme pure est tranquille,
Priez Dieu, puis endormez-vous !
L'oeil du ciel s'ouvre sur la ville,
Méchants, redoutez son courroux !

Alors, les nuages, emportés par un vent violent, disparaissent et les étoiles brillent d'un éclat d'acier.

—Ce sont les yeux du ciel qui me regardent, car je n'ai vu jusqu'ici personne, murmure Jérôme.

Mais, au même instant, la porte d'une taverne s'ouvre brusquement, et deux ivrognes, chassés par l'hôtesse, sortent en criant. Jérôme les invite à faire silence. Mais les braillards, que le petit vin de Volxheim a mis en belle humeur, chantent à tue-tête les chansons du pays :

—Taisez-vous ! répète Jérôme. Allez cuver votre vin à la maison ! Allez ! allez !

—Tra la de ra la le ! répondent les buveurs.

Le veilleur, furieux, veut se jeter sur eux, glisse et s'étale tout de son long sur la neige, pendant que les coquins rient à gorge déployée et s'en vont en chantant.

Le pauvre veilleur se relève avec peine, car la neige est dure et polie comme de la glace.

—Est-ce là, dit-il, le malheur que Kettelé redoutait pour moi ? Dieu merci, je n'ai rien de cassé, et ma lanterne, cette fois, ne s'est pas éteinte.

Puis il reprend sa marche, espérant qu'il rentrera chez lui sans nouvelle aventure. Mais, près de la Weinmarktgasse, il aperçoit tout à coup un malandrin qui, avec une pince de fer, essayait d'ouvrir les vantaux d'une boutique.

—Tu payeras pour les autres ! crie-t-il d'une voix tonnante.

Et il fond sur lui, la pique en main. Mais le voleur, épouvanté, jette sa pince et s'enfuit.

Le froid redouble. Jérôme marche à grands pas et revient par la Judengasse, vers la Domplatz. Là, dans un profond silence, il entend nettement une faible plainte. Il avance, il écoute. Il dirige le feu de sa lanterne vers l'endroit d'où partent les gémissements, et aperçoit, sous le portail Saint-Laurent, une forme blanche. Il fait quelques pas encore et voit un pauvre petit marmot, abandonné là, qui crie de toutes ses forces. A ce moment, la cloche se met à sonner 3 heures. Jérôme, fidèle à sa mission, saisit son cornet, puis chante le dernier couplet du veilleur :

La cloche a sonné les trois heures,
Ecoutez le veilleur de nuit !
Que la paix règne en vos demeures,
Car, déjà, le sommeil s'enfuit !

O vous, qui, dès les feux du jour,
Allez retourner à l'ouvrage,
Priez Dieu, reprenez courage...
A qui l'invoque, il n'est pas sourd !

Puis il ramasse l'enfant, pauvrement enveloppé de langes, le recouvre d'un pan de son manteau, et revient hâtivement au logis en se disant :

—C'est à moi de rendre grâces à Dieu et de reprendre courage.

Arrivé à sa porte, il frappe de petits coups. Kettelé se précipite à sa rencontre et ouvre. La chambre est toute chaude. La table est préparée. L'oie fume dans un grand plat. Les "Knackwurschten" répandent un parfum enivrant. Les beignets chantent dans la poêle. Un vieux Riquewihr doré pétille dans les verres.

—Donne-moi ton manteau ! Ote ton bonnet ! Débarrasse-toi de ta lanterne et de ta pique ! Mon pauvre homme, que tu dois avoir froid ! Viens vite auprès du feu !... Il ne t'est arrivé aucun mal ?... Mais que portes-tu là ? Aurais-tu fait quelque découverte ?

—Bien belle, en effet !

—Qu'est-ce donc, ô mon Dieu ?

—Prends-moi ça !

Et, dans les bras de Kettelé, stupéfaite et ravi, Jérôme dépose le petit, qui, réveillé tout à coup, car il s'était rendormi sous la chaude draperie, jette des cris perçants.

—Mais qu'est-ce que cela veut dire ? Jésus-Maria !

—Eh ! mon amie, c'est ton cadeau de Noël... Ne vois-tu pas que tes prières ont été entendues ?

—Comment cela ?

—N'as-tu pas deviné ?... Tu voulais un enfant. C'est un fils que je t'apporte. Ecoute-moi ces beaux cris ; c'est un vrai garçon ! Nous l'appellerons Friedrich, n'est-ce pas ?

—Où donc l'as-tu trouvé ?

—Abandonné, le pauvret, sous le portail Saint-Laurent, au pied du Munster. Ah ! c'est le ciel qui nous l'envoie !

—Mon Dieu, qu'il est joli ! Oh ! n'aie pas peur, Friedrich, cher amour, cher trésor, j'aurai bien soin de toi !

Et Kettelé l'embrasse, le réchauffe, lui fait boire du lait tiède, le caresse, le dorlote comme une vraie mère, pendant que le bon veilleur de nuit, oubliant le festin qui l'attend, la regarde, mains jointes, et sourit à sa joie.

—C'est le moment, dit-il après un silence, de chanter ce couplet de notre vieux Noël alsacien : "Dormi, fili, dormi !"

Dors, mon petit enfant,
Dors, mon trésor charmant,
Ainsi chante la mère.
Dors, mon cher petit coeur,
Mon unique bonheur !
Ainsi chante le père.

Et Jérôme, de sa douce voix, chantait, et Kettelé, de sa douce main, berçait...

C'est ainsi, qu'au bon vieux temps, finit la nuit de Noël pour Kettelé et pour son mari, le veilleur de nuit.

HENRI WELSCHINGER.

BRONCHITES CHRONIQUES

CAPSULES CRESOBENE

Vous qui êtes sensibles de la gorge et des bronches, qui êtes enroués, qui crachez et qui êtes oppressés, prenez les Capsules Crésobène *(produit Français)*. Elles préviennent et guérissent infailliblement les Laryngites, Rhumes, Grippes, Influenza, Bronchites, Catarrhes, Asthme. *Prix : 50c le flacon.*

Dépôt : ARTHUR DÉCARY, *Pharmacien*, 1688 Ste-Catherine et toutes autres pharmacies. Nous envoyons gratuitement sur demande un livre : *"Comment lutter contre les maladies des poumons."*

Votre Argent est Rembourse avec le Sunlight Savon

Le Sunlight Savon est garanti être absolument pur, sans alliage et exempt d'adultération . . . tous les marchands sont autorisés à retourner le prix d'achat à quiconque a lieu de s'en plaindre.

Vous ne perdez donc rien en essayant le

Sunlight Savon

Et ainsi que des millions d'autres femmes, vous serez forcées d'admettre que la méthode Sunlight est la seule manière de laver votre linge.

Une récompense de $5000.00 sera payée à quiconque prouvera que le Sunlight Savon est falsifié en aucune manière ou qu'il contient des ingrédients injurieux.

Vous n'avez qu'à frotter le Sunlight Savon sur votre linge et laisser tremper ce dernier dans de l'eau tiède, ensuite rincez dans une eau fraiche. Il est également bon dans l'eau dure ou douce.

LEVER BROTHERS LIMITED, TORONTO 1005 F

Les Fillettes Sunlight ne réduisent pas leur linge en lambeaux en le frottant et en le faisant bouillir . . . Elles lavent suivant la méthode Sunlight.

Un bienfait pour le Beau Sexe

Poitrine parfaite par les **Poudres Orientales** les seules qui assurent en trois mois le développement des formes chez la femme et guérissent la dyspepsie et la maladie du foie.

Prix : Une boite avec notice, $1.00 ; Six boites $5.00. Expédié franco par la poste sur réception du prix.

Dépôt général pour la Puissance,

L. A. BERNARD, 1882 Ste-Catherine, Montréal

Aux Etats-Unis : Dufort & de Martigny, pharmaciens, Manchester, N. H.

IMPORTANTE
Vente de Propriétés

AYANT décidé d'abandonner les affaires, j'ai résolu de vendre toutes mes propriétés, consistant en un magnifique poste de commerce et l'autre pour voiturier, situé en face de l'église, ainsi qu'un autre grand emplacement.

S'adresser à J. B. LEGARE, charron,
10 janv—1m Ste-Foye.

Province de Québec. District de Québec. No. 2438. } DANS LA Cour Supérieure.

Onesiphore Norbert Cantin et Alfred Cantin, tous deux de la ville de Barre, dans l'Etat du Vermont, Etats-Unis d'Amérique, manufacturiers de granite, et comme tels y faisant commerce en société sons la raison sociale de "Cantin & Frère",
Demandeurs ;

vs

Joseph Cantin, cultivateur, ci-devant de St-Jean-Chrysostôme, comté de Lévis, et maintenant d'endroits inconnus,
Défendeur ;

et

Joseph Boutin Bourassa, de la paroisse de St-Romuald, notaire public et Pierre Dumais cultivateur et commerçant de la paroisse de St-Jean Chrysostôme comté de Lévis.
Tiers-Saisis.

Il est ordonné aux Défendeur de comparaître dans un mois à compter de la dernière publication du présent ordre.

Bureau du Protonotaire
Québec, 9 janvier 1905.
ALPH. BOISSONNEAULT,
Dép. P.C.S.

Vraie copie,
DARVEAU & DARVEAU.
Procs. Demandeurs. 10 jan.—2

AUX CAPITALISTES

SEPT pour cent 7 % PAR AN et plus.

ON DEMANDE $50,000.00 à $75,000.00 pour former une compagnie limitée pour un négoce PAYANT, SOLIDE et PROSPERE, A QUEBEC, ayant déjà une très grande clientèle, pouvant être augmentée considérablement. Ce capital devra être par action de $500.00 portant intérêt cumulatif de 7 pour cent par an et recevra en plus vingt pour cent (20 p. c.) part du capital commun. Pour plus de détails adressez .

Boite No. 200, Bureau de Poste,
5 janv—6 Québec.

A VENDRE

75,000 PIEDS de beau BOIS BLANC parfaitement sec.

S'adresser à J. A. MAILLOUX,
18 nov—o 57 rue de la Couronne.

A VENDRE

UN BEAU CHEVAL de promenade, poil rouge 5 ans, parfaitement sain.

S'adresser au No. 628 rue St-Jean.
1er déc—o

CASH 10 RECEIPT TRADERS ADV. CO. NOT TRANSFERABLE

LA PLUS GRANDE VENTE A REDUCTION DE JANVIER

Qui a jamais eu lieu à Québec, a été convenu entre les Principaux Marchands

PRIX REDUITS ET DOUBLES REÇUS AU COMPTANT

Voilà deux des plus Grandes Attractions qui Dépouilleront les Tablettes des Magasins ci-dessous

Amis et Collectionneurs des Reçus au Comptant sont invités à patroniser cette grande vente—Marchandises aux prix de la manufacture dans tous les départements—Voilà un véritable bon marché dans toute la force du mot. Nous ne mentionnons pas de prix, mais nous vous invitons à visiter ces magasins, à examiner les marchandises, à comparer la valeur et les prix et vous serez convaincus que ces marchands tout en donnant des Reçus au Comptant vendent à aussi bon marché sinon à meilleur marché que les autres. Vous pourriez dire : Comment peuvent-ils faire ? Vous payez comptant ce que vous achetez ce qui fait qu'ils ne perdent pas et n'ont pas de dépenses à faire pour collecter leur argent, car les Reçus au Comptant sont leurs collecteurs. De plus avec leur argent ils peuvent acheter à meilleurs conditions que ceux qui achètent à termes et perdent l'escompte.

Ainsi, n'oubliez-pas que les Reçus au Comptant sont donnés par les Marchands ci-dessous mentionnés lorsque vous les demandez

Marchands de Nouveautés
Faguy, Lepinay & Frère, 262-264 rue St-Jean
I. A. Fortin, coin des rues St-Joseph et du Pont
Ed. Bélanger & Cie, 29 rue Notre-Dame
Simons & Minguy, 20 rue de la Fabrique
I. A. Fortin, 746 rue St-Valier
Ed. Bélanger & Cie, 86 Côte de la Montagne
Les Quatre Saisons, 205 rue St-Joseph
E. Roy & Fils, 45 rue St-Joseph
Ed. Bélanger & Cie, coin St-Paul et St-Nicolas

Marchandises de Fantaisie
Et. Dussault, 252 rue St-Jean
J. Dynes, 49 rue St-Jean

Marchands de Chaussures
J. Gilbert & Cie, 294 rue St-Jean
Jas. Campbell, 230 rue St-Jean
A. Dion, rues St Valier et St Malo

Tailleurs et Costumes de Dames
Geo. Breton, 158 rue St Jean

Vaisselle, Verrerie, Thé, Café et Tapisserie
Jos. Rondeau, 418 rue St Jean
J. P. Latulippe, 69 rue de la Couronne

Quincaillerie, Plomberie Appareils Electriques
Brousseau & Frère, 317½ rue du Pont

Demandez les Recus au Comptant, car ils sont les plus Surs et les Meilleurs

AVIS. Tous les Livrets seront Estampillés du 7 au 15 Janvier courant

Tous ceux qui souffrent du Rhumatisme peuvent obtenir gratis la pleine valeur d'un dollar de mon Remède

Je fis des recherches dans le monde entier pour trouver un spécifique pour le rhumatisme — quelque chose que moi ou n'importe quel autre médecin nous pourrions prescrire en sûreté — quelque chose sur lequel nous pourrions compter, non-seulement quelquefois, mais TOUJOURS. Car le Rhumatisme fait des ravages partout et du soulagement réel ne s'effectue que rarement.

Après avoir fait des recherches et des expériences pendant vingt ans, je trouvai le produit chimique que j'emploie maintenant. Alors je sus que je fus bien récompensé de mes recherches et de mes efforts, car je me servis de ce produit chimique pour faire la base d'un remède qui est pratiquement sûr de guérir le Rhumatisme.

Je ne veux pas dire que le Remède du Dr. Shoop contre le Rhumatisme soit capable de convertir les jointures osseuses en chair. C'est chose impossible. Mais il fera sortir hors du sang le poison qui cause les douleurs et les enflures, et c'est par là qu'il met fin aux douleurs et aux enflures — aux souffrances — au Rhumatisme.

Je veux bien que vous vérifiez mes déclarations à mes dépens. De bon cœur je vous donnerai un plein paquet d'un dollar du Remède du Dr. Shoop contre le Rhumatisme à l'essai. Car je sais que par le moyen de bons souhaits et vos bonne paroles, vous et vos voisins et vos amis vous me rembourserez entièrement de ma perte initiale.

Vous ne payez rien — Vous ne risquez rien — Vous ne promettez rien Vous ne déposez rien

Du Poison Cristallisé

Vous savez que l'eau dure laisse un dépôt de chaux au fond de la bouillote dans laquelle elle bout et que l'eau douce ne le fait pas. La cause en est que l'eau dure n'est pas filtrée et en est pleine.

Vous savez bien que ce dépôt serait fort douloureux s'il se fixait à la jointure de votre genou. Et si le dépôt croissait, vous ne pourriez enfin plus endurer la torture qu'il vous ferait d'aller à pied.

Voilà, cependant, exactement comme le Rhumatisme commence et finit, excepté que le dépôt qui s'y forme n'est pas de chaux, mais de poison cristallisé:

Votre sang est, en effet, toujours plein de poison —du poison que vous faites entrer dans votre système en mangeant, en buvant et en respirant. Le sang a pour but d'absorber et d'éloigner ce poison même. C'est le devoir des rognons que de purifier le sang et de le renvoyer pur à travers le système, où il ramasse plus de poison, que les rognons à leur tour expulsent.

Mais quelquefois les rognons échouent. Et quelquefois pour quelqu'autre raison le sang devient si plein de poison qu'ils ne peuvent pas l'absorber tout. Voilà le commencement du Rhumatisme. Le poison s'accumule et se cristallise. Le sang porte les crystals et ils s'augmentent. Finalement, lorsqu'il ne peut les porter, il les dépose dans une jointure — à un os — dans quelqu'endroit que ce soit.

Les élancements dans votre jambe — les douleurs lourdes dans votre bras à des journées pluvieuses — ils sont les signes extérieurs des crystals invisibles. Et les membres courbés et l'angoisse inexprimable du souffrant qui depuis des années laisse ses symtômes négligés et non soignés — ils sont les indications de ce que le Rhumatisme peut faire si on le néglige.

Le Rhumatisme comprend le lumbago, la sciatique la névralgie et la goutte—car toutes ces maladies proviennent de la présence de poison rhumatismale dans le sang.

Il est clair que ce qu'il faut faire d'abord c'est d'éloigner le poison. Mais cela ne suffit pas. Il faut arrêter la FORMATION du poison, afin que la nature puisse dissolver et expulser les crystals qui se sont déjà formés. A moins de faire cela il est impossible d'effectuer une guérison — de produire du soulagement permanent.

Un Remède Certain

J'ai passé vingt ans en faisant des expériences avant que d'être persuadé que j'avais un remède certain contre cette maladie redoutée — un remède qui, après avoir éloigné le poison, en arrêterait aussi la formation.

Le secret en consiste en un produit chimique merveilleux que je trouvai en Allemagne. Lorsque je trouvai ce produit chimique, je sus que je pourrait faire un remède contre le Rhumatisme qui serait pratiquement certain. Mais même alors, avant d'annoncer mon succès, avant d'être prêt à mettre mon nom au remède — j'en fis plus que 2,000 épreuves. Et mes insuccès n'en furent que 2 pour cent.

Ce produit chimique allemand n'est pas le seul ingrédient que j'emploie dans le Remède du Dr Shoop contre le Rhumatisme — mais il m'a mis à même de faire ce remède — d'accomplir un œuvre qui, sans doute, n'aurait pas autrement été possible.

Ce produit chimique a été très cher. Les droits de douane ont également été élevés. Il m'a coûté en tout $4.70 la livre. Mais qu'importent $4.00 la livre pour un remède REEL, qui guérit la maladie la plus douloureuse du monde — qui soulage la torture la plus vive que les êtres humains connaissent.

Mais je ne vous demande pas d'accepter une de mes déclarations — je ne vous demande pas de croire une de mes paroles jusqu'à ce que vous ayez essayé ma médecine dans votre propre famille absolument à mes frais. Est-ce que je pourrais vous en offrir gratis la pleine valeur d'un dollar si je dénaturais la chose? Est-ce que je ferais cela, si toutes mes déclarations n'étaient pas sincères? Est-ce que j'aurais le MOYEN de faire cela, si je n'étais pas raisonnablement sûr que ma médecine vous soulagerait?

Ecrivez-moi Simplement

Je fais cette offre à chacun de tout partout. Mais il faut que vous demandiez à moi la commande pour obtenir la bouteille gratuite d'un dollar. Tous les pharmaciens ne permettent pas cet essai. Alors je vous informerai d'un pharmacien qui vous le permettra. Il vous passera une bouteille d'entre celles de sa provision aussi volontiers que si vous mettiez un dollar devant lui. Faites venir la commande aujourd'hui. Adressez: Dr Shoop, Boîte 32, Racine, Wis., E.-U. De plus, je vous enverrai mon livre sur le Rhumatisme. Il est gratuit. Il vous aidera à comprendre votre cas. Qu'est-ce que je puis faire de plus pour vous convaincre de mon intérêt — de ma sincérité?

Le Remède du Dr Shoop contre le Rhumatisme

A travers le monde de la science et de l'industrie

Coloration artificielle des fleurs

Aimez-vous les fleurs? Qui ne les aime pas, sinon pour en prendre soin, au moins pour admirer leurs couleurs et leurs formes délicates et sentir les parfums délicieux que beaucoup répandent autour d'elles.

Si vous les avez examinées avec attention, vous avez pu remarquer que certaines couleurs manquent totalement chez certaines espèces de fleurs alors qu'elles sont très communes chez d'autres. Toutes les gammes du rouge se trouvent dans la rose. Il y a des roses blanches, des roses jaunes, des roses vertes, mais il n'y a pas de roses bleues ni de roses violettes. On ne connait pas encore l'oeillet bleu pas plus que la violette rouge.

Il est possible, cependant, de donner aux fleurs coupées des couleurs très curieuses qui surprennent les personnes non prévenues de l'opération qu'on leur a fait subir.

Vous savez, sans doute, que la sève circule dans les végétaux comme le sang dans le corps des animaux, et qu'elle laisse sur son passage une sorte de dépôt qui pourrit la plante et forme sa substance, comme le sang nourrit notre corps et forme notre chair et nos os. Les savants ont appelé ce phénomène endosmose.

La plante, vous l'étudierez plus tard puise sa sève dans la terre humide, à l'aide de ses racines et radicelles, mais lorsqu'elle est coupée, elle peut encore, pendant un temps plus ou moins long, absorber un liquide dans lequel on aura plongé la branche. Si l'on mélange au liquide, à l'eau que l'on emploie pour conserver la fraîcheur d'une plante dans un vase, une couleur quelconque, celle-ci, entraînée par l'eau, circulera avec elle dans toutes les parties de la fleur et s'y fixera en quantité suffisante pour la colorer d'une façon plus ou moins vive.

Le curieux phénomène fut découvert par hasard, comme beaucoup d'inventions. Deux femmes, dit-on, travaillaient à la fabrication des fleurs artificielles. Un jour, une d'elles versa par mégarde, dans un verre où trempaient des oeillets fraîchement coupés, une solution de couleur verte dont elle remarqua que ses oeillets perdaient leur blancheur et prenaient peu à peu une couleur verte. Elle examina le liquide dans lequel ils baignaient et reconnut aussitôt la cause de sa surprise.

Cette découverte fut pendant quelque temps la source de jolis revenus; les oeillets verts se vendirent jusqu'à cinq francs pièce, tout le monde voulait avoir sur sa table ce nouveau spécimen de la flore des jardins, mais bientôt on connut le procédé si simple, et chacun put à volonté colorer ses fleurs.

Vous le voyez, la méthode est facile. On fait dissoudre dans l'eau du vert de malachite, du bleu de méthyle, de la fuschine ou de l'éosine, suivant la teinte que l'on veut obtenir, et l'on trempe dans la liqueur l'extrémité des tiges fraîchement coupées. La nervure principale se colore d'abord, puis, les bords externes des pétales et peu à peu toutes les parties exposées à l'air prennent la teinte du liquide.

Si vous voulez tenter l'expérience d'une façon très simple, cueillez une fleur blanche, oeillet ou rose, et placez-en la queue dans votre encrier; vous verrez bientôt les pétales prendre une teinte violacée fort originale qui vous donnera l'idée de ce que l'on peut obtenir avec des couleurs vives et variées.

Il y a dans ce phénomène des faits curieux qui en rendent difficile l'explication. Les parties de la fleur exposées à l'air se colorent parfaitement, comme je viens de vous le dire. Mais celles qui sont complètement abritées conservent leurs teintes naturelles, bien que le liquide circule dans ces parties comme dans les autres. Une oxydation nouvelle serait donc nécessaire. Mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est que les matières colorantes ne suivent pas toutes le même chemin dans la même fleur. Cela permet, non seulement de donner à celle-ci une teinte bien différente de celle qu'elle revêt d'habitude, mais encore de la panacher d'une façon très curieuse.

Ainsi, si vous mélangez dans un verre une solution de vert de malachite avec une solution d'éosine, vous aurez une fleur panachée de rose et de vert dans laquelle chaque teinte sera absolument pure.

On peut aussi changer par d'autres procédés la teinte naturelle de certaines fleurs. C'est ici le domaine de la chimie. Si, par exemple, vous exposez des fleurs à l'action des vapeurs de l'ammoniaque, elles deviendront une belle teinte rouge si on les expose à des vapeurs d'acide chlorydrique.

Il est tout aussi facile d'obtenir des fleurs blanches avec des fleurs aux couleurs brillantes. Il suffit de les placer humides dans une boîte fermant hermétiquement et de placer à l'extrémité opposée sur un morceau de fer-blanc une pincée de soufre auquel on met le feu. Après quelques minutes, les couleurs ont disparu.

Les fleurs ainsi transformées se conservent aussi longtemps que si elles n'avaient pas subi la coloration artificielle.

C. de L.

◆ ◆ ◆

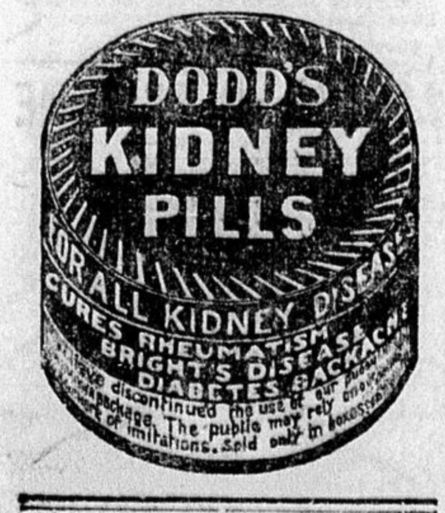

LE BAUME RHUMAL

Par ses propriétés tonifiantes et adoucissantes, par ses vertus curatives et par son action prompte, le BAUME RHUMAL est le remède qui convient à ceux qui toussent.

Pour la Santé!

Par ces temps de froid, alors qu'un rhume se contracte si facilement, le meilleur c'est le MALT de JOHN LABATT et la Bière India Pale Ale. Demandez-les à vos épiciers.

Fumez le Cigare Laurier

UNE BONNE CAPTURE

Washington, 10—Les agents de la police secrète fédérale viennent de pincer un vulgaire escroc, qui aurait bien voulu se faire passer pour quelque chef de la "Main Noire" ou de toute autre mystérieuse société du même genre.

"Envoyez-moi $2,000 pour le 1er décembre, ou préparez-vous à être mis à mort par l'intermédiaire de la Fraternité de la Main Noire," avait écrit aumois de novembre dernier notre escroc au comte Tisza, premier ministre de Hongrie. Le comte Tisza avait renvoyé la missive à l'ambassadeur austro-hongrois à Washington, qui demanda au gouvernement des Etats-Unis d'ouvrir une enquête.

La police secrète fédérale découvrit bientôt que l'auteur de la lettre était un mouleur du nom d'Ignaz Wenzler, qui ne connaît guère de la Main Noire que le nom, et qui n'avait d'autre but que de faire "chanter" le comte Tisza. On lui a tendu un piège, et, après avoir obtenu des preuves indiscutables de sa culpabilité, on vient de l'arrêter, non pas comme un conspirateur politique international, mais comme un filou maladroit pour avoir fait usage de la poste des Etats-Unis dans un but de fraude."

L'ivrognerie guérie dans quelques jours

Spécifique facile et agréable à prendre. Traitement à domicile.

S'adresser au Dr MacKay, Belmont Retreat, Qué., Téléphone No. 868.

Références :—Rév. Messire François Pelletier, Séminaire de Québec.

Les finances du Vatican

Le coût de divers services

Pie X opère de grandes économies

Rome, 10—Mgr Broderick, évêque auxiliaire de la Havane et qui doit sous peu quitter son poste pour aller demeurer aux Etats-Unis, a été chargé par les autorités du Vatican, de recueillir le montant du Denier de St-Pierre, parmi les catholiques américains.

La situation actuelle en France, (pays qui autrefois fournissait la plus grande partie des fonds) a fait diminuer tellement le revenu que le Pape Pie X craint des difficultés financières et cherche le moyen de trouver des fonds pour subvenir aux dépenses du St-Siège.

Les soi-disant millions laissés par Léon XIII n'ont jamais existé, et, à part des fonds laissés par le Pape Pie IX et placés par lui, Léon XIII n'a rien laissé à son successeur.

Les dépenses courantes de l'Eglise exigent une somme de $1,500,000 par année. Les cardinaux qui demeurent à Rome et qui reçoivent chacun un salaire du St-Siège, augmentent les dépenses du Vatican de $200,000 par année. Les Nonces et autres représentants du St-Siège à l'étranger, les dépenses de voyages des divers délégués apostoliques dans tous les pays du monde et les dépenses courantes des nonciatures et des délégations coûtent au Vatican près de $350,000 par année. L'armée papale, toute petite qu'elle est, avec les pensions payées aux anciens soldats coûte $200,000 de plus et $100,000 sont juste assez pour payer les dépenses des musées et galleries du Vatican où une nuée d'artistes et de conservateurs sont employés toute l'année. Les quatre palais apostoliques coûtent au St-Siège en entretien et réparation $150,000 par an. Le personnel de la cour papale coûte un autre $100,000.

Comme Chef de l'Eglise, le pape est souvent appelé à contribuer à diverses oeuvres de charité. Ceci vient encore diminuer le trésor du Vatican, et plusieurs institutions religieuses qui autrement auraient cessé d'exister depuis longtemps, doivent leur prospérité actuelle au pape.

On peut dire sans exagérer, que ces charités diverses coûtent $200,000 par an. Les dépenses extraordinaires qui arrivent chaque année coûtent aussi $200,000 et enfin le Pape lui-même et sa maison, seulement $2,000 par année.

LES FONDS

Les fonds placés du St-Siège, donnent un revenu de $500,000 par année et le reste des dépenses provient des contributions volontaires de tous les catholiques du monde. L'Italie donne à peine $100,000, la France aujourd'hui ne donne guère plus; mais de l'Espagne, du Portugal, de l'Allemagne et de l'Autriche, on peut attendre $200,000. Les catholiques Anglais (y compris le Canada et l'Australie) donnent $300,000.

Il faut encore $500,000 et l'on compte sur les catholiques américains pour trouver cette somme.

Tout indique que les contributions des diocèses américains sont plus fortes que l'année passée et l'on espère que le Pape pourra suffire à toutes ces dépenses sans toucher au capital placé.

Pie X continue à diminuer et à faire disparaître les dépenses inutiles.

—On parle de supprimer le Collège Diplomatique du Vatican. Depuis plusieurs années, le nombre des élèves a toujours été en diminuant et Sa Sainteté pense que les fonds affectés au maintien de ce collège seraient plus utiles s'ils servaient à quelque autre oeuvre de l'Eglise.

—Le Pape a décidé de faire construire dans le Vatican une salle spéciale pour la production des oratories et autres compositions de musique sacrée.

LE CATARRHE DE L'ESTOMAC

Traitement agréable, facile, sûr et efficace pour le guérir

Pendant longtemps le catarrhe de l'estomac a été considéré comme incurable. Les symptômes ordinaires ressemblent à un gonflement de l'estomac après le repas, accompagné quelque fois de soulèvements du coeur par des acretés, de vapeurs causant une pression sur le coeur et les poumons et rendant la respiration difficile, donnant des maux de tête, diminuant l'appétit, et le malade devient nerveux et languissant.

La plupart du temps le goût est défectueux, la langue est épaisse et si on pouvait voir l'intérieur de l'estomac on verrait dans quel état visqueux et enflammé où il se trouve.

Le traitement pour ces désordres communs et opiniâtres doit être celui qui fait digérer rapidement, entièrement avant que la nourriture puisse fermenter et irriter ainsi les surfaces muqueuses délicates de l'estomac.

Pour assurer une digestion prompte et saine il est nécessaire d'atteindre ce résultat et les causes qui peuvent produire le catarrhe disparaissent.

D'après le Dr Harlanson le plus sûr et le meilleur traitement est de faire usage après chaque repas d'une tablette composée de diastase, de pepsine aseptique et de fruits acides. Ces tablettes peuvent être achetées chez tous les pharmaciens et elles s'appellent Pilules de Stuart pour la Dyspepsie et comme elles ne sont pas une médecine patentée, on peut les employer en toute sûreté et confiance qu'elles rendront la santé, l'appétit et une digestion facile à chaque repas.

M. R. S. Workman, de Chicago, Ill., écrit: "Le catarrhe est le résultat d'un rhume de cerveau négligé, lorsque les membranes du nez deviennent enflammées, les matières empoisonnées ne passent plus que par la gorge et gagnent l'estomac et causent ainsi le catarrhe de l'estomac. Des sommités médicales m'ont donné des remèdes pendant trois ans sans me soulager du catarrhe de l'estomac, mais aujourd'hui, je suis l'homme le plus heureux après avoir fait usage des Tablettes de Stuart pour la Dyspepsie. Je ne puis trouver d'expressions assez fortes pour rendre ma satisfaction. J'ai retrouvé l'embonpoint, l'appétit et un repos reconfortant.

Les Tablettes de Stuart pour la Dyspepsie est la préparation la plus certaine ainsi que la plus facile à employer pour guérir de l'indigestion, du catarrhe de l'estomac, de la biliosité, des acidités de l'estomac, de la maladie de coeur et des vapeurs après les repas.

Achetez la meilleure valeur pour votre argent, insistez sur les fameux cigares DIXIE ou POLO.

La Poudre de Savon Désinfectant de Lever Y-Z (Wise Head), saupoudrée dans le bain, adoucit l'eau, aussi bien qu'elle la désinfecte. 33

LES GRANDS MAGASINS Z. PAQUET

EXAMINEZ

soigneusement les nouveaux patrons Butterick **pour le mois de JANVIER.** Ils vous mettront au courant des dernières nouveautés en Jupons, Manteaux, etc. Un patron Butterick vous met en état de confectionner vos propres habillements.

VENTE UNIQUE

EXTRAORDINAIRE, A SENSATION

DANS LE

RAYON DES FOURRURES

JUSQU'A NOUVEL ORDRE

ON MENAGE A TOUT LE MONDE D'ENORMES SURPRISES

VOICI QUELQUES-UNES DES IMMENSES REDUCTIONS

QUE NOUS AVONS DÉCIDÉ DE FAIRE

Manteaux pour Dames!

BRUSH WALLABY	valant $18.00	pour **$12.00**
BRUSH WALLABY	valant 20.00	pour **14.00**
TASMANIAN WALLABY	valant 28.00	pour **20.00**
TASMANIAN WALLABY	valant 30.00	pour **22.00**
TASMANIAN KANGAROO	valant 25.00	pour **18.00**
TASMANIAN KANGAROO	valant 29.00	pour **20.00**
GREENLAND SEAL	valant 22.50	pour **15.00**
MOUTON DE RUSSIE	valant 23.00	pour **16.00**
MOUTON DE RUSSIE	valant 28.00	pour **20.00**
UKRAINER (demi-mouton de Perse)	valant 33.50	pour **25.00**
UKRAINER (demi-mouton de Perse)	valant 35.00	pour **27.00**
UKRAINER (demi-mouton de Perse)	valant 43.00	pour **35.00**
UKRAINER (demi-mouton de Perse)	valant 50.00	pour **40.00**
CHAT SAUVAGE	valant 30.00	pour **20.00**
CHAT SAUVAGE	valant 33.00	pour **22.50**
CHAT SAUVAGE	valant 38.00	pour **30.00**
CHAT SAUVAGE	valant 45.00	pour **35.00**
OURS Australian teint brun	valant 22.50	pour **15.00**
ELECTRIC SEAL	valant 34.00	pour **25.00**
ELECTRIC SEAL	valant 40.00	pour **28.50**
OPOSSUM NOIR	valant 30.00	pour **20.00**
ASTRACAN	valant 20.00	pour **10.00**
ASTRACAN	valant 23.00	pour **12.00**
ASTRACAN	valant 28.00	pour **15.00**
ELECTRIC SEAL avec col et revers en Chat Alaska	valant 45.00	pour **37.00**

Paletots pour Hommes!

ROCK WALLABY, Lustré	valant $17.00	pour **$10.00**
WILD CAT	valant 18.00	pour **12.00**
WILD CAT	valant 25.50	pour **15.00**
TASMANIAN KANGAROO	valant 22.00	pour **15.00**
MONGOLIAN	valant 18.50	pour **12.00**
MONGOLIAN	valant 21.50	pour **15.00**
VEAU DE RUSSIE	valant 15.00	pour **10.00**
VEAU DE RUSSIE	valant 18.00	pour **12.00**
VEAU DE RUSSIE	valant 20.00	pour **15.00**
VEAU DE RUSSIE	valant 25.00	pour **16.00**
VEAU DE RUSSIE	valant 27.00	pour **17.50**
VEAU, avec Collet Astracan	valant 28.00	pour **19.50**
WALLABY teint brun	valant 18.00	pour **12.00**
WALLABY teint brun	valant 20.00	pour **14.00**
LOUP NOIR	valant 19.00	pour **13.00**
CHEVRE BRUNE	valant 18.00	pour **11.00**
CHEVRE BRUNE	valant 19.50	pour **12.00**
CHEVRE NOIRE	valant 18.00	pour **11.00**
CHEVRE NOIRE	valant 19.50	pour **12.00**
BUFFALO LAMB, teint noir	valant 20.00	pour **13.00**
BUFFALO LAMB, teint brun	valant 20.00	pour **13.00**
TASMANIAN WALLABY	valant 33.00	pour **22.00**
TASMANIAN WALLABY	valant 36.00	pour **25.00**
TASMANIAN KANGAROO	valant 30.00	pour **22.00**
TASMANIAN KANGAROO	valant 35.00	pour **25.00**
BRUSH WALLABY	valant 18.00	pour **11.50**
BRUSH WALLABY	valant 20.00	pour **13.50**
MONGOLIAN	valant 24.00	pour **17.50**
MONGOLIAN	valant 25.00	pour **19.00**
CHAT SAUVAGE	valant 35.50	pour **27.50**
CHAT SAUVAGE	valant 38.00	pour **30.00**
CHAT SAUVAGE	valant 41.00	pour **33.00**
CHAT SAUVGAE	valant 44.00	pour **36.00**
CHAT SAUVAGE	valant 55.00	pour **42.00**

Réductions plus considérables encore dans une foule d'autres articles en Fourrures, comme Tours de cous, Boas, Manchons, etc., etc.

NOUS PREPARONS POUR LA SEMAINE PROCHAINE

D'IMMENSES VENTES D'OCCASIONS

Dans nos Rayons de Lingerie

Ainsi que de Toiles et Cotonnades

Ces Grandes Ventes vont certainement faire du Bruit et Remuer les Acheteurs

☞ VOYEZ L'ANNONCE SAMEDI ☜

Z. PAQUET

161-171 RUE ST-JOSEPH, QUEBEC

L'EVENEMENT
JOURNAL POPULAIRE
Le meilleur agent de publicité à Québec
TROIS EDITIONS PAR JOUR
PUBLIÉ PAR
La Compagnie de L'EVENEMENT

ABONNEMENT : Un an $3.00 ; six mois $1.50
Abonnement à l'édition Hebdomadaire, publiée le Jeudi : Un an, $1.00.
N.B.—Tout document destiné à la publicité doit être adressé : "REDACTION DE "L'EVENEMENT."
Il ne sera rendu compte d'aucun ouvrage dont un exemplaire n'aura pas été reçu à LA REDACTION.
Toute ce qui concerne l'abonnement : Demande d'abonnement, envoi d'argent, changement d'adresse, annonce, etc., doit être adressé :
L'EVENEMENT,
B. P.

M. BORDEN EST CHOISI

Les députés conservateurs ont choisi de nouveau M. Borden comme chef du parti.

Cette décision sera accueillie avec plaisir par tous ceux qui sont restés fidèles au parti conservateur et qui en suivant la carrière de M. Borden, ont appris à l'aimer et à l'admirer.

La défaite n'a point entamé le prestige de M. Borden.

Les quatre cent soixante-huit mille électeurs qui ont voté pour sa politique sont prêts à recommencer la bataille sous sa direction.

La tâche qu'on lui demande de continuer est lourde sans doute, mais la confiance qu'on lui témoigne doit l'alléger quelque peu.

Sa réponse sera attendue avec intérêt par tous les conservateurs.

En attendant, M. Foster dirigera les débats en chambre.

◆

La représentation française

Au New-Hampshire

Voici des faits intéressants que nous fait connaître "l'Avenir National" de Manchester, N. H. :

Les deux chambres de la législature se sont réunies pour la première fois, dans le but de s'organiser. Tous les officiers choisis au caucus républicain de mercredi soir ont été élus. Les démocrates ont présenté un candidat au poste de président de la Chambre, mais pour la forme seulement.

Les officiers suivants ont été élus :

"Sénat—Président, Geo. H. Adams de Plymouth ; secrétaire, L. Ashton, Thorp de Manchester ; assistant-secrétaire, Martin W. Fitzgerald de Nashua ; sergent d'armes, William H. Weston de Lisbon ; messager, Morris T. Clément, de Concord ; portier, Wm W. Critchett, de Concord.

Chambre—Président, Rufus N. Elweil de Exeter ; secrétaire, James M. Cooper de Concord ; asst-sec., Harrie M. Young, de Manchester ; sergent d'armes, John K. Law de New-London ; portiers, John Young de Rochester, Geo. A. Rainville, de Manchester, Albert P. Davis, de Concord, Wm. L. Stanley, de Candia.

Voici la liste complète des citoyens d'origine canadienne-française qui siègent actuellement à Concord :

NEWMARKET

Joseph A. Filion, démocrate, né au Canada, est âgé de 36 ans. Il est marchand.

ROCHESTER

Quartier, 4—Cyrille D. Bisson, républicain, né à Ste-Anne, P. Q., le 9 août 1854 ; marchand de viande.

SOMERSWORTH

Quartier 3—Albert Castonguay, républicain, né à Acton Vale, P. Q., le 15 juin 1867 ; contremaître des fileurs.

Quartier 4—Laurent Goudreau, démocrate, commis.

Quartier 5—Pierre Perreault, jnr, démocrate, marchand né au Canada il y a 33 ans. Il a été modérateur, conseiller, inspecteur des poids et mesures.

MANCHESTER

Quartier 1.—Joseph H. Rochefort, républicain, né au Canada, le 4 juillet 1863. Il est réparateurs de métiers.

Quartier 4.—Joseph Onésime Gélinas républicain, tailleur, né à St-Elie le 20 mars 1873.

Quartier 6.—M. Frank Laflamme, républicain, entrepreneur, né à Montréal le 29 septembre 1859.

Quartier 9.—Hector Desfossés, républicain, né au Canada le 20 septembre 1871. Peintre.

Simon Dupuis, républicain, né à St-Philippe, P. Q., le 24 mai 1854. Menuisier.

Alphonse Laberge, républicain, né à Lotbinière, P. Q., le 25 août 1866, il est surintendant de la voirie à Manchester-Ouest. Il a été évaluateur et échevin.

Frank T. Provost, républicain, entrepreneur, né à Lacadie, P. Q., le 26 novembre 1852. Il a été évaluateur et échevin.

Quartier 10.—Israël Smith, démocrate, né à Yamaska, P. Q., en juin 1869, cordonnier.

NASHUA

Quartier 3.—Narcisse H. Sauvail, démocrate, né au Canada et âgé de 40 ans. Il est pompier et ex-échevin.

Quartier 9.—Joseph Desmarais, démocrate, né à St-Hyacinthe, P. Q., le 6 mai 1870, épicier, a déjà été conseiller, échevin, et représentant en 1903.

BERLIN

Quartier 1.—Thomas E. Lemieux, républicain, né à Waterville, P. Q., le 3 mars 1873 : marchand.

Edouard O. Gilbert, républicain, né à Waterville, P. Q., le 30 mars 1875. Il est marchand.

Georges St-Germain, démocrate, né à Sherbrooke, P. Q., le 10 février 1867. Il est dentiste.

Quartier 3.—Pierre Goulet, républicain, né à St-Jean, P. Q., le 30 mai 1872. Il est constructeur de moulins.

Ce nombre de représentants canadiens-français peut paraître considérable, mais il faut se rappeler que près de quatre cents représentants siègent à la législature de Concord.

◆

Si les Cigares Dixie ou Polo ne sont par pur havane, l'argent sera remis.

Le Cavour canadien

LA DELEGATION APOSTOLIQUE

SON BUT. == SES RESULTATS

Le "Tablet," journal catholique de Londres, et que le "Soleil" nous a toujours donné comme l'organe de feu le Cardinal Vaughan, le "Tablet," dont le rédacteur était en communication constante avec M. Fitzpatrick, qu'il recevait chez lui, et qui tenait ses renseignements du solliciteur-général lui-même, le "Tablet" disait dans son numéro du 20 mars 1897 :

"Mgr Merry del Val s'embarque aujourd'hui à bord de "l'Umbria" pour le Canada. Jamais vaisseau n'a porté tant d'espérance pour la paix du Dominion. Le délégué apostolique va, comme le représentant du Souverain Pontife, AIDER au règlement d'une question qui a été une cause de difficulté pour le Canada depuis sept ans et qui a, plus que tout autre chose, aigri sa vie publique. Nous avons vu que ce que l'on appelle le REGLEMENT LAURIER-GREENWAY EST INACCEPTABLE parce que, quelle que soit sa mise en pratique dans quelques localités, il est basé sur un système qui a été CONDAMNE PAR LE SAINT-SIEGE.

"Il est heureusement admis maintenant au Canada, que la question est encore ouverte et qu'aucun parti n'est irrévocablement lié aux termes du règlement passé entre M. Laurier et le premier-ministre du Manitoba."

Et pour mieux établir sa thèse, à savoir que la question était alors encore ouverte, que rien n'avait été définitivement réglé, le "Tablet" citait notre confrère du "Soleil" dans les termes suivants :

"Nous trouvons, disait-il, un témoignage encore plus direct (que celui des journaux conservateurs) dans le propre organe de M. Laurier à Québec, le "Soleil" qui, après avoir admis que "les propositions actuelles ne sont pas satisfaisantes," ajoute : "Mais nous ne sommes pas rendus à la fin et nous avons de bonnes raisons d'espérer que des négociations futures peuvent encore conduire à un règlement honorable."

Le "Soleil" caresse-t-il encore un tel espoir et peut-il nous dire aujourd'hui où trouver ces excellentes raisons sur lesquelles il élevait alors et si facilement le léger échafaudage de ses fragiles espérances ? Plus de huit années se sont écoulées et le règlement honorable, prédit par notre confrère, n'est pas visible à l'horizon politique.

Mais laissons parler le "Tablet."

"Le fait même que "quarante-cinq membres catholiques" du Sénat et de la Chambre des Communes, y inclus quatre ou cinq membres du gouvernement Laurier, ont adressé au Saint-Père une requête commune le priant d'envoyer un Délégué Apostolique AVEC POUVOIR DE TRAITER DE CETTE QUESTION, est en lui-même une indication suffisante que le temps des négociations n'est pas encore terminé. Le seul fait que Mgr Merry del Val va au Canada avec l'assentiment des membres catholiques du gouvernement, est une preuve suffisante que l'on espère encore, en secret, pouvoir arriver à un arrangement satisfaisant et honorable. Nous sommes convaincus que M. Laurier désire personnellement ce résultat, et certainement, dans ce cas-ci, "son premier devoir" SON HONNEUR et "son intérêt politique," tout doit concourir à indiquer au chef libéral le chemin qu'il doit suivre."

Tout le monde espérait, de l'autre côté de l'Atlantique, sur les bords de la Tamise comme sur les rives du Tibre. Londres comme Rome avait foi dans la parole de M. Fitzpatrick, dans les démarches de M. Laurier, dans les déclarations de M. Russell.

Au moment d'embarquer sur "l'Umbria," le délégué apostolique apprit la stupéfiante nouvelle que la législature de Winnipeg venait d'adopter la législation qui donnait effet au compromis Laurier-Greenway et qui mettait fin à sa mission officielle.

Il ne voulut pas y croire. Il ne pouvait pas y ajouter foi, tant le procédé paraissait monstrueux, invraisemblable, indigne d'un premier-ministre dont la parole était engagée et l'honneur, en cause.

Il fallait cependant se rendre à l'évidence, lorsque, arrivé à New-York, le Délégué Apostolique apprit par les reporters et par les journaux la confirmation de la triste nouvelle.

C'est le Délégué lui-même qui a fait, à Liverpool, à des reporters de journaux, la déclaration suivante :

"Ma mission est une mission de paix. Je n'ai pas l'intention de faire autre chose que de faire cesser un malentendu et de trouver une transaction qui soit acceptable par tous, ayant pour base le droit et la justice.

"La nouvelle de l'adoption par la législature du Manitoba d'un bill donnant force de loi au compromis Laurier-Greenway, me cause une pénible surprise, car cela ne saurait rendre plus facile le règlement de la question que je dois étudier.

"Je crois que l'on devait au Pape d'attendre qu'il eut le temps de mettre devant le gouvernement ses vues et ses désirs."

Nous nous sommes arrêtés peut-être un peu longtemps sur cette question de la nature de la mission du délégué, pour la simple raison, que subséquemment, le gouvernement de M. Laurier a cru de bonne politique, en face des chambres, de nier péremptoirement toute participation quelconque à la nomination de Mgr Merry del Val.

C'est-à-dire qu'on a indignement trompé le Saint-Siège.

La chose toutefois était prévue et avant de débarquer à New-York, Mgr Merry del Val savait parfaitement à quoi s'en tenir.

Le document suivant qui lui fut remis à bord de "l'Umbria" le 27 mars 1897, donnait, par anticipation, l'historique de sa mission apostolique.

Nous le copions textuellement.

Mgr Merry del Val a l'original en sa possession.

MEMORANDUM

"M. Laurier a demandé l'intervention du Saint-Siège dans le règlement de la difficulté scolaire manitobaine.

"S'il est "sincère" il acceptera cette intervention avec ses conséquences et S'ENGAGERA à la rendre efficace en se conformant entièrement à la décision qui sera donnée.

"Qu'il prenne IMMEDIATEMENT cet engagement et l'opinion publique sera satisfaite.

"Si, au contraire, M. Laurier n'est pas sincère, il ne voudra prendre aucun engagement quelconque, mais cherchera à gagner du temps par des pourparlers inutiles, par des discussions oiseuses et surtout par des demandes et des tentatives d'enquête sur des questions "incidentes," dont la solution, quelle qu'elle soit, ne remédiera, en aucune manière, aux griefs de la minorité catholique.

"La question principale, urgente, C'EST LE RETABLISSEMENT DES ECOLES SEPAREES.

"Toute question qui ne concourt pas directement et immédiatement à la solution de cette difficulté devient une question incidente.

"Une politique sincère en écartera la discussion, pour le moment du moins, quitte à la reprendre après le règlement de la question principale.

"Une politique tortueuse jettera, au contraire, ces éléments secondaires dans le chemin de la véritable solution pour rendre celle-ci impossible.

"Si M. Laurier réussit à soulever ou à faire soulever des questions incidentes et à retarder ainsi le règlement de la question scolaire, il aura rendu au parti libéral dans la province de Québec le plus signalé des services en lui permettant d'échapper pour un temps du moins—mais précisément pendant une lutte électorale (1)—à la condamnation méritée que lui vaudrait la violation des promesses les plus sacrées.

"Que dire, en effet, du règlement lui-même ?

"Notre ferme conviction, c'est que M. Laurier ne rendra pas à la minorité catholique du Manitoba ses écoles séparées, parce que :

"I—en principe :

"1o. M. Laurier est opposé aux écoles confessionnelles ;

"2o. Il prétend que la volonté de la majorité manitobaine doit primer les droits de la minorité.

"II—En fait :

"1o. M. Laurier est lié par le compromis conclu avec Greenway, compromis qui sacrifie les écoles séparées ;

"2o. Il est lié par l'entrée de Sifton dans son cabinet, entrée qui sanctionne le compromis

"3o. Il est lié par l'adoption du compromis lui-même par la législature de Winnipeg, adoption que M. Laurier a laissé s'accomplir, sans intervention de sa part, pas même pour la retarder en vue de l'arrivée immédiate d'un délégué apostolique qui, dans les circonstances, représente soit la minorité elle-même avec laquelle M. Laurier ne veut pas traiter, soit un tribunal d'arbitrage demandé par M. Laurier pour juger du différend existant.

"Si le Saint-Siège n'obtient pas, dès le début, la promesse de M. Laurier d'accepter et de rendre effective la décision qui sera donnée, quel espoir peut-on raisonnablement reposer dans la mission d'un délégué apostolique, et si M. Laurier refuse de donner cet engagement d'honneur qu'il lui est si facile de remplir, l'intervention du Saint-Siège, obtenue alors sous de faux prétextes, ne court-elle pas le très grand danger d'aboutir à un insuccès ?

"Nous signalons cet écueil que nous voyons.

"Que Dieu protège la cause de la minorité et que sa Providence coordonne les événements pour en assurer le triomphe.

"A bord du steamer "Umbria".
"Ce 27 mars 1897."

Les malheureuses prévisions d'alors ont été réalisées, et l'intervention du Saint-Siège, sollicitée par le cabinet, n'a pas été le succès qu'on avait droit d'espérer.

La question des écoles n'a pas été réglée, elle ne l'est pas encore aujourd'hui, et Mgr Merry del Val, après un séjour de cinq mois au Canada, est retourné auprès du Saint-Siège.

Le parti libéral a tiré profit toutefois du passage au milieu de nous d'un délégué apostolique. M. Fitzpatrick qui s'était engagé en honneur à démissionner si le gouvernement n'accordait pas, dès la session suivante, des écoles séparées aux catholiques du Manitoba, M. Fitzpatrick put manquer impunément à son engagement.

Les élections provinciales de Québec eurent lieu pendant le séjour du délégué au Canada, et tout le monde se rappelle de l'usage scandaleux que firent les libéraux du nom de Mgr Merry del Val en rapport avec un mandement où Mgr Laflèche condamnait le prétendu règlement des écoles du Manitoba.

Cet incident provoqua une dénonciation régulière à la cour romaine.

Après avoir tenu son enquête, le Délégué retourna à Rome, et Rome condamna en termes énergiques le prétendu règlement Laurier-Greenway.

Et quand on parle aujourd'hui, comme vient de le faire le "Canada," du succès de la mission de Mgr Merry del Val en Canada, il devient nécessaire de s'entendre.

Si l'on veut insinuer que le délégué apostolique a pu obtenir un règlement satisfaisant de la question scolaire manitobaine, on fausse certainement la vérité historique.

Les difficultés scolaires sont aujourd'hui les mêmes, et dans le même état qu'elles étaient le jour où Mgr Merry del Val s'est embarqué sur "l'Umbria," à Liverpool.

Mgr Merry del Val, malgré toute sa bonne volonté et malgré ses efforts, n'a pu rien obtenir du Cavour canadien. Mais il a renseigné le Saint-Siège, et le Saint-Siège ainsi renseigné par Mgr Merry del Val et par d'autres, a condamné, comme Mgr Laflèche et d'autres évêques l'avaient fait, le règlement Laurier-Greenway.

---

(1) Il était alors question des élections provinciales dans la province de Québec.

COURRIER DE RIMOUSKI

Au Séminaire.—Le mouvement de la population.—Une soirée pour les pauvres. Aux chantiers.—Statistique judiciaire.

Rimouski, 10—Les autorités du Séminaire ont, le 31 décembre, passé un contrat avec monsieur l'entrepreneur Morin, pour l'agrandissement de leur maison. Les travaux coûteront de $30,000 à $35,000 et seront sous la direction de monsieur l'architecte J. P. Ouellet.

La bâtisse actuelle est devenue insuffisante pour répondre au progrès que poursuit notre grande maison d'éducation. Avec l'agrandissement projeté, le séminaire pourra recevoir plus de 200 pensionnaires, et les loger très confortablement.

Mouvement de la population, pendant 1904, dans la paroisse de St-Germain de Rimouski : Naissances, 163 ; Mariages, 37 ; Sépultures, 86.

—Des amateurs de cartes se sont rencontrés chez M. Louis Altot, de la Pointe-au-Père, mardi. MM. Eugène Banville et Louis Altot ont été assez heureux d'être les vainqueurs de MM. Paul St-Laurent et René Banville. Il y a eu revanche, sans plus de succès pour ces derniers.

—Les chantiers vont bien. Celui de la maison Price, pour l'établissement de Rimouski, compte 25 camps renfermant de 900 à 1,000 hommes. Les dépenses sont paraît-il d'à peu près $2,000 par jour. On devra faire 400,000 billots.

—Dans le cours de l'année 1904 il a été émané en Cour Supérieure, à Rimouski, 145 brefs, comme suit : MM. Tessier et Fiset, 36 ; Isidore Gagnon, 81 ; Pouliot et Drapeau, 23 ; Louis Taché, 20 ; L. Dionne, jr. 18 ; Langlais et Leclerc, 8 ; P. A. Bégin, 3 ; Jean P. Martin, 2 ; Robert Bergeron, 1 ; Rioux et Cimon, 1 ; Lane et Payment, 1.

En cour de Circuit, 341 brefs ont été émanés comme suit : MM. Tessier et Fiset, 89 ; Isidore Gagnon, 79 ; L. Dionne jr, 45 ; Pouliot et Drapeau, 42 ; Langlais et Leclerc, 27 ; Jean P. Martin 21 ; Louis Taché, 15 ; P. A. Bégin, 7 ; Divers avocats étrangers, 16. Il a été rendu soixante jugements en Cour Supérieure, dont 39 par la cour et 21 par le protonotaire et en cour de Circuit, 155 jugements, dont 36 par la cour et 119 par le Greffier.

◆

OBITUAIRE

Nous avons appris avec chagrin la mort de Madame Mathilda Blouin, épouse de M. Honoré Ferland, secrétaire-trésorier de la municipalité de Ste-Marie, Beauce. Madame Blouin a succombé lundi dernier, à la fièvre typhoïde. Elle était âgée de 48 ans, et elle laisse quatre enfants.

Elle est tombée frappée de la terrible maladie dont elle ne devait plus se relever après s'être dévouée pendant plusieurs semaines auprès de trois de ses enfants malades de la même maladie.

Les funérailles ont eu lieu ce matin, à Ste-Marie, Beauce, au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis.

Nous prions la famille en deuil d'agréer l'expression de notre cordiale sympathie.

◆

Le fameux cigare DIXIE pour Noel et le jour de l'an, sera un régal.

Comment se volent les lettres enregistrées

Montgomery, Alabama, 10—Lorsque le train-poste de l'Atlantic Coast Line est arrivé ici hier soir, la plupart des plis enregistrés avaient disparu du wagon-poste, et le commis, M. Eugène Hester, avait une main traversée par une balle.

Le dernier arrêt du train avait eu lieu à Wiley, station située à six milles de Montgomery. On venait de se remettre en marche, lorsqu'un individu, un blanc portant un masque, a fait irruption dans le wagon-poste et, le revolver au poing, a sommé Hester de se rendre. Le commis ayant essayé d'arracher le revolver au bandit, celui-ci a fait feu. C'est alors que l'infortuné Hester a eu la paume de la main traversée par la balle.

Le voleur a pris ensuite les plis enregistrés et au moment où le train, arrivant à Montgomery, commençait à ralentir sa marche, il a sauté à terre et a disparu avec son butin.

◆

Les cigares DIXIE & POLO pour les fetes ont un paquetage de luxe.

◆

Fourrures à Bon Marché !

Chez OMER BOLDUC & Cie

Nous continuons comme par le passé à vendre toutes sortes de fourrures, et nous nous occupons aussi de réparations.

OMER BOLDUC et CIE,
35 rue Dorchester.
Ancienne résidence de l'hon. Guillaume Bresse.

La guerre en Extrême-Orient

L'escadre russe de la Baltique

Où elle est et quel est son programme ?—Inactivité des belligérants en Mandchourie.—Explosion de mines à Port Arthur.—Plusieurs japonais tués.—Entretien avec le général Stoessel.

(Dépêches spéciales).

Londres, 11—Le correspondant à Port Arthur du "Daily Mail" dit que le 8 janvier, 20 japonais ont été tués par l'explosion d'une mine à l'extérieur des forts, et que deux autres mines ont fait explosion dans la ville.

L'AMIRAL SKRYDLOFF

Vladivostock, 10—L'amiral Skrydloff et son état major sont partis hier pour Vladivostock.

L'ARMEE DU GENERAL NOGI

Londres, 10—Le correspondant du "Daily Telegraph" à Tché Fou dit que le consul japonais dans cette ville a appris qu'une explosion de mine, avec des résultats désastreux, s'était produite à Port Arthur. Le même correspondant assure qu'une grande partie de l'armée du général Nogi est allée renforcer celle du général Oku.

UNE OPINION DU COMTE TOLSTOI

Un journal de Philadelphie, le "North American," ayant demandé au comte Léon Tolstoi ce qu'il pense du mouvement actuel en Russie, le comte a répondu ce qui suit :

"Je crois que l'agitation soulevée par les zemstvos aura pour résultat de retarder l'amélioration sociale du peuple russe. Le mouvement est salué comme l'aube d'une ère de liberté, mais, en réalité, il n'est qu'un obstacle à la voie du vrai progrès. La véritable amélioration de la société et du gouvernement dépend exclusivement de la rénovation religieuse et morale de l'individu. Le gouvernement constitutionnel ne peut pas guérir les souffrances humaines. La preuve en est donnée par la situation actuelle en France, en Angleterre, en Amérique.

"TOLSTOI."

LES PRISONNIERS RUSSES DE ST-PETERSBOURG

Tokio, 10.—Dans les milieux bien informés on croit que la garnison de Port Arthur, au début de la guerre, était de 38,000 à 40,000 hommes en y comprenant les marins de l'escadre. On estime à 10,000 le nombre de ceux qui ont été tués ou sont morts de maladies au cours du siège.

Les Japonais éprouvent la plus grande admiration pour le général Fock et ses officiers qui, pouvant être remis en liberté sur parole, préfèrent suivre leurs hommes en captivité.

Les prisonniers sont dirigés sur Kure et de là sur Matsuyama, Nagoya, Himeji, Kyoto, etc. Il n'est pas probable qu'aucun détachement soit envoyé à Tokio.

Le département de la marine annonce qu'il regrette beaucoup que le croiseur anglais "Andromada," envoyé de Wei Hai Wei à Port Arthur, avec des vivres, des médecins et des remèdes, n'ait pas reçu des autorités japonaises l'autorisation de débarquer le tout. Le département de la marine dit que le commandant des troupes japonaises a refusé cette autorisation parce qu'il n'avait pas reçu d'instructions spéciales à ce sujet. Lorsque le ministre a appris ce qui s'était passé, il a envoyé des ordres pour que l'offre des Anglais soit acceptée, mais déjà "l'Andromada" était reparti pour Wei Hai Wei.

UNE DECLARATION DU GENERAL STOESSEL

Port Arthur, 8 janvier, via Tientsin, 10 janvier.—Un officier de l'état-major japonais, envoyé à Port Arthur pour communiquer au général Stoessel le message dans lequel l'empereur du Japon disait que la garnison devait être traitée avec la plus grande considération, a déclaré à un journaliste que la première question du commandant de la forteresse a été pour lui demander des nouvelles du général Kuropatkin.

"Je lui ai répondu, a dit cet officier, que le général Kuropatkin devait se trouver dans les environs de Moukden, et le général Stoessel s'est écrié que la dernière fois qu'il avait entendu parler de lui était le 6 octobre, époque à laquelle il avait reçu un message lui annonçant qu'il marchait au secours de Port Arthur.

"Le général m'a ensuite demandé des nouvelles de l'escadre du Pacifique et je lui ai répondu que plusieurs des navires de cette escadre n'avaient pas encore passé au large du cap de Bonne-Espérance. Le général s'est alors écrié : "Maintenant que Port Arthur a capitulé, ce n'est pas la peine qu'elle continue sa route."

"A une question de l'officier lui demandant ce dont la garnison avait le plus souffert au cours du siège, le général Stoessel a répondu : "Des obus de 11 pouces lancés par vos howitzers." Le général m'a aussi déclaré que l'attaque de la flotte japonaise, au mois de février, avait été une véritable surprise pour la garnison et qu'à ce moment-là c'est à peine si 2,000 hommes se trouvaient dans les forts.

"Le général Stoessel a été très touché de l'accueil aimable que lui avait fait le général Nogi au cours de leur entrevue. Il m'a congédié en me disant qu'il repartirait en Russie en emmenant avec lui cinq enfants, dont les pères, officiers de la garnison, ont été tués pendant le siège."

L'escadre russe du Pacifique

OU SE TROUVE-T-ELLE ?

ON DIT QU'ELLE ATTENDRA LA TROISIEME ESCADRE A MALTE

Paris, 10.—Le correspondant du "Temps," à Copenhague, dit qu'il apprend de source certaine que l'escadre du vice-amiral Rojestvensky se rendra de Madagascar à l'île de Malte où elle attendra la troisième division navale composée du cuirassé "Nicolas-Ier" et des croiseurs "Amiral-Aproxine," "Amiral-Oushakoff," "Amiral-Senjavin" et "Vladimir-Monomach."

Cette division partira de Libau à la fin de ce mois et, après s'être jointe aux navires du vice-amiral Rojestvensky, ira avec eux en Extrême Orient. Le correspondant du "Temps" déclare également que l'amirauté prépare la formation d'une quatrième division navale qui sera prête à partir pour l'Extrême-Orient à la fin du mois de mai.

ELLE N'A PAS ENCORE PENETRE DANS LE PORT DE DIEGO-SUAREZ

Londres, 10.—Le correspondant du "Times", à Paris, dit qu'il a appris de source certaine que, samedi soir, à 7 heures, pas un seul navire russe n'avait encore pénétré dans le port de Diégo Suarez, le seul qui, à Madagascar, puisse recevoir des grands navires de guerre.

On ignore absolument, à Paris, que les autorités russes aient donné l'ordre à l'escadre du Pacifique de se réunir à Diégo Suarez ou même de se rendre dans ce port pour y réparer ses avaries. L'escadre russe ou tout au moins plusieurs des unités qui la composent, est probablement au large des côtes de Madagascar, mais pas un seul navire ne se trouve actuellement à Diégo Suarez, Tamatave ou Majunga, car ces trois ports sont en communication télégraphique avec Paris.

Le correspondant défend le gouvernement français en ce qui touche les accusations qu'on pourrait faire contre lui sur la violation de la neutralité. Il fait remarquer que le gouvernement français ne peut être rendu responsable de ce qui se passe sur les côtes de Madagascar, car pour les surveiller il lui faudrait une forte escadre. De plus, à cette époque de l'année, le monsson souffle avec violence et les navires courent de grands dangers en s'approchant de la moitié au moins des côtes de Madagascar.

Le correspondant fait remarquer que les bruits qui courent sur l'arrivée de l'escadre à Diégo Suarez sont d'origine russe et qu'ils pourraient fort bien avoir été mis en circulation pour tromper les Japonais sur l'endroit exact où se trouvent actuellement les navires russes. Il déclare énergiquement, dans une dépêche qui paraît être basée sur des renseignements officieux, qu'on ne doit pas craindre un séjour prolongé de l'escadre russe à Madagascar ou tout autre acte entraînant la violation de la neutralité.

MYSTERIEUX MESSAGES PAR LA TELEGRAPHIE SANS FIL

Londres, 10.—Une dépêche de Port-Louis, Ile Maurice, au "Daily Mail," dit :

"On ne sait rien au sujet de l'escadre russe du Pacifique ; mais on croit qu'elle se cache dans quelque port de l'Ile de Madagascar ou des Iles Comores.

"Le bruit court que des croiseurs japonais s'approchent de ces parages et que des messages mystérieux ont été reçus par la télégraphie sans fil."

En Mandchourie

LES ARMEES SONT INACTIVES

St-Pétersbourg, 10.—D'après un écrivain qui a suivi la campagne russe en Mandchourie, l'inaction des deux armées serait due aux fortes positions occupées par les belligérants, positions que Russes comme Japonais craignent de compromettre en prenant l'offensive. Le seul mouvement qui pourrait être véritablement effectif serait une attaque de flanc et aucune des armées n'est suffisamment préparée pour effectuer ce mouvement avec succès. Les officiers russes disent que les deux armées sont presqu'égales, mais l'écrivain estime que l'armée russe compte plusieurs milliers d'hommes de plus que les Japonais.

Le général Mischtensko a le commandement général de la cavalerie. Les généraux Rennenkampff et Samsanoff gardent le commandement de leurs divisions respectives. Lorsque le correspondant a quitté les Russes leur artillerie comptait 1,087 canons.

Le général Kuropatkin a dit au correspondant qu'il pouvait prendre un mois ou deux de congé sans craindre de perdre la vue d'une grande bataille. D'après le correspondant, les soldats sont fatigués de la guerre, et en attendent la fin avec impatience. L'armée vaut plus par le nombre que par la qualité. L'artillerie est ce qu'il y a de mieux.

Les officiers de cavalerie et d'infanterie sont encore de la vieille école, et ont peu d'initiative.

N'oubliez pas

Que notre grande vente de coupons, dans tous les départements, seront offerts à 50 p. c. de réduction.

FAGUY, LEPINAY & FRERE.

◆

Insistez sur ces deux marques de cigares DIXIE ou POLO, vous serez certains de ne pas être trompés.

FERME A LOUER

UNE TERRE en culture, avec bâtisses de ferme, située près de la ville. Possession immédiate.

LaRUE & LaRUE, N.P.,
28 rue Ste-Anne.
6-o

L'HIVER SERA RIGOUREUX

VEILLEZ A VOS PELLETERIES !

Plus encore que par les années dernières, M. A. VERMETTE, spécialiste dans les pelleteries, sera en mesure d'offrir au public un assortiment varié et complet de toutes sortes, manufacturées ou non, gros et détail, telles que

Capots en Chat Sauvage, Collets et Manchons En Vison, Martre du Nord Etc., pour Dames.

Nettoyage et repassage de Pelleteries fait sous le plus court délai et à des conditions modérées Attention toute spéciale au Thibet blanc et d'autres couleurs : ouvrage garanti et de premier classe sous tous les rapports.

M. Vermette invite toutes les personnes qui auraient des peaux brutes à venir lui montrer, il paiera les plus haut prix du marché.

J. ART. VERMETTE

FABRICANT DE PELLETERIES

68 RUE KIROUAC, St-Sauveur

TELEPHONE 2509

LE PE-RU-NA INDISPENSABLE CHEZ SOI

Une lettre du Membre du Congrès, White, de la Caroline du Nord

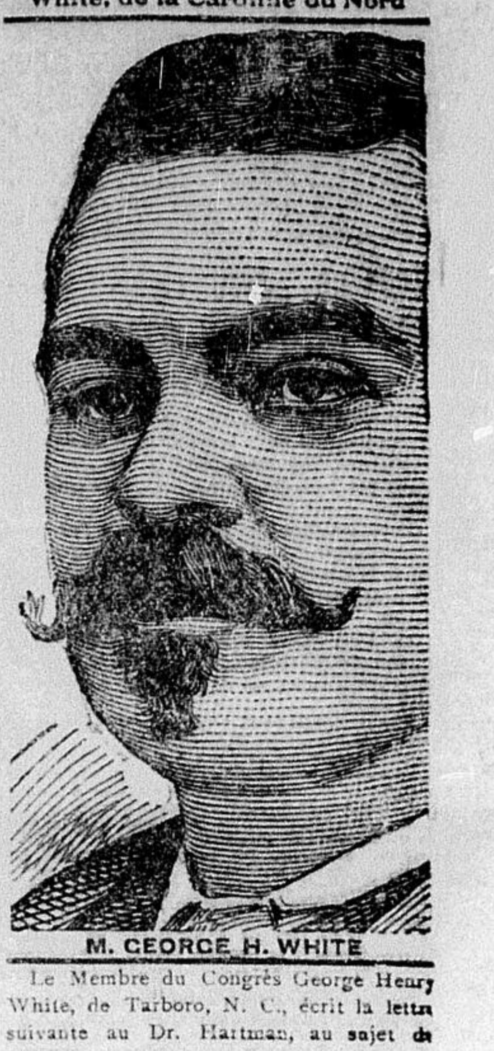

M. GEORGE H. WHITE

Le Membre du Congrès George Henry White, de Tarboro, N. C., écrit la lettre suivante au Dr. Hartman, au sujet de Peruna :

Chambre des Représentants,
Washington, 4 février, 1899.

Peruna Medicine Co., Columbus, O.

Messieurs—"Je suis plus que satisfait du Peruna, et le trouve un excellent remède pour la grippe et le catarrhe. Nous en avons pris dans ma famille et tous se joignent à moi pour le recommander comme un excellent remède."

Très respectueusement,
George H. White.

Si vous avez un catarrhe écrivez au Dr. Hartman, tous les détails de votre cas, et il se fera un plaisir de vous donner gratuitement ses conseils précieux.

Adressez vos lettres : Dr. Hartman, President of the Hartman Sanitarium, Columbus, O.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Les trains laissant la gare du Palais comme suit :

8.40 A.M. Sur Semaine Dimanche excepté	Express pour Montréal et les Station intermédiaires, voitures de première et de seconde, wagon-salon.
12.15 P.M. Dimanches Seulement.	Express pour Montréal et les Stations intermédiaires, voitures de première et de seconde, wagon-salon.
1.30 P.M. Sur Semaine Dimanche excepté.	Convoi de grande vitesse pour Montréal et les stations intermédiaires, voitures de première et de seconde, wagon-salon.
4.50 P.M. Sur Semaine Dimanche excepté.	Accommodation pour Trois-Rivières et stations intermédiaires, voitures de première et de seconde.
11.30 P.M. Tous les jours.	Express de nuit, pour Montréal et les stations intermédiaires, voitures de première et de seconde, wagon-lits.

Correspondance avec tous les trains rapides pour Boston, Worcester, Springfield et la Nouvelle-Angleterre, Albany, New-York, Toronto, London, Détroit, et tous le points ouest Ottawa, Winnipeg, et les points de la Colombie Britannique.

JULES HONE, Jr., Agent local du service des Voyageurs, Marchandises et Paquebots Transatlantiques, 3, rue St-Jean, coin de la Côte du Palais, ou aux bureaux du Château Frontenac et la gare du Palais.

Quelques Articles QUI VALENT DE L'OR SOLIDE

POUR LESQUELS

JE VOUS PAIERAI LA PLEINE VALEUR

Renards noir, argenté, rouge, Loutre, Vison, Chat sauvage, Bête-puante, Rats-d'eau, Belettes et toute sorte de pelleterie brute. Demandez notre liste de prix et nos conditions avant de vendre.

Nous en avons besoin de grandes quantités.

P. E. BEAUDOIN & Cie

EXPORTATEURS

En face de la Douane et du Bureau de Poste

THETFORD MINES

Comté de Mégantic, P. Q., Can.

3 déc—lm3fs

Les Classes Anglaises de Mlle MACLEOD

Recommenceront MARDI, le DIX Janvier. D'ici au dix, Mlle MacLeod sera chez elle, 23, rue St-Louis, l'après-midi, de quatre à six heures.

4 janv—8

LOTION PERSIENNE

Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rousseurs, le masque et autres taches de la peau.

La LOTION PERSIENNE est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable REMEDE pour la peau. Ce n'est pas une poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicinale, transparente et limpide comme de l'eau.

Lorsque la peau est brunie par le soleil, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillérée tous les matins à l'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Puissance, en bouteilles de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons.

En vente partout 50 cts

PHARMACIE LACHANCE
1954 rue Ste-Catherine, Montréal

VOULEZ-VOUS

être guéri de ce rhume qui menace votre tranquillité de toute la saison. Il ne s'agit que de prendre le remède par excellence

LE SIROP MATHIEU

DE GOUDRON ET D'HUILE DE FOIE DE MORUE

Il guéri le rhume en même temps qu'il fortifie le corps.

IL ARRETE ET GUERIT

n'importe quel rhume —celui d'hier ou celui du mois passé qui vous fait encore souffrir et vous plaindre.

La CIE J. L. MATHIEU, Prop.,
SHERBROOKE, QUE

En vente partout. 35 cts le gros Flacon

Si votre rhume vous rend fiévreux les Poudres Nervines de Mathieu, prises en combinaison avec le Sirop Mathieu arrêteront promptement votre fièvre.

--SPORT--

HOCKEY

Nos joueurs pratiquent avec ardeur pour leur prochaine joute, samedi prochain, avec le Westmount, de Montréal. Jordan sera à peine guéri de ses blessures aux doigts lors de cette prochaine lutte. Il a été obligé de se mettre sous les soins d'un médecin, tant il a eu les phalanges macérés par les vainqueurs de samedi dernier.

—Liffiton a joué samedi dernier à Ottawa, pour les Wanderers. Un train spécial avait été nolisé pour qu'il y fut à temps, attendu qu'il ne pouvait partir, avec les autres joueurs, par le train régulier. Le coût de son vayge est de $140, et malgré cela le Wanderer s'est laissé battre par 9 parties à à 3.

BILLARD

Le cercle St-Pierre, de Montréal invite les amateurs du club Québec à se rendre à Montréal pour y jouer un tournoi de billard, comme ils ont fait l'an dernier. Les amateurs du club Québec acceptent avec plaisir, à condition que les membres du club St-Pierre promettent de rendre la visite et viennent ensuite à leur tour jouer une partie à Québec. MM. Lavigne, Talbot, Dussault, et Tardivel, partiront et défendront les couleurs du Québec dans cette joute amicale, contre MM. Renaud, St-Jean, Côté, Bertrand, du club St-Pierre.

La première partie aura lieu samedi prochain.

LA RAQUETTE

CLUB DE RAQUETTE

Il y aura ce soir, au Restaurant de l'Auditorium, une assemblée des membres du club de raquette Huron. Tous les membres sont priés d'y assister.

INCENDIE A WINDSOR

Pertes, environ $10,000

Windsor, 10.—Un grand incendie que l'on croit avoir été allumé par une fournaise surchauffée, a causé des dommages considérables. Il a commencé dans le magasin Nelson Bros., un peu après 11 heures et a pris en peu de temps de telles proportions que les flammes sont devenues incontrôlables. Le magasin Nelson Bros. a été complètement détruit, et c'est grâce aux efforts des pompiers de la Clock White qu'il a pu être sauvé.

Les pertes se chiffrent de $50,000 à $60,000.

Le stock du magasin Nelson a été évalué récemment à $35,000. L'édifice valait environ $10,000.

Les pertes sont couvertes par environ $40,000 d'assurances sur le stock et l'édifice.

Fumez le Cigare Laurier

Fête religieuse et solennelle

A Trois-Pistoles, le 18 janvier 1905

Il y a dans l'histoire d'une paroisse comme dans celle des peuples, des événements importants et religieux qui font époque, que les paroissiens, par conséquent, aiment à commémorer, rappeler au souvenir parce qu'ils les honorent à bon droit, et témoignent hautement de leur esprit de foi et de religion.

Ceux que les paroissiens de Trois Pistoles se préparent à célébrer avec pompe et éclat, sont bien de ce nombre ; en effet, le 18 du mois courant, ils solenniseront, en même temps le 68e aniversaire de leur vénéré curé, M. le chanoine D. Merissette, et l'inauguration du complètement de tous les travaux de l'intérieur de leur église qui en font un des plus magnifiques temples de la province de Québec, (soit dit sans vantardise pourtant, même au dire des visiteurs désintéressés), tant par l'aspect d'ensemble de l'extérieur comme de l'intérieur, que par la perfection des ouvrages exécutés sous la scrupuleuse surveillance de M. Hubert Morin, entrepreneur de Trois Pistoles, et l'habile direction de M. Joseph Ouellet, architecte de Québec.

L'attention des visiteurs est surtout attirée par la beauté de l'intérieur de la coupole, au haut de laquelle se trouvent les tableaux des douze apôtres, à la base, ceux des quatre Evangélistes; aussi par le baldaquin qui, au dire des connaisseurs,est un chef-d'oeuvre ; avec le maître-autel, il présente un aspect des plus grandioses, et aussi encore, par le si beau, si riche chemin de croix, don généreux de M. Narcisse Rioux, natif de Trois-Pistoles, aujourd'hui riche épicier en gros, de Québec.

Les paroissiens de Trois Pistoles peuvent lui en témoigner leur vive reconaissance, mais Celui qui récompense un verre d'eau donné en son nom ne manquera pas de le récompenser comme il le mérite.

Après ce succint aperçu des magnificences de notre église, je reviens à la solennité du 18 courant. M. le chanoine Morisset sera l'officiant, assisté comme diacre et sous-diacre de ses deux frères, MM. les curés de St-Anselme et de St-Ephrem, du diocèse de Québec.

Mgr Blais, du diocèse de Rimouski, rehaussera de sa présence la solennité et sera le prédicateur de la circonstance.

Le 17 au soir, à la salle du couvent, à sept heures et demi, (les portes seront ouvertes à sept heures), aura lieu une séance musicale et dramatique. La première pièce jouée est tragique et a pour titre : " La Tour du Nord " par le Père Faure, S. J., la seconde, est une comédie : " Le Brolan de Savant, ou la confection d'une enseigne," par Alfred Wilhelm.

Les personnes qui connaissent la première pièce s'accordent à dire qu'elle offre des scènes tragiques et émouvantes qui provoquent chez l'auditoire les plus vives émotions , que la comédie à son tour, se chargera de calmer en l'excitant à une hilarité de bon aloi.

Pour les âmes généreuses et charitables, il n'est pas hors de propros de faire connaitre que le produit de la soirée est au bénéfice du couvent, dont les finances laissent à désirer une amélioration notable. Donc, tout en se récréant, les assistants auront la satisfaction de contribuer à une bonne oeuvre ; c'est pourquoi, les organisateurs seront reconnaissants de leur concours et encouragement.

UN PAROISSIEN.

Trois Pistoles, 9 janvier 1905.

La commission de la mer du Nord

Paris, 10—La commission d'enquête sur l'incident de la mer du Nord s'est réunie hier au ministère des affaires étrangères où auront lieu ses séances. L'amiral autrichien von Spaun et l'amiral russe Doubassoff étaient présents. La nomination de ce dernier comme membre de la commission, a été officiellement annoncée en lieu et place de l'amiral Kazanakoff que son état de santé a obligé de renoncer à faire partie de la commission.

L'amiral Fournier, à l'unanimité, a été nommé président de la commission. Il a remercié de cet honneur et au cours de son discours a déclaré qu'il espérait que les membres de la commission seraient inspirés de modération qui ont décidé l'empereur Nicolas et le roi Edouard à soumettre cet incident à l'arbitrage.

Les amiraux ont décidé que les représentants de la presse seraient admis à assister aux conférences de la commission d'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

Achetez une boite de cigare DIXIE dans son nouveau paquetage de luxe pour les fêtes.

Un pauvre hère, bachelier, se présente à la préfecture et sollicite un emploi.

—Impossible, lui répond-on, nous avons déjà vingt mille demandes.

—Alors, employez-moi à les classer ! Accident sérieux :

Chez nos compatriotes des Etats-Unis

LES VICTIMES DU GAZ

Accident fatal.—Un homme trouvé mort devant sa maison.—Suicide d'un jeune dentiste

Manchester, N. H., 10—Ernest Lévesque, le petit garçon qui s'est évadé de l'Orphelinat St-Pierre, ces jours derniers, est revenu. Ernest s'est rendu jusqu'à Candia, où le conducteur du train de Portsmouth l'a fait descendre parce qu'il n'avait pas d'argent.

Lévesque désirait se rendre à Somersworth où ses parents résident.

Le chef de gare Emile Hébert, de Candia, qui résidait autrefois à Mc Gregorville, a reconnu le petit garçon et il l'a envoyé à Manchester.

NOTRE-DAME DE WORCESTER

Worcester, Mass., 10—Les prêtres desservants de Notre-Dame viennent de terminer le recensement de la paroisse. On compte plus de 800 familles qui fréquentent cette paroisse.

L'année dernière, à pareille époque, il y avait à peu près 1,400 familles, mais le démembrement de la paroisse, le printemps dernier, enleva 600 familles qui passèrent à la nouvelle paroisse St-Antoine, dont l'abbé J. E. Chicoine est curé.

16 PERSONNES ASPHYXIEES

Fall River,10—La promptitude avec laquelle les médecins ont diagnostiqué l'empoisonnement par le gaz dans trois différentes familles a probablement sauvé la vie à une vingtaine de personnes hier. Seize personnes ont été partiellement surmontées par le gaz, dont deux sont tellement malades qu'on a dû les conduire à l'hôpital. On assure qu'il n'y en a pas de mortellement atteintes.

Vers minuit, les médecins furent appelés au No. 68 rue Water et au No. 23 rue Piman, où un certain nombre de personnes souffraient de nausée. Les malades ne connaissaient pas la cause de leur maladie, mais les médecins découvrirent de suite qu'ils souffraient d'empoisonnement par le gaz.

On prit des mesures expéditives et la demi-douzaine de personnes qui souffraient alors furent promptement soulagées. Deux heures plus tard, cependant, les médecins furent de nouveau appelés et trouvèrent seize autre personnes plus ou moins affectées du même mal. On envoya deux des nouveaux malades à l'hôpital immédiatement tandis que les autres furent traités chez eux.

La police fut mandée par les médecins et elle découvrit l'origine de tout ce trouble dans une fuite du tuyau principal sur la rue Webster. Le gaz avait fait son chemin le long des tuyaux d'égouts et avait ainsi pénétré dans les maisons des personnes atteintes. Les familles des malades ne tardèrent pas à faire de l'air lorsqu'elles apprirent la cause de la maladie. On cassa même les carreaux des fenêtres dont les chassis étaient gelés aux cadres.

Quelques-uns des malades ne s'étaient pas encore couchés et d'autres n'avaient pas dormi à cause du malaise qu'ils ressentaient. Si la fuite s'était faite après que tout le monde fut couché, on croit qu'il y aurait eu beaucoup de pertes de vie. Ceux qui ont reçu le traitement des médecins sont :

NICOLAS BERNIER, 31 ans.
YVONNE BERNIER, 5 ans.
ALEXANDRE BERNIER, 3 ans.
AMIDA BERNIER, 1 an.
ANDOIN BERNIER, fils, 17 ans.
ROSE BERNIER, 20 ans.
JULES RAICHE, 17 ans.
LOUIS RAICHE, 28 ans.
AGNES RAICHE, 20 ans.
EMERITE RAICHE, 18 ans.
Y. RACINE, 7 ans.
ADELE SERVANT, 22 ans.

DANS UNE CUVE DE LESSIVE

Keene, N. H., 10—Un terrible accident est arrivé en cette ville.

M. Philippe Gaudette, un employé de la compagnie de chemin de fer Boston and Maine, en a été la victime

M. Gaudette, qui travaillait dans les usines de la compagnie, est tombé accidentellement dans une vaste cuve de lessive où l'on lave les roues des locomotives et lorsqu'on l'en retira il était inanimé.

Le défunt était âgé de 47 ans, marié et père de quatre enfants, qui lui survivent.

Sa femme lui survit aussi.

Cet accident a causé à Keene une profonde émotion ; car M. Gaudette était un brave ouvrier estimé de tous ceux qui le connaissaient.

UNE AUTRE TRAGEDIE

Winooski, Vt., 10—Louis Lamoureux, un homme de 50 ans, a été trouvé mort, devant la maison qu'il occupait rue West-Centre.

Il gisait dans une mare de sang.

Ses deux beaux-frères, Louis et Denis Tremblay, ont été mis en état d'arrestation.

C'est Mme Isidore Baril qui a découvert le cadavre, à 6 hrs du matin, en se rendant à la messe.

Lamoureux a le visage tuméfié et le crâne fracturé.

La police dit que la veille au soir, la femme et les enfants de Lamoureux avaient quitté le toit familial après une scène violente.

Elle ajoute qu'après le départ de Mme Lamoureux et de ses enfants, les frères Tremblay ont été vus en compagnie du défunt.

IL S'EMPOISONNE AVEC DE LA MORPHINE

Holyoke, Mass., 10—Le Dr de la Neuville 84½ rue High, s'est suicidé en absorbant une forte dose de morphine.

Aussitôt que sa mère, Mme de la Neuville, eût compris le triste état de son fils, elle fit mander en toute hâte le Dr Brindamour, mais ses efforts furent inutiles.

Le Dr de la Neuville avait un bureau de destiste à Chicopee-Falls : mais quoique âgé de 22 ans seulement et ayant un bel avenir devant lui, les affaires n'allaient pas au gré de ses désirs, et il se laissait aller à des idées sombres.

C'est probablement un de ces moments de découragement qui l'a porté au suicide.

Le Dr de la Neuville était né à Montréal, mais ses parents vinrent de bonne heure se fixer à Holyoke, où ils étaient favorablement connus et comptaient un grand nombre d'amis.

Le défunt était petitfils de feu le Dr M. M. Métivier, mort depuis longtemps, déjà, mais dont les Canadiens d'âge mur se rappellent encore.

Entre chrétiens en Palestine

Une rencontre sanglante dans la grotte de Bethléem

Jérusalem, 10.—Une rencontre sanglante a eu lieu, à l'occasion de la fête de la Noël, dans la grotte de Bethléem entre les prêtres grecs orthodoxes et le clergé catholique représenté par les franciscains. Cette rencontre, qui n'est pas la première de ce genre, est une des conséquences de l'inimitié qui existe depuis de longues années entre les deux clergés au sujet de la possession de la grotte.

Le patriarche grec célébrait la messe de minuit, lorsque les franciscains ont provoqué des désordres. Une rencontre sanglante s'en est suivie et le gouverneur a dû être appelé sur les lieux pour rétablir l'ordre.

Qualité notre motto

Qualité, voilà à peu près la SEULE ANNONCE qui a fait les marques de cigares Primeros, Flor Eminenté, Gold Star ,etc si populaires.

S. V. P. INSISTEZ pour qu'on vous vende des cigares de la manufacture BARRY. Et vous recevrez une VALEUR GARANTIE pour votre argent.

Le Seul Remède POUR CHEVAUX —QUI NE— FAILLIT JAMAIS

UNE NOUVELLE PREUVE

Québec, 4 Sept. 1903.

M. J. B. MORIN, 318½ rue St-Joseph

Monsieur.—J'avais un cheval malade qui, depuis assez longtemps, il toussait beaucoup et avait une attaque de souffle. Aucun remède ne lui faisait de bien quand, sur le conseil d'un ami, qui avait guéri un cheval, cela me donna confiance et je l'ai soigné avec votre remède le VIGORA et je l'ai complètement guéri, même pour le faire courir avec d'autres chevaux et il a été vainqueur.

Je vous remercl.

ODINAT GAUVIN.
Ancienne Lorette.

Vendu à la Pharmacie Morin, 318½ rue St-Joseph, St-Roch

Nouvelles de Lévis

Affaires municipales

Le conseil de ville de Lévis a tenu lundi sa dernière séance avant les élections municipales, et il s'est ajourné au 26 janvier courant pour faire l'élection du maire.

Les élections auront lieu le 23 du courant, et les conseillers sortant de charge sont :

Quartier Notre-Dame, M. J. E. Mercier.

Quartier Lauzon, M. Nap. Lainé.

Quartier St-Laurent, M. J. Fortin.

Le 23 janvier, la votation aura lieu aux endroits suivants, dans les divers quartiers :

Quartier Notre-Dame, à l'Hôtel de Ville.

Quartier Lauzon, à la station de police No. 1.

Quartier St-Laurent, à la station de police No. 2.

Il est question de M. Jos. Verreault, épicier, comme candidat contre M. Mercier, dans le quartier Notre-Dame.

On croit que M. J. Fortin sera réélu par acclamation dans le quartier St-Laurent.

M. Nap. Lainé n'a pas encore d'adversaire dans le quartier Lauzon.

* * *

A la dernière séance, M. Fortin, le président du comité des finances, a déposé devant le conseil, un état des recettes et des dépenses pour l'année finissant le 31 janvier 1904, qui a accuse un surplus de $64.79.

Bien que ce surplus soit très peu considérable, il constitue cependant un résultat satisfaisant, si l'on tient compte des dépenses extraordinaires que la Corporation de Lévis a dû faire l'an dernier, en rapport avec son entreprise de l'aqueduc.

* * *

MM. Hugh O'Donnell et F. X. Fafard, arpenteurs géomètres, viennent de transmettre au conseil une copie authentique de la minute de leur procès-verbal avec une copie certifiée du plan qui l'accompagne, le tout au sujet de la ligne bornée récemment entre les lots 408 et 408a du cadastre officiel de la ville de Lévis dans le quartier Lauzon.

Le rétablissement de cette ligne qui délimitait autrefois certaines étendues de grève, les a obligés à de difficiles et longues recherches, tant sur les lieux qu'aux différentes archives officielles du gouvernement.

Etant donné que le résultat de leurs opérations a peut-être sauvé la ville de Lévis d'un procès en bornage qui aurait pu être très onéreux à tous les points de vue, ils espèrent que le conseil sera satisfait de ce résultat.

* * *

Les autorités municipales se sont décidées à prendre des mesures énergiques et rigoureuses contre la compagnie du Tramway électrique pour la forcer de se conformer à ses obligations en ce qui concerne l'entretien des rues de chaque côté de sa ligne.

* * *

M. le maire Urquhart, de Toronto, vient de demander au conseil de ville de Lévis, de signer une pétition demandant au parlement du Canada d'amender toutes les chartes accordées aux Cies de Téléphone déclarant que les poteaux de toutes telles compagnies ne soient pas érigés dans les rues des dites villes sans le consentement des susdites municipalités.

La lettre demande aussi de signer une pétition à l'effet d'obliger toutes les compagnies de téléphone à longue distance d'opérer d'une façon uniforme comme le service postal.

Le conseil a pris cette proposition en délibéré.

Une potence en voyage

Elle sera transportée à Montreal pour l'exécution du meurtrier Fouquet, le 27 janvier courant

Montréal, 10.—La machine meurtrière qui a été "étrennée" en 1899 lors de la double exécution de Cordélia Viau et de Sam Parslow, à Ste-Scholastique, aura fort à faire durant le mois de janvier.

On sait que cette potence, construite d'après les plans les plus modernes pour l'exécution d'Elzéar Mann, ne servit pas à cette fin, Mann ayant été gracié la veille du jour fixé pour son exécution.

Après avoir précipité dans l'éternité les deux meurtriers de St-Canut, elle fut longtemps à ne rien faire.

Plus tard, en 1902, elle fut restaurée pour servir à l'exécution d'Ernest Lapalme, meurtrier de madame Lefebvre.

La dernière oeuvre qu'elle ait accomplie est l'exécution de Théophile Bélanger.

Le 20 janvier prochain, Giacconi y expiera le meurtre de Duval.

Or, voici que le shérif de Montréal, l'honorable M.Rosaire Thibaudeau, vient de recevoir du shérif du district de St-François, une lettre dans laquelle ce dernier lui demande de bien vouloir lui prêter la fameuse machine, pour l'exécution de Fouquet, qui aura lieu le 27 du courant, à Sherbrooke.

L'hon. M. Thibaudeau a répondu au shérif de Sherbrooke qu'il se rendait à cette demande et que, aussitôt après l'exécution de Giacconi, il enverra à Sherbrooke la potence, avec deux ouvriers qui en élèveront la charpente.

On expédiera la potence par le Grand-Tronc. Cette machine comprend cent-trois colis.

Le Café " **Seal Brand** " peut coûter un peu plus cher, par livre que d'autres marques " à bon marché ", mais sa force et sa supériorité incomparable le rendent moins dispendieux à la fin, sans compter qu'il donne la plus grande satisfaction.

En canistres de 1 et 2 livres, scellé.

Café "Seal Brand"

Chase & Sanborn - - Montréal

Un Remède Insurpassable

POUR L'ASTHME

C'est le fameux PAPIER ANTI-ASTHMATIQUE le " Sothérion ". Si vous souffrez d'une maladie quelconque des voies respiratoires, n'hésitez-pas, faites usage immédiatement du Sothérion. C'est le seul remède qui guérisse d'une façon radicale.

Depot Général à la PHARMACIE W. BRUNET & CIE En Gros et en Détail
139 et 141 rue St-Joseph, St-Roch, Québec

Les élections municipales

Dans la province de Québec

(Suite de la 1re page.)

Charlesbourg.—Elus par acclamation, Joseph Renaud, Charles Dorion et Louis Simon Bédard.

Saint-Antoine de Tilly.—Edouard Desrochers, réélu pour la seconde fois; Léonidas Bergeron remplace Napoléon Rousseau, sortant de charge.

St-Nicolas.—Ont été élus conseillers : MM. Benj. Moffet et Alp. Fréchette, en remplacement de G. Grégoire, et Naz. Laliberté, en remplacement de M. Elz. Doville.

Tring Jonction.—MM. Eustache Cloutier, Hilaire Labbé et Alphonse Roy ont été élus conseillers pour St-Frédéric de Beauce en remplacement de MM. Alex. Lagueux, Isidore Champagne et Omer Perrier.

St-Jean des Chaillons.—Les deux conseillers Wenceslas Déry et Hyacinthe Pérusse, sortant de charge, sont réélus par acclamation.

St-Evariste, Beauce.—Pour St-Evariste : Théophile Lachance, Hubert Talbot et Pierre Morin, élus par acclamationo. Pour St-Honoré de Shenley : Majorique Champagne, Gédéon Ferland et Omer Lecours, élus par acclamation. Pour St-Martin : Joseph Mathieu, Godfroi Nadeau, élus par acclamation.

Village des Aulnaies.—L'élection des conseillers à Ste-Louise et à St-Roch, a eu lieu par acclamation. Pour Ste-Louise : Aug. Caron est remplacé par A. Chrétien ; A. Castonguay, par Jos. Vaillancourt. St-Roch : Ernest Pelletier est remplacé par David Lizotte, et Amable Castonguay est réélu.

Etchemin, Qué.—Les conseillers suivants ont été réélus sans opposition : Quartier No. 1, Philéas Pâquet; quartier No. 2, Joseph Roberge ; quartier No. 3, Paul Gagnon.

Gaspé.—MM. A. T. Carter et R. J. McNeil, réélus, et J. C. Calhoun, élu conseillers pour Gaspé.

Cap Chat, Qué.—Deux conseillers: Joseph Ducasse et Hector Roy, ont été élus par acclamation. Carmel Sergerie est sorti de charge. L'élection du maire n'aura lieu que dans février.

Newport.—James Jessup, jr., a été réélu par acclamation, de même que John Keighon, sr.

Carillon.—L'élection municipale de ce village a eu lieu lundi : pas de changement dans le conseil.

Matane.—A l'élection des conseillers municipaux du village de St-Jérôme de Matane, MM. Art. Bouchard, marchand, C. Chacest, commis-marchand, et Jos. Lévesque, rentier, ont été élus contre MM. J. C. Joncas, Thos. Gagné et Ernest Maltais, par une majorité de quarante-six voix sur un vote de quatre-vingt-cinq. MM. Edouard Dion, Joachim Durette, Grégoire Gauthier, père, ont été élus à l'unanimité en remplacement de MM. Chs. Perron, Alfred Garon et Machaud sortant de charge, pour le Conseil de la paroisse de St-Jérôme de Matane.

L'Islet.—Tous les mêmes conseillers ont été réélus par acclamation.

Lotbinière.—Elus conseillers : Félix Pagé, J.-Bte. Bernier et Patrick Lemay.

Montmagny.—Les messieurs suivants ont été élus conseillers pour la paroisse de St-Thomas de Montmagny : Amable Fournier, François Boulet, fils, et François Chassant, tous sans opposition, en remplacement d'Amable Joncas, Zéphirin Lemieux et Louis Beaumont, sortant de charge.

St-André.—Joseph Dubé et François Robitaille ont été élus à l'unanimité conseillers du village de St-André ville, en remplacement de Joseph Ouellet et Joseph Lavoie, sortant de charge. Joseph Bélanger, Rémi Landry et Odilon Sirois ont été élus conseillers de la paroisse de St-André de Kamouraska, en remplacement de Joseph Chouinard, Jean Michaud et François Lapointe, dont le terme d'office était expiré.

Nouvelle.—Elus conseillers de la municipalité de Nouvelle : Isidore Doiron, cultivateur, rang Escuminac; Thomas Baillie, cultivateur, rang Escuminac, réélu ; Louis Bay, cultivateur, rang La Butte, réélu par acclamation.

Jonquière.—Les conseillers élus ici sont : Ernest Gauthier, Ernest Tremblay, Elie Chalifoux, Joseph Bouchard, Joseph Baillargeon, ainsi que J. H. Brassard et Johnny Brassard, réélus. L'élection du maire aura lieu le premier février. Il est probable que J. H. Brassard sera réélu.

Hebertville.—Rapport des élections municipales d'hier. Hebertville Station : Paul Brown, réélu conseiller, et Charles Duchaine, élu en remplacement d'Eusèbe Simard. Hebertville village : Charles Fortin, Eug. Gervais, réélus ; Dorila Villeneuve, élu en remplacement de Chs. Ouellet. Hebertville paroisse : Alphonse Fortin, réélu ; A. Plourde, élu en remplacement de Thomas Tremblay ; A. Bilodeau, en remplacement de Thomas Voyer. St-Joseph d'Alma : Gédéon Verreault, élu en remplacement d'Eli Gagné ; Marcel Lavoie, en remplacement de Benj. Boivin. St-Bruno ; Joseph Morin, élu en remplacement de Thomas Simard. Jos. Girard, réélu. St-Coeur de Marie : Ferdinand Bolly, en remplacement de Alfred Gagné; William Lavoie, en remplacement d'Ovide Roy ; Vital Bouchard, en remplacement de Anicet Bouchard.

ACCIDENT DE CHASSE

Deux doigts coupés par l'explosion d'un fusil

(Dépêche spéciale)

Montréal, 10—M. Jos. St-Amour, de Beauharnois, a été victime hier, d'une grave explosion de chasse qui a bien failli lui coûter la vie. Soudain son fusil lui a éclaté entre les mains et il a eu deux doigts arrachés. Il a été conduit à l'hôpital Notre-Dame où on a pansé ses blessures.

Envoyez un timbre pour échantillon gratis, et pamphlet du Remède Samaria, envoyés sous enveloppe blanche cachetée. Ce Remède guérira n'importe quel cas d'ivrognerie. Lettres strictement confidentielles. Adressez The Samaria Remedy Co., 21 rue Jordan, Toronto, Canada.

Feuilleton de L'EVENEMENT

LES Chevaliers de la Croix Blanche

DEUXIEME PARTIE

L'ARGENTINO

41

II

POURQUOI LE COMTE CLELIO ZADOER AVAIT UNE SI PARTICULIERE ESTIME POUR LE BANDIT ARGENTINO

Dès que fra Placido parut, le jeune homme s'élança vers lui :

—Elle est partie ? s'écria-t-il. Sitôt !

—Eut-il pas fallu qu'elle passât la journée à vous écouter ? répartit le moine en raillant. Le carrosse descend la route de Palerme, au trot de quatre bonnes mules... Et je suppose que vous allez partir aussi, mon garçon, car vous ne trouveriez à Monréale que maigre pitance... Voici que la cloche va m'appeler au réfectoire.

—Mais n'aviez-vous pas à m'entretenir, mon révérend père ?...

—Ajourné !

—Mais je venais moi-même...

—Pour m'interroger ? Inutile !

—Mais il me semblait...

—Tout vient à point à qui sait attendre !...

—Mais j'ai besoin de conseils...

—Le meilleur conseil est celui qu'on ne demande pas.

—Mais une explication...

—La meilleure explication est celle qui vient en son temps.

—Mais vous m'avez retenu en me disant...

—Sainte Rosalie vous guérisse de cette intempérance de langue ! s'écria le moine avec colère. Quelle mouche vous pique ? Je sais de vous et sur vous tout ce qu'il m'importe de savoir... Vous n'avez rien à m'apprendre. Je ne dois rien vous révéler.... Et le seul avis que j'aie à vous donner, est celui que je donne à votre ami Palmaverde chaque fois qu'il me peut entendre : " Prudens esto " ! Sur quoi, remettez le sac au dos, et Dieu vous accompagne !

Il ouvrit la poterne par laquelle on communiquait de la terrasse avec le monastère, poussa Raphaël devant lui, et lui fit traverser le cloître magnifique, entouré de colonnes en marbre blanc, à chapiteaux fouillés avec un art exquis, au centre duquel s'étendait un parterre orné de statues et de fontaines.

La cloche sonnait " l'Angelus." Les portes des cellules s'ouvraient une à une et sous les arceaux des galeries passaient lentement des bénédictins, à la démarche grave, à la tête rasée, qui se rendaient en silence au réfectoire.

Fra Placido conduisit Raphaël jusqu'à la porte du couvent, et là, toujours avec son accent de bonne humeur familière, il lui dit :

—Au revoir, mon fils, et sois sage ! A demain, " Monseigneur.

Sur ce mot, que déjà la dame aux étoiles avait adressé au jeune homme, il lui serra la main et rentra en toute hâte, comme les derniers tintements de l'airain vibraient dans l'espace.

Raphaël se trouva assez déconfit sur la place de Monréale, ceinte de palais et de masures, bâtis pêle-mêle.

Si étonné et troublé qu'il fut, et même un peu las de ces réticences, de ces énigmes, de ces intrigues qui se croisaient autour de lui, il ne s'attarda point à réfléchir, mais avisant une " trattoria " d'apparence hospitalière, il y entra, saluant la maisonnée d'un retentissant appel.

On lui dressa un couvert sous une treille où commençaient à poindre sur les sarments tordus les feuilles frisées de la vigne, mêlées aux lianes déjà touffues de la clématite. Il y avait de l'eau glacée dans une cruche d'argile noire et poreuse, du vin clairet dans un " fiasco " rebondi, clissé de paille, des mets savoureux dans les écuelles de faïence coloriée.

Raphaël se mit à table, avec la joyeuse insouciance de la vingtième année, et fit honneur à ce repas champêtre.

Il s'estimait heureux, et souriait à cet avenir couleur de rose dont le séparait un voile qu'il était impatient de déchirer. L'image radieuse de Cléonice planait sur sa rêverie ensoleillée, et l'enfant se complaisait au trouble charmant de son coeur, ouvert tout à coup à de nouvelles ambitions.

Ce jour-là donc, il trouvait que tout était plus beau que la veille, le ciel plus pur, les arbres plus verts, la campagne plus fleurie.

Quand il eut payé son écot, il confit sa boîte à couleurs à un petit paysan qui, en échange d'une piastre d'argent consentait à la porter jusqu'à Palerme. Il traversa la place en fredonnant une ariette, et quitta Monréale, en saluant d'un regard le portail majestueux de la cathédrale.

La route serpentait, blanche et poudreuse, dans l'étroit vallon plein de lentisques et de caroubiers, dont la riante verdure enchassait les flancs polis des roches de marbre.

Raphaël marchait allègrement, et sa pensée lui représentait sans cesse les espérances de bonheur... le voir si gai, souriant et lesté, son guide, dont les yeux noirs, les cheveux de soie, le nez busqué, le teint olivâtre, trahissaient l'origine sarrasine, son guide s'enhardit, et lui adressa la parole en dialecte sicilien.

—C'est la première fois que vous venez ici, n'est-ce pas ? Vous êtes des pays qui sont au-delà de la mer ? Pourquoi n'avez-vous pas les cheveux roux, comme les autres Anglais ?...

—Je ne suis pas Anglais, mais Français, répondit Raphaël que cette curiosité enfantine amusait. Mais, dis-moi, comment t'appelles-tu ?

—Tancredi, pour vous servir, Seigneurie.

—Tu ne travailles pas ?

—Si, quelquefois. Je fais la roue pour divertir les nobles étrangers, qui me jettent une piécette. Je cueille les oranges, quand on manque d'ouvrières pour la besogne. Mais j'aime mieux regarder le ciel et la mer : une tranche de pastèque me nourrit, je dors à la belle étoile, et j'attends d'avoir 15 ans pour prendre le fusil.

—Tu veux être soldat ?

—Oh ! non. Soldat du roi de Bourbon qui est à Naples ? Non. Je serai soldat du roi de Sicile, quand la Sicile aura son roi.

—Qui t'a donné ces idées-là ?

—J'écoute les hommes qui devisent, le soir, au clair de lune, sur la place. Je suis trop petit, et j'ai une mère, qui est vieille ; sans cela, je serais déjà parti.

—Mais ce fusil que tu désires ?

—Le chef me le donnerait...

—Quel chef ?

—L'Argentino. Il était ici, hier soir, avec trente de ses braves. On dit qu'il va se joindre aux Neuf de la Croix-Blanche pour enlever le vice-roi et proclamer l'indépendance de la Sicile.

—Tu veux être bandit ! s'écria Raphaël que le jeune drôle commençait à intéresser. Pauvre enfant ! c'est une misérable vie, et qui finit presque toujours par la corde et la potence...

—Ou par un coup de feu, au coin d'un bois, l'interrompit Tancredi, avec une ardeur farouche. Je sais cela. Mais quelle existence magnifique ! ...De l'argent à profusion, des plaisirs sans trêve, la bataille, la chasse aux " campieri," et par dessus tout la liberté ! Savez-vous que les hommes de l'Argentino ont parfois jusqu'à cent écus chacun de part de prise en une seule semaine ?

—Les voleurs n'entrent pas en paradis, s'écria Raphaël en riant de l'ingénuité du petit paysan, et de son impudence naïve.

L'enfant mouilla son pouce du bout de sa langue et traça vivement le signe de la croix sur son front. Puis il jeta un regard défiant sur son compagnon, et pour rompre brusquement cet entretien qui parut lui déplaire, il prit les devants sans ajouter un mot.

Comme il dépassait un rocher enfoui sous la mousse, et que couronnaient des plants d'aloès aux feuilles charnues, Raphaël se trouva face à face avec un grand garçon à la démarche indolente, qui s'avançait lentement, sa veste de velours jetée comme une cape espagnole sur sa chemise rouge.

Il reconnut Zeno. Le corfiote s'empressa d'ôter son bonnet, avec force exclamations de surprise, compliments et saluts :

—Votre Excellence toute seule, sur la route de Montréale, quand le bruit court que l'Argentino bat la campagne ! s'écria-t-il en levant les bras au ciel, et prenant un air apitoyé. Quelle imprudence ! Le lieu serait propice pour...

—La paix, maître Zeno ! l'interrompit Raphaël d'un ton moqueur. On me rompt la tête avec cet Argentino dont tout le monde parle, et que personne ne voit.

—Et votre Excellence rentre à Palerme ? reprit le vagabond, qui n'insista point. En ce cas, je l'accompagne.

Il s'empara de la boîte que Tancredi lui abandonna volontiers, après avoir toutefois tendu la main à Raphaël qui lui remit le salaire promis. L'enfant s'enfuit à toutes jambes, en poussant deux cris stridents.

—Que dit-il ? interrogea l'artiste, étonné.

—Il remercie Votre Excellence, que je suis bien heureux d'avoir rencontrée, répondit Zeno en remettant son bonnet de laine sur sa chevelure bouclée.

—Tu allais à Monréale ?

—Heu ! quand on n'a rien à faire on se promène, et c'est aujourd'hui jour de promenade pour tout le monde. Car j'ai croisé tantôt le carrosse doré et blasonné de la jolie princesse Cléonice.

—Où vas-tu ? s'écria le jeune homme, en voyant le corfiote quitter le grand chemin pour s'engager dans un chemin ombreux qui serpentait au flanc de la montagne.

—Je prends la traverse. C'est plus court.

—Je ne veux pas quitter la route.

—Votre Excellence devrait se laisser conduire. Ce sentier abrège la distance, et passe devant une maison où vous serez bien aise d'entrer.

—Vraiment ?

—J'ose affirmer que j'en suis certain.

—Zeno, ici ! cria Raphaël en agitant sa houssine d'un air de menace.

Le corfiote se mit à rire :

—On ne m'effraie pas avec un pareil joujou, dit-il. Mais cessons de plaisanter, puisque vous n'entendez

(A suivre)

[illegible] de la Temperature

11 janvier, 2 heures, p. m.

Probabilités pour les prochaines 24 heures :

Temps beau et décidément froid.

* * *

Le temps est décidément froid dans la majeure partie du Canada.

Il a plu ou neigé dans les Etats au sud et à l'ouest de la région des lacs.

SALAIRES DES JUGES

Dans le discours du trône, à l'ouverture du parlement à Ottawa, aujourd'hui, il doit être question du salaire des juges de juridiction supérieure. Le gouvernement est décidé à augmenter le traitement de nos juges.

Dans toutes les provinces en dehors de Québec, le salaire des juges d'une même juridiction est uniforme. Ainsi, les juges de la Cour Supérieure de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Manitoba, de la Colombie Anglaise, etc., ont un traitement de $4,000.00. Il n'en est pas ainsi pour la province de Québec ; les juges de la Cour Supérieure de Chicoutimi et de Percé, reçoivent $3,500.00 ; ceux des autres districts ruraux $4,000.00; et ceux des districts de Québec, de Montréal, $5,000.00.

Comme le gouvernement de Québec a sous son contrôle l'administration de la justice et que cette question du réajustement des salaires de nos juges l'intéresse à un haut degré, quelques juges des districts ruraux ont présenté hier, à l'honorable M. Parent, en sa qualité de premier ministre de Québec, un mémoire contenant toutes les raisons qui militent en faveur de l'égalité des salaires des juges de la Cour Supérieure de Québec, lui demandant de s'intéresser à cette mesure vu qu'à cette heure, le gouvernement d'Ottawa s'occupe de cette question, et, d'autant plus, qu'en vue des réformes à faire dans l'organisation de nos tribunaux, il est bon de faire disparaître de suite cette difficulté qui ne peut que nuire à la bonne administration de la justice.

La canonisation de Pie IX

On accumule preuves et documents

(Dépêche spéciale)

Rome, 11.—On assure que le mouvement en faveur de la Canonisation de Pie IX est très avancé.

On accumule les preuves et les documents.

Sa Sainteté Pie X est très favorable au projet.

BRUTAL ASSAUT

(Dépêche spéciale)

Montréal, 10—Mlle McVey, 235 rue Hutchison, a été victime d'un brutal assaut, hier soir, vers 10 heures, sur la rue Mansfield. Un homme aux allures suspectes la suivit pendant quelque temps et finalement s'élança sur elle. Il la renversa, lui empli la bouche avec de la neige et lui vola sa bourse contenant six dollars et des papiers précieux. Ce misérable n'a pas encore été arrêté.

Trouvé mort

(Dépêche spéciale)

Montréal, 11.—M. John Barrer, âgé de 50 ans, a été trouvé mort, hier, dans la cuisine de la résidence de A. J. McGregor, 850 rue Notre-Dame. Il avait succombé à une hémorrhagie pulmonaire.

L'extradition de Sarah-Anne Pearson

Accusée de meurtre en Irlande

(Dépêche spéciale)

Montréal, 11.—Les papiers en extradition de Sarah Anne Pearson, accusée du meurtre de sa belle-mère, en Irlande, ont été reçus ce matin. La preuve est accablante pour l'accusée. Le commissaire Lafontaine a condamné la prévenue à être extradée immédiatement.

La chambre des députés en France

M. Paul Doumer en est élu president

Paris, 10.—M. Paul Doumer, ancien gouverneur-général de l'Indo-Chine française, a été élu hier président de la Chambre des Députés, par 265 voix contre 240 données à M. Brisson, l'ancien président. M. Doumer est un adversaire de M. Combes, président du conseil des ministres.

La Grippe peut être immédiatement enrayée en prenant avant de se coucher, une tablette Hed-rite avec un verre de limonade chaude. Continuez à prendre une tablette de six heures en six heures, pendant trois jours.—"Daily Hints for Common Ills."

Courrier d'Ottawa

Les choix de M. Borden est accueilli avec plaisir.—Les subsides aux provinces.—Les saumoneries de la Colombie Anglaise.—La commission anglo-américaine.—Y aura-t-il enquête sur la vente de "La Presse"

Ottawa, 11—La nouvelle que M. Borden a été prié de continuer à diriger le parti conservateur, a été reçue en ville avec une grande satisfaction et les conservateurs influents de la ville ont immédiatement télégraphié à M. Borden, d'agréer au désir du parti. Si M. Borden accepte, il est probable qu'il s'établira définitivement à Ottawa et qu'il y ouvrira un bureau d'avocat.

Il n'est pas probable que le gouvernement accorde cette année une augmentation de subsides aux provinces.

—L'on parle d'ajouter une aile au bloc ouest de la Chambre des Communes et le Sénat d'un étage, dans le but de donner plus d'accommodations aux députés et sénateurs.

—Le croiseur Canadien le "Canada" partira de Halifax la semaine prochaine pour une croisière de deux mois aux Antilles. Il sera commandé par le capitaine Knowlton et l'équipage comprendra 75 hommes qui ont tous fait du service déjà.

—Le successeur de M. F. G. Congdon, comme administrateur du Yukon, ne sera pas nommé avant le retour de M. Sifton.

—Une requête des propriétaires saumonniers de la Colombie Anglaise est en route pour Ottawa. Elle demande la fermeture de la rivière Fraser pendant les saisons de 1906 et 1908 comme moyen de conserver l'industrie. La fermeture demandée entraînerait l'oisiveté de 7,500 personnes. En certains quartiers, l'on est enclin à croire que cette demande a surtout pour but de faire hausser les prix que les propriétaires ne trouvent pas satisfaisants. Cette fermeture ne peut se faire que par l'égislation conjointe du Canada et des Etats-Unis.

—L'on affirme ici que Sir Wilfrid Laurier a répondu au vice-président Fairbank qu'il ne voit pas la nécessité de reprendre les travaux de la commission américaine. Cette nouvelle semble confirmée par une dépêche de Washington à la "Tribune" de New-York.

—Le gouverneur-général ne se rendra pas au Sénat cet après-midi. Sir Elzéar Taschereau demandera aux députés de se choisir un président avant que Son Excellence annonce pourquoi il les a convoqués. M. Sutherland sera choisi président des Communes, et le discours du trône sera lu demain.

—L'on dit que l'un des premiers actes de M. Bourassa durant la session sera de demander une enquête sur les circonstances de l'achat de la "Presse". Sir W. Laurier est, dit-on, furieux contre M. Dansereau, et l'on prétend qu'il a en mains la preuve que M. Dansereau a écrit des articles contre lui.

Au Palais de Justice

Il y a du remue-ménage au Palais, ce matin. A l'ouverture de la troisième séance de la Cour d'Appel, une trentaine de dames anglaises prennent place sur les banquettes réservées au public, plaident déjà la cause qu'on doit entendre aujourd'hui, la jugent vingt fois et ont grand'peine à se taire à la rentrée des juges du tribunal.

La fameuse cause de la cité de Québec vs. Les Timbres de Commerce est terminée. Le sort des petits coupons rouges ou verts sera bientôt décidé. Il s'agit maintenant de l'encore plus fameuse affaire du testament Willock, affaire qui passionne les fidèles, surtout les femmes, de l'église St-André, et une foule de citoyens anglais protestants, de cette ville.

La composition du tribunal n'est pas la même qu'hier, le juge Ouimet remplaçant le juge Trenholme.

La cause du ministre et des Syndics de l'église St-André vs. Brodie et al, est appelée (affaire Willock).

Maîtres Pelletier et Cook plaident pour les demandeurs ; maîtres Stuart et Bédard sont avocat et conseil des défendeurs.

Voici en quelques mots un résumé de cette affaire : Miss Willock avait fait plusieurs testaments, entr'autres, un par lequel elle léguait presque tous ses biens à l'église St-André. Peu de temps avant sa mort, elle en fit un de plus, annulant les legs précédents et instituant M. Brodie et quelques autres ses héritiers. Les demandeurs en cette cause prirent une action après la mort de Miss Willock, pour faire annuler ce dernier testament, alléguant qu'il avait été obtenu par suggestion et captation, alors que Miss Willock n'était plus compos mentis. Ils furent déboutés de leur action par l'honorable juge Andrews, qui jugea qu'il fallait respecter la dernière volonté de la défunte, la suggestion des héritiers et l'insanité de la testatrice lors de la confection du testament n'étant pas prouvées à la satisfaction du tribunal.

Aujourd'hui ce jugement est porté en appel par le ministre et les Syndics de l'église St-André, et toutes les ferventes d'icelle sont là, suivant avec intérêt les plaidoiries des savants avocats et les remarques de Leurs Seigneuries.

A une heure, la Cour est ajournée jusqu'à deux heures, et on continuera cette après-midi l'argumentation sur les allégués du même factum. Si cette cause ne retient pas le tribunal trop longtemps, la cause suivante, celle de Doucet vs. McNider, sera commencée ce soir ; mais il est peu probable qu'on en finisse si vite avec l'affaire Willock.

Demain, jeudi, le tribunal rendra jugements dans les causes suivantes : Lefebvre et al vs. le Procureur-Général de la Province ; Chouinard vs. Caron et al ; Canadien Pacific Ry" vs. Godin dit Félix ; Beaubien vs Cité de Québec ; Metabetchouan Pulp Co. vs. Drolet ; Juneau vs la Corporation de Lévis.

L'honorable juge Andrews a siégé, ce matin, en Cour de Pratique, puis en Cour de Circuit.

L'honorable juge Langelier siège en Cour d'Enquête et Mérite.

Le Protonotaire a rendu le jugement suivant, hier après-midi : Le défendeur est condamné par défaut, dans la cause Amyot et al vs. Lajeunesse, à payer $328 aux demandeurs, comme montant d'une traite datée à Montréal, avec dépens.

Il y a plusieurs inscriptions devant le protonotaire, ce matin, pour obtenir jugements par défaut, mais ces jugements ne seront rendus que cette après-midi.

Caucus Conservateur à Ottawa

On insiste pour que M. Borden reste à la tête du parti

Il est invité à Ottawa pour discuter les raisons qui l'engagent à démissionner.—M. Borden donnera aujourd'hui sa reponse

(Dépêche spéciale).

Ottawa, 11.—Le caucus conservateur, hier, a duré deux heures.

C'est l'hon. M. DeBoucherville qui présidait.

Tous les députés et sénateurs conservateurs étaient présents.

M. Taylor, le whip, a donné lecture d'une lettre de M. A. R. Borden dans laquelle celui-ci annonce sa démission comme chef du parti.

M. Haggart a alors proposé, appuyé par M. Roche, de Marquette, de refuser d'accepter cette démission et d'inviter M. Borden à une nouvelle réunion pour discuter les raisons qui, selon lui, l'empêcheraient de rester le chef du parti conservateur.

Ont parlé sur cette proposition : Col. Hughes, MM. McCarthy, de Calgary, Cockshutt, de Brantford, Chisholm, Sproule, Ames, de Montréal, McDonald, de Toronto-Sud, sir Mackenzie Bowell et Stockton.

La motion a été adoptée à l'unanimité.

Sur proposition de l'hon. M. Foster, appuyée par M. Daniel, il a été résolu d'adresser une dépêche à ce sujet à M. Borden, à Halifax.

Sur la proposition de M. Bergeron, appuyé par M. Sproule, il a été décidé que l'hon. M. Foster prenne la direction en attendant la décision de M. Borden et son retour au Parlement.

Une dépêche d'Halifax annonce que M. Borden a reçu le message que le caucus lui a adressé, hier soir, et qu'il donnera sa réponse aujourd'hui.

DERNIERES ACTIONS EN COUR SUPERIEURE

Georges Arthur Dion vs. A. Labbé, action au montant de $300, pour dette ; Antoine Carrier et al vs. Lefebvre et Jolicoeur, action au montant de $580.91, pour dette ; Louis Abdon Guay et uxor vs. La Cie de Téléphone de Bellechasse, action négatoire au montant de $100 ; Herbert M. Price vs. A. Brownell, Thos. McKay et l'hon. James D. McGregor, action au montant de $5,003.59, avec saisie-arrêt avant jugement contre Thomas McKay ; Ulric Antoine Béanger vs. Joseph Barrette, pour violation d'une promesse de vente.

DISSOLUTION DE SOCIETE

Marie Sophie Mercier, de Québec, veuve de feu Sieur Jean-Baptiste Jacques, en son vivant du même lieu, agent, déclare ne plus faire affaires à Québec, comme marchand encanteur, sous le nom et raison de Jacques & Cie.

SOCIETES NOUVELLES

Eugène Marceau, de Québec, marchand encanteur, donne avis qu'il entend faire seul, à Québec, le commerce comme encanteur, marchand, marchand à commission, agent et commerçant, sous le nom et raison de Jacques & Cie.

—Octave Henry Sekroder, commis-voyageur, de la cité de Montréal, et Donald M. Campbell, commis-voyageur, de la ville de Westmount, certifient qu'ils entendent faire commerce, comme contracteurs de bois de commerce, en société à Kiskissink, comté de Portneuf, sous la raison "Campbell et Sekroder."

Conseil de l'Instruction publique

Commission Scolaire de Montréal

Montréal, 11 janvier.

Le projet du Conseil de l'Instruction Publique d'instituer un nouveau programme d'études pour les maisons d'éducations de la province de Québec semble inquiéter fortement les membres de la commission scolaire de la ville de Montréal. Ce nouveau programme a été longuement élaboré par une commission spéciale, nommée à cette fin par le Conseil de l'Instruction Publique, et dont l'abbé Dauth, de Montréal, fut l'âme. Ces modifications ne sont pas encore définitives. Cependant, à une séance, tenue hier, de la commission scolaire de Montréal, on a beaucoup parlé du projet sur un ton pessimiste. Il a été passé une résolution priant le Conseil de l'Instruction Publique de faire connaître son nouveau programme et lui demandant de le soumettre à l'approbation de la commission scolaire.

En Extrême-Orient

(Dépêches spéciales)

Tokio, 11—On rapporte que le général Kuropatkin masse ses troupes sur l'aile gauche japonaise, spécialement dans le voisinage de Hsising Chang et qu'en arrière de cette position, il y a déjà un camp de troupes de 18,000 hommes.

Danger d'explosions à Port Arthur

LES JAPONAIS CRAIGNENT D'OCCUPER LA VIEILLE CITE

Chefoo, 11—Des marchands chinois qui viennent d'arriver ici de Port Arthur, rapportent que les troupes japonaises n'entrent pas dans la vieille cité de Port Arthur parce qu'ils craignent l'explosion accidentelle des mines placées en divers endroits par les Russes. On suppose que ces mines ont été placées sous les rues et les édifice.

Le général Nogi concentre ses troupes au nord de la vieille citéSHRD pas à un mille au nord de la vieille cité à l'intérieur de la ligne de forts que les chinois appellent Mayankow, avant de faire son entrée dans la ville

Les Japonais occupent tous les forts, excepté Liaothieshan. Avant la reddition ce fort était rempli de munitions et de provisions.

UNE NOUVELLE CONFIRMEE

St-Pétersbourg, 11—Le "Russ" confirme aujourd'hui le rapport de Paris, annonçant que la première division de la troisième escadre du Pacifique, va quitter Liban à la fin de janvier, et comprendra les vaisseaux de guerre "Amiral Senjavin," General Amiral Apraxine," "Amiral Oushakoff," et "Nichoas I," le croiseur "Vladimir" Monomach " et plusieurs torpilleurs.

En faisant une longue revue de la situation militaire, le "Novoe Vremya " insiste en faveur du renforcement immédiat de Vladivostock et des îles Sakahalin et Kamchatka.

" Il est peu probable que les Russes soient pris par surprise à Vladivostock comme ils l'ont été à Port Arthur, mais sur le gouvernement pèse la responsabilité morale de voir à ce que rien ne manque aux préparatifs de la défense."

Fumez le Cigare Laurier

Liqueurs Enivrantes

Si quelqu'un qui vous est cher s'enivre souvent, guerissez-le radicalement a son insu avec l'aide du "Samaria." Echantillon gratuit. Lettres confidentielles. "Samaria Remedy Co." 22, rue Jordan, Toronto.

ECHANTILLON ENVOYE SOUS ENVELOPPE BLANCHE CACHETEE

Le "Montcalm" au Cap-Rouge

Le barrage de glace est encore solide

En dépit des efforts faits, hier, par le "Montcalm," efforts qu'il a renouvelle aujourd'hui, le barrage de glace au Cap Rouge est encore solide.

La glace est formée sur une étendue de pas moins de cinq milles. Le froid, qui a augmenté depuis hier, et les basses marées, contribuent de jour en jour à la fortifier. L'on croit donc que le "Montcalm" ne parviendra pas à rompre complètement ce barrage.

Depuis que la glace est bloquée à cet endroit, le pont de Québec est aussi libre qu'en été. Les communications entre les deux rives se font régulièrement et le trafic de marchandises et de passagers ne souffre aucun retard.

Ceci démontre que ce barrage de glace est un bienfait pour notre port.

La Chambre de Commerce de Lévis se réunira demain pour discuter l'action du Montcalm et rédiger une protestation.

PROCHAIN MARIAGE

On annonce pour le 24 janvier, le mariage de M. L. E. Letellier, gérant de la maison J. B. E. Letellier, de cette ville, avec Mlle E. Vergé, fille du Dr A. W. Vergé.

Honneur au mérite

Mademoiselle Virginie Rhéaume, institutrice de St-Bernard de Dorchester, vient de recevoir du gouvernement, par l'entremise de monsieur l'inspecteur Guay, une prime de vingt piastres pour le succès remportés dans l'enseignement.

C'est la deuxième fois que Mlle Rhéaume a l'honneur d'être récompensée. Nos félicitations.

Accident de voiture

Hier midi, une dame qui passait au coin des rues St-Jean et St-Augustin, a été frappée par la voiture de Mme Breakey et renversée sur le sol. Des passants accoururent à son secours et la transportèrent dans le salon de barbier de M. Lapointe. Le Dr Edwin Turcot, qui se trouvait près de l'endroit de l'accident, procura ses soins à la blessée, qui fut reconduite ensuite à sa demeure en voiture, accompagnée de Mme Breakey.

Il faut la vendre

Nous ferons d'ici à quinze jours une réduction sans précédent sur toutes nos pelleteries. Profitez-en.

FAGUY, LEPINAY & FRERE.

La rue Laliberté

Des employés de la Corporation sont occupés aujourd'hui à enlever les enseignes de rue sur la rue De la Chapelle, pour les remplacer par des nouvelles portant pour inscription "Laliberté." Le nom de "Rue De la Chapelle" est maintenant du domaine du passé, on devra dire maintenant rue "Laliberté."

PERSONNEL

L'honorable M. Parent et l'honorable M. McCorkill, trésorier de la province, sont partis à midi par le Pacifique, pour Ottawa. Ils s'en vont voir l'honorable ministre des Pêcheries, au sujet de certains abus qui ont été commis par des Américains à la rivière Missisquoi.

Devant le Recorder

Quelques locataires voisins, tous de la rue Lachevrotière, se disputent pour savoir qui doit enlever la neige devant leurs propriétés. Le juge Déry décide contre une jeune veuve, en basant son jugement sur les contrats passés avec le locateur.

Le temps approche

Quelques jours seulement nous séparent du jour souhaité par tant de québecois qui désirent prendre part à l'excursion de l'Union des commis-marchands, à Montréal. Il est donc important de rappeler à tous ceux qui ne se sont pas encore procuré leurs billets, de les retenir le plus tôt possible, car le nombre en est limité. Chacun sait quels succès ont emportés les excursions précédentes, et nous pouvons affirmer que celle de samedi prochain ne leur en cédera en rien. Toutes les mesures sont prises pour assurer à tous le plus grand confort possible et faire de cette excursion le plus beau voyage de la saison. Préparez-vous donc à prendre le train à 11 heures, samedi soir.

POURQUOI TOUT CE MONDE ?

Pourquoi tant de monde à l'ancienne Kermesse ? Y donnerait-on par hasard quelque représentation gratuite? Non, c'est parce qu'on y donne la marchandise.

I. A. FORTIN.

Fête prochaine à l'Hôpital General

Noces d'or et noces de diamants

Le 25 janvier courant, les Révérendes Soeurs de l'Hôpital Général, de cette ville, célébreront une belle fête, celle des noces d'or de profession religieuse de la Supérieure du monastère, la Révérende Mère St-Joseph, autrefois Mlle Célina Moisan, de St-Henri de Lévis.

Cette sainte religieuse est parente et alliée avec plusieurs familles honorables de cette ville, entr'autres les familles Bélanger, Gingras, Labrecque, Lacasse, Rousseau et Vézina.

Le même jour, au même couvent, quatre religieuses de choeur célébreront leurs noces de diamant. Ce sont la Révérende Mère St-Edouard, Mlle Leduc : soeur de l'arpenteur Leduc de St-André Avelin ; la Révérende Mère St-Hubert, Mlle Paré, soeur de M. A. Paré, marchand de cette ville, alliée aux familles Lemieux et Taché ; la Révérende Mère Marie-Jean, Mlle Horan, soeur de feu Mgr Horan, évêque de Kingston, et tante de M. le curé Maguire, de Sillery ; et la Révérende Mère St-Michel, Mlle Pelletier, tante de M. Chouinard, avocat de la cité, et cousine de MM. les notaires Sirois, de cette ville.

Pareille fête ne se voit pas souvent dans l'histoire d'un monastère. Nous présentons nos félicitations et nos hommages aux saintes héroïnes de cette solennité.

A travers la ville

L'AMBULANCE.—L'ambulance est sortie quatre fois hier pour transporter des malades à l'hôpital.

PROMOTION.—Le major Lafferty, autrefois de Québec, a été nommé adjudant au collège Royal Militaire. Il est nommé temporairement, mais le sera bientôt permanemment.

LIGNE TELEPHONIQUE—Depuis quelque temps, par suite de la rupture du câble sous-marin, les insulaires de l'Ile d'Orléans se trouvaient privés de l'usage de leurs téléphones. On vient de remédier à cet état de choses, en installant provisoirement sur la glace des poteaux et un fil électrique en communication avec Beauport.

MARIAGE.—A la chapelle St-Louis M. l'abbé Laliberté, assistant chapelain à l'Hospice des Soeurs de la Charité, a donné la bénédiction nuptiale à M. Pierre Leduc, de Montréal, et à Mlle Estelle Rinfret, fille du docteur C. Rinfret, de cette ville. Nos meilleurs souhaits de bonheur !

MARIAGE PROCHAIN.—On annonce le mariage de notre concitoyen M. J. B. Lasnier, fils, manufacturier et négociant, fils de M. J. B. Lasnier, importateur de cette ville, à Mlle Mercier, fille de M. J. E. Mercier, libraire-imprimeur et conseiller de la ville de Lévis.

La cérémonie nuptiale aura lieu à la chapelle des congréganistes, à l'église Notre-Dame de Lévis le 19 janvier courant.

LE QUEBEC ET LAC HURON.—M. R. S. Campbell, de New-York, vice-président du chemin de fer Québec et Lac Huron, est arrivé ici avant hier.

Les directeurs se sont réunis hier matin pour compléter les dispositions pour l'arpentage préliminaire exigé par les capitalistes américains intéressés au projet. On commencera ici demain, cet arpentage. Le chemin d'ici à la rivière des Français passera dans le nord des provinces de Québec et d'Ontario, et même plus au nord que le Grand-Tronc-Pacifique projeté. Il traversera une riche région forestière non développée, qui, d'après les rapports des géographes et géologues, est riche en possibilités agricoles et en ressources forestières et minières.

VENTE D'ACTIF.—La vente de l'actif de Thomas Migner, insolvable, manufacturier de chaussures, de Québec, a eu lieu hier au bureau du curateur, M. Georges Darveau.

Stock de chaussures pour une valeur de $6,927 ; cuirs et fournitures, pour une valeur de $2,452, vendus à M. Breithaupt, de la Breithaupt Leather Co., de Berlin, Ont., pour 69 centins dans la piastre.

Machines pour un montant de $9,670, vendues à Beardmore et Cie, de Toronto, à 20 cts dans la piastre.

Fournitures de bureau pour $198, vendus aux mêmes, moyennant 47½cts dans la piastre ; et le roulant, d'une valeur de $470, vendu à M. G. Rochette, à 71½ cts dans la piastre.

L'usine de la rue Arago fut cédé au Révd. chanoine Thivierge pour $3,710 ; et la résidence de l'insolvable, rue du Roi, à M. Reithaupt, à $1,000.

Un succès

La grande vente de lingerie, commencée depuis lundi matin, au magasin de MM. F. Simard et Cie, a remporté jusqu'à présent un véritable succès. Voilà pourquoi les propriétaires de cet établissement important ont décidé de continuer les offres qu'ils font à leur nombreuse clientèle. Les économies que l'on peut réaliser en allant acheter à ce magasin sont incroyables, et la qualité des articles ne peut être surpassé.

Nous appelons spécialement l'attention de nos lecteurs sur un lot de flanelle française, tout laine, mesurant 27 pouces de largeur et de couleurs bleue, rouge et verte.

C'est certainement la vente la plus importante de l'année.

Accident

Hier soir, entre 7.30 et 8 heures, plusieurs enfants glissaient dans la rue De la Couronne avec des traîneaux. Sur l'un d'eux, se trouvait deux petits garçons et une fillette de 9 à 10 ans, du nom d'Amanda Bolduc. Ce fut qui conduisait le traîneau en perdit le contrôle et les trois enfants allèrent frapper, au coin de la rue Fleurie, un poteau de téléphone. Les deux petits garçons ne reçurent aucune blessure, mais la petite fille eut le nez cassé et se fractura un bras. Des passants la transportèrent en voiture chez sa marraine, madame P. A. Simard, où elle reçut les soins que requérait ses blessures.

DECES.

Des trois maisons dit Picard—A St-Roch, le 10 janvier 1905, à l'âge de 28 ans et 3 mois, sieur Jules-Euclide Des-trois-maisons dit Picard, fils de feu Eusèbe Des-trois-maisons dit Picard, tailleur.

Les funérailles auront lieu vendredi matin, à 9 heures. Départ de la maison mortuaire, 56 rue de la Couronne, à 8 h. 45 pour l'église St-Roch et de là au cimetière St-Charles.

Parents et amis sont priés d'y assister. 2

Bourget.—Le 10 janvier 1905, à St-Joseph de Levis, à l'âge de 25 ans et 8 mois, sieur Alcime Bourget, tailleur, fils de Madame Louis-Léon Bourget.

Son service et sa sépulture auront lieu vendredi matin, à 8 h. 30 à l'église St-Joseph de Lévis.

Parents et amis sont priés d'y assister. 2

Verret.—A St-Sauveur, le 10 janvier 1905, à l'âge de 25 ans, sieur Arthur Verret, fils de feu Paul Verret, charretier.

Les funérailles auront lieu vendredi matin, à 8 heures. Départ de la maison mortuaire, 39 rue Carillon, à 7 h. 45 pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière de cette paroisse.

Parents et amis sont priés d'y assister.

Blais.—A Berthier (en bas), le 9 courant, à l'âge de 72 ans et 6 mois, capitaine Narcisse Blais.

Les funérailles auront lieu jeudi matin, vers 10 h. 30, après l'arrivée du train I. C. R.

Parents et amis sont respectueusement priés d'y assister.

LeMoine.—En cette ville, lundi le 9 janvier, à l'âge de 76 ans, Julie-Henriette-Emélie Massue, veuve de Alexandre LeMoine.

Les funérailles auront lieu jeudi matin, à 9 h. 30 à l'église de l'Hôtel-Dieu. Le convoi funèbre partira de sa résidence, 23 Remparts, à 9 h. 15.

PERDU UNE BOURSE noire avec chaîne portant pour initiale la lettre "C", et contenant quelques billets de banque et de la monnaie pour une valeur de quatre dollars environ, un porte-cartes, un crayon en argent, etc. Récompense à la personne qui le remettra au No. 4 rue Hébert, Haute-Ville. 11 janv—1

PERDU UN MANCHON en mouton de perse noir a été laissé dans le train du I. C. R., lundi à 11 heures. Remettre au No. 138 rue du Pont. Récompense. 11-1

PERDU Depuis plusieurs mois une petite CHIENNE toute blanche (Fox Terrier), et un petit CHIEN noir (Fox Terrier), les quatre pattes blanches et la poitrine blanche, perdu depuis cinq ou six semaines, portant un collier doublé en rouge, et une petite couverte grise bordée en rouge. Celui ou celle qui les trouveront voudront bien les ramener au No. 394 rue du Roi chez Madame Fournier, pour Mlle Racine. 9 janv—3

VENTE A L'ENCAN

Dans l'affaire de

Louis Paradis,

de Québec, Commerçant,

FAILLI

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE que

MERCREDI, le 18 JANVIER 1905

A 11 HEURES A. M

sera vendu par encan public, au bureau des soussignés, à tant dans la piastre, la liste d s crédits, billets et autres créances pour comptes lonés, au montant de.......................$ 8 9.00

aussi sera vendu au plus haut enchérisseur, les immeubles suivants :

1o Les lots de terre connus et désignés sous les numéros 3532 et 3533, du cadastre de la cité de Québec, pour le quartier Saint-Jean, avec bâtisses, comprenant quatre logements, pour être vendus ensembles situés, numéros 204, 206½ et 206½, rue St-Olivier.

2o Le lot de terre, connu et désigné sous le numéro 3478, du cadastre de la cité de Québec, pour le quartier St-Jean, avec bâtisses, comprenant trois logements, situés numéros 130, 132 et 134 Côte d'Abraham.

3o Le lot de terre, connu et désigné sous le numéro 118, du cadastre de la paroisse de St-Félix du Cap Rouge, avec la maison dessus construite et autres bâtisses, situés dans le village du Cap Rouge.

4o Le lot de terre connu et désigné sous le numéro 131, du cadastre de la paroisse de St-Félix du Cap Rouge, avec la maison dessus construite et autres bâtisses.

Conditions de paiement : ARGENT COMPTANT.

LEFAIVRE & TASCHEREAU,

Curateurs-conjoints.

Bureau : 111 Côte de la Montagne, Québec.

G. R. GRENIER & CIE,

Encanteurs.

29 déc—

VENTE A L'ENCAN

Dans l'affaire de

Josephat Lechasseur,

de Lévis, Marchand-Tailleur,

INSOLVABLE,

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE que

JEUDI, LE 12 JANVIER 1905

A 11 HRS. A.M.

Sera vendu par encan public, au bureau des soussignés No. 111 Côte de la Montagne, Québec, l'actif de cette faillite comme suit :

A—Fonds de commerce, au No. 48½ Côte du Passage, Lévis	$1,291 45
Ameublement du magasin	107 90
	$1,399 35
B—Dettes de livres	153 16

La vente se fera pour chaque item séparément à tant dans la piastre au plus haut enchérisseur.

L'inventaire est visible à notre bureau.

Le magasin, au No. 48½ Côte du Passage, Lévis, sera ouvert pour l'inspection du stock, le 10 Janvier 1905.

Conditions de paiement : Argent comptant.

LEFAIVRE & TASCHEREAU

Curateurs-conjoints.

Bureau, 111, Côte de la Montagne, Québec.

4 janv—

VENTE A L'ENCAN

Dans l'affaire de

Omer Lechasseur,

de Lévis, Marchand.

INSOLVABLE.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE que

JEUDI, LE 12 JANVIER 1905

A 11 HEURES A. M.

Sera vendu par encan public, au bureau des soussignés, No. 111 Côte de la Montagne, Québec, l'actif de cette faillite, comme suit :

A—Fonds de commerce de nouveautés à St-Joseph de Lévis	$4,826 30
Ameublement du magasin	30 65
	$4,856 95
F—Fonds de commerce de nouveautés au No. 112 rue Commerciale, Lévis	$2,075 75
Ameublement du magasin	5 05
	$2,080 80
C—Dettes de livres	708 57

La vente se fera pour chaque item séparément à tant dans la piastre au plus haut enchérisseur.

Les inventaires et la liste des dettes de livres sont visibles à notre bureau.

Les magasins seront ouverts Mardi, le 10 Janvier 1905 pour l'inspection des stocks.

Conditions de la vente : Argent Comptant.

LEFAIVRE & TASCHEREAU,

Curateurs-conjoints.

Bureau : 111 Côte de la Montagne, Québec.

G. R. GRENIER & CIE,

Encanteurs,

4 janv—

Soumissions Demandées

DES SOUMISSIONS seront reçues au bureau du Notaire Alexandre Gauvreau, No. 92, rue St-Pierre, Québec, D'ICI AU 18 COURANT, pour l'achat au comptant des propriétés ci-après décrites situées en la paroisse de St-Roch, en la cité de Québec dépendant de la succession de feu Prudent Vallée, en son vivant de Québec, rentier.

1o.—Un terrain situé sur la rue St-Valier, au pied de la Côte à Coton, mesurant trente-sept pieds et deux pouces de front sur cent dix-sept pieds et six pouces de profondeur, avec maison portant le numéro 184 rue St-Valier.

2o.—Un autre terrain, en arrière de celui ci-dessus décrit, ayant son front sur la rue Des Prairies, mesurant trente-neuf pieds et cinq pouces de front sur cent treize pieds et cinq pouces de profondeur, avec maison portant le numéro 61 de la rue Des Prairies.

3o.—Un autre terrain, voisin de celui ci-dessus décrit, mesurant cinquante pieds et quatre pouces de front, sur la rue Des Prairies, sur soixante-trois pieds et trois pouces de profondeur, avec sheds et hangars portant le numéro 63 de la dite rue Des Prairies.

4o.—Un autre terrain, situé au coin des rues Des Prairies et St-Dominique, mesurant trente-sept pieds et sept pouces sur la dite rue Des Prairies et soixante-trois pieds et trois pouces sur la dite rue St-Dominique, avec maison et hangar portant le numéro 75 de la dite rue Des Prairies.

5o.—Un terrain, situé au même lieu, ayant son front sur la rue St-Dominique, mesurant cinquante-trois pieds et trois pouces de front sur quatre-vingt-un pieds de profondeur, avec maison et dépendances portant le numéro 20 de la dite rue St-Dominique.

6o.—Un autre terrain situé sur le côté nord de la rue Des Prairies, mesurant trente-deux pieds et sept pouces de front sur quatre-vingt-quatre pieds et six pouces de profondeur, avec maison et dépendances portant le numéro 54 de la dite rue Des Prairies.

7o.—Un terrain, situé au coin nord-ouest des rues St-Roch et Des Prairies, mesurant quarante-six pieds et deux pouces sur la dite rue St-Roch et quarante-trois pieds et six pouces sur la rue Des Prairies, avec maison et dépendances portant les numéros 44 et 46 de la dite rue Des Prairies.

8o.—Un grand terrain, situé au coin sud ouest des rues St-Roch et Ste-Marguerite, mesurant quatre-vingt-sept pieds et six pouces sur la rue Ste-Marguerite et soixante-dix-neuf pieds et huit pouces sur la rue St-Roch sans bâtisse.

Et 9o.—Un autre terrain, sur la rue Ste-Marguerite, voisin de celui ci-dessus décrit mesurant quarante et un pieds de front sur la rue Ste-Marguerite sur soixante et dix-neuf pieds et six pouces de profondeur, avec maison en briques à deux étages portant les numéros 11 et 15 de la rue Ste-Marguerite.

Le soussigné ne s'engage à accepter aucune des soumissions qui lui seront présentées pour l'achat des dites propriétés.

Pour plus amples informations, s'adresser à

ALEXANDRE GAUVREAU,

Notaire,

11-6

No. 92, rue St-Pierre.

En fendant du bois

Hier, dans le courant de la soirée, M. J. G. Bernier, de St-Roch, aidait M. Léandre Lamontagne, de la rue De la Reine, à fendre du bois. M. Bernier, pour aller plus vite dans son ouvrage, tenait de la main gauche le morceau de bois. A un certain moment il calcula mal la direction de sa hache et se trancha entièrement l'index de la main gauche. La blessure quoique peu grave, est assez douloureuse.

Notes sociales

Jeudi soir dernier, il y a eu chez M. le capt. J. B. Bellanger, une magnifique soirée en l'honneur de M. Oscar Bellanger, de Montréal. Il y eut chant, musique, déclamations. Les heureux participants à cette fête se séparèrent à une heure avancée de la nuit, enchantés de l'amicale réception.

A cette saison les excursions sont rares. Profitez de celle de samedi prochain à Montréal. Consultez l'annonce.

DEMANDES

ON demande UN JEUNE HOMME, sachant parler les deux langues français et anglais, pour se rendre généralement utile.

S'adresser à la pharmacie

10 janv—o

W. BRUNET & CIE

ON demande UN MENAGE sans enfants Bons gages. Emploi permanent.

S'adresser au Dr J. M. MACKAY,

Téléphone 868.

Chemin Ste-Foye.

10 janv—3

ON demande UNE SERVANTE, bien recommandée. Bons gages.

S'adresser chez M. J. H. GIGNAC,

9 janv—8

342 rue de la Couronne.

ON demande UNE SERVANTE, bien recommandée. Pas de lavage ni de repassage.

S'adresser le soir après 6 heures.

9 janv—6

No. 139 Grande-Allée.

ON demande UNE CUISINIERE et une FILLE de chambre, bien recommandées.

S'adresser au No. 8 rue Laporte,

9 janv—6

(en face du Jardin du Fort).

ON demande UN GARÇON connaissant les deux langues, et possédant une bonne écriture.

S'adresser par lettre à U. B.

9 janv—3

Bureau de "L'Evénement".

ON demande UNE BONNE SERVANTE générale. S'adresser 157 des Fossés.

7 jan—o

ON demande UNE BONNE SERVANTE capable de faire la cuisine. Références exigées. Forts gages.

4 janv—o

S'adresser à 161 Grande-Allée.

ON demande UNE BONNE FILLE pour servir les tables. Bons gages.

4 janv—o

S'adresser à 48 rue St-Jean.

DEMANDE.—Une grande compagnie manufacturière se propose d'ouvrir une succursale en cette ville, elle désirerait avoir un homme responsable comme gérant. Salaire $1,500.00 par année et une commission. L'applicant devra fournir des références de première classe et $1,7 0 à $2,500 de dépôt. Les marchandises sont fournies. Adressez : "Manufacturer", au soin de Nelson Chesman Company, Chicago, Ill.

ON DEMANDE UN GERANT DE DISTRICT

ON demande UN GERANT DE DISTRICT. Position permanente avancement rapide ; salaire et dépenses ; instructions gratuites ; les affaires désirables et nettes.

La Cie J.-L. NICHOLS, Ltée,

Toronto.

Mentionnez ce papier.

26 sept—13 sem.

VENTE A L'ENCAN

PAR JACQUES & CIE

Vente à l'Encan de Meubles de ménage, Tapis, Piano, Vaisselle, Pommes et Epiceries, etc,

VENDREDI, 13 JANVIER, A 1 H. 30 P.M.

A notre salle, No. 264½, rue St-Joseph St-Roch

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, Vendredi, le 13 Janvier, à 1 h. 30 p.m., à notre salle No. 264½ rue St-Joseph, une quantité de beaux meubles de ménage consistant en set de salon, table de centre, rideaux en points, tapis tapestry, cadres et gravures, toile verte pour chassis sideboard, chaises de salle, chaise berçante, table à diner extension, set à diner, vaisselle, verrerie, coutellerie, set de chambre à coucher, paillasse, matelas, lit en plume, commode, co chette en noyer noir avec paillasse à soufflet, couchette en chêne, canapé-lit, canapé sunp e, moulin à coudres.

AUSSI 6 quarts de pommes tels que Baldwin, Nacette, Spies, et la balance d'un stock d'épicerie comprenant biscuits à la boite, bonbons à la boite, dattes, vitreau pour comptoir, sirop Gauvin pour enfant et une quantité d'autres effets.

Le tout vendu sans réserve et visible Jeudi, le 12 Janvier, de 1 à 6 heures p.m.

Vente Vendredi, le 13 Janvier, à 1 h. 30 p.m.

JACQUES & CIE,

11 janv—

Encanteurs.

VENTE A L'ENCAN

PAR JACQUES & CIE

Vente à l'Encan d'une très bonne propriété à deux étages et toit français, située au Nos. 175-177 rue de la Couronne, St Roch,

LUNDI, 16 JANVIER, A 11 Hrs A.M.

A notre salle, No. 264½, rue St-Joseph St-Roch

Nous avons reçu instruction des intéressés de vendre à l'encan, Lundi, le 16 janvier, à 11 heures a.m., à notre salle 264½ rue St-Joseph, cette magnifique propriété à deux étages, toit français couverture en tôle galvanisée, mur de 16 pouces d'épaisseur en brique solide, chambre de bain, w. c., etc. contenant 20 appartements divisé en deux logements rapportant un revenu annuel de $380.00. Cette propriété est située au Nos. 175-177 rue de la Couronne, St-Roch.

Pour tout autres informations s'adresser à notre salle 264½ rue St-Joseph, St-Roch.

Vente Lundi, le 16 janvier 1905, à notre salle 264½ rue St-Joseph, à 11 heures a.m.

JACQUES & CIE,

9 janv—

Encanteurs.

BUREAUX A LOUER

MAGNIFIQUES Bureaux à louer dans un édifice moderne, No. 39, rue St-Jean, haut de la rue du Palais. Changements faits d'après goûts pour personnes désireuses de s'établir dans nos bureaux. Termes faciles. Pour informations s'adresser sur place à

M. E. J. PAYETTE, surintendant.

10 janv—1m

Salles d'Echantillons à Louer

QUATRE magnifiques salles d'Echantillons à louer pour commis voyageurs, au Grand Bazar, 264 rue Des Fossés.

S'adresser à O. ROCHETTE,

7 janv—6

Club des Marchands.

AUDITORIUM

Derniere CE SOIR de

Les Trois Mousquetaires

Jeudi, Vendredi et Samedi

MATINEES JEUDI ET SAMEDI

LA COMPAGNIE GAZENEUVE

Dans le Grand Drame Militaire

PRIS PAR L'ENNEMI

Décors Spéciaux—Production complète

Soirs : 15, 25, 35, 50 cts.

Matinée : 15 et 25 cts.

TARA HALL SEMAINE FRANÇAISE

LA TROUPE OLDCASTLE

JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI

AU TELEPHONE, Drame en 3 actes.

LES DEUX SOURDS, Farce en 1 acte.

Intermède vocal entre les actes.

Prix 15, 25, 35, 50c. Matinée samedi 15 et 25c.

Billets chez Lavigueur & Hutchison rue St-Jean et à leur magasin, rue St-Joseph.

A LOUER

RESIDENCES D'ETE

AU CHATEAU-RICHER

Quatre beaux Cottages meublés. S'adresser à l'abbé GINGRAS, Hôpital Général.

5 janv—6

TERRE A VENDRE

UNE TERRE de 1½ arpent de front sur environ 38 arpents de profondeur, avec maison et grange, située à St-Joseph de Levis, au centre du village de Lauzon, à 2 milles de la ville de Lévis.

Cette terre est toute en état de culture ; elle est en bon ordre ; les prairies y sont bonnes.

Prix modéré. Conditions faciles. Titres parfaits.

S'adresser à Mme Vve C. A. RUEL,

Village de Lauzon, Co. de Lévis.

Lauzon, 31 octobre 1904.